

PESCOF

INITIATION À LA CHASSE AVEC ARME À FEU

Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Québec

TABLE DES MATIÈRES


Photo : Sven Homburg

INTRODUCTION *III*

LEÇON 1 - LA CHASSE AU QUÉBEC *1*
La chasse de subsistance *1*
La chasse commerciale *2*
La chasse récréative *2*
Une activité sécuritaire *2*
Impact social *2*
Impact économique *3*

LEÇON 2 - LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE *4*
La conservation / Un concept à comprendre *5*
Habitat / Besoins vitaux de la faune *5*
Intervenants fauniques / Les organismes gestionnaires *6*
Intervenants fauniques / Les principales fondations *7*
Financement / Programmes de réinvestissement *7*
Territoires / Où chasser au Québec *7*

LEÇON 3 - LE CHASSEUR ET LA LOI *10*
Les dispositions légales *10*
La propriété privée *12*
Le gibier que l'on peut chasser *12*
La leçon réglementaire *13*

LEÇON 4 - L'ÉTHIQUE DU CHASSEUR *21*
Un utilisateur responsable *21*
Code de comportement *22*
Relations avec propriétaires fonciers *23*
La forêt, ça se partage *23*

LEÇON 5 - LA CHASSE AVEC ARME À AIR COMPRIMÉ ET À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE *24*
La chasse avec arme à air comprimé *24*
Exigences réglementaires *25*
Les projectiles *26*
Zones vitales et portée efficace *27*
Les systèmes de visée *27*
L'entretien *28*
Consignes de sécurité *28*
La chasse avec arme à chargement par la bouche *29*
Règles de sécurité *33*
Entretien et entreposage *34*

LEÇON 6 - ÉCOLOGIE, GESTION ET PRINCIPALES ESPÈCES CHASSÉES AU QUÉBEC *35*
Écologie / Grands facteurs de perturbation *36*
Gestion / Principales espèces chassées *36*
L'orignal *37*
Le cerf de Virginie *39*
L'ours noir *41*
Le dindon sauvage *42*
Le petit gibier *44*
Autres espèces de petit gibier chassées au Québec *48*

LEÇON 7 - MÉTHODES ET TECHNIQUES DE CHASSE *51*
Prospection *52*
Approcher, attirer, intercepter *52*
Tirer le gros gibier *55*

LEÇON 8 - RECHERCHE / GROS GIBIER BLESSÉ *58*

LEÇON 9 - SOINS À APPORTER AU GIBIER ABATTU *61*

LEÇON 10 - SURVIE EN FORÊT / PRÉVENTION ET PREMIERS SOINS *63*
Survie en forêt *63*
Prévention et premiers soins *65*

LEÇON 11 - SÉCURITÉ EN EMBARCATION *68*

LEÇON 12 - CONCLUSION / UN CHASSEUR RESPONSABLE *70*

Hyperliens

Cliquez sur une expression en jaune pour accéder à un site internet contenant des informations complémentaires au sujet traité.

Cliquez sur ce symbole pour accéder à une vidéo contenant des éléments essentiels à la poursuite du cour.

Photographie, page couverture : ***Den Belitsky***, *iStockPhoto*
Synopsis - Images tirées des vidéos de formation :
JEANBOUTIN*.COM*
Conception page couverture, édition, illustrations :
Benoit Tremblay



Photo : Unsplash, Gustav Gulstrand

INTRO

INTRODUCTION

Ce cours du **Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune** communément appelé **PESCOF**, est rendu possible grâce à une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) par l'entremise de sa filiale éducative **Sécurité nature**.

PESCOF

Québec

SÉCURITÉ NATURE
L'action éducative de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Fibure 0.1 *Partenaires*

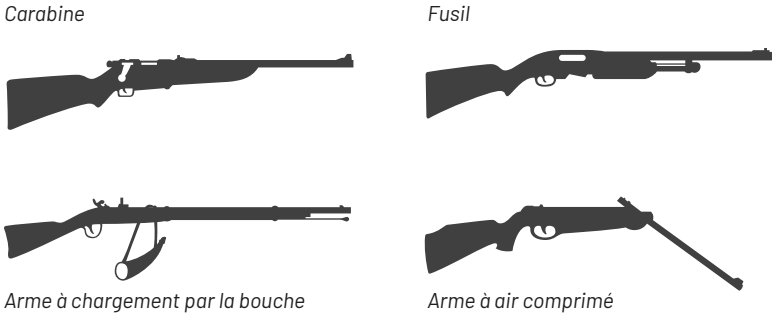
Cette formation s'adresse aux aspirants chasseurs suivant le cours obligatoire menant à l'obtention du code « **F** » du certificat du chasseur.



Fibure 0.2 *Certificat du chasseur*

Après chaque leçon, quelques questions de révision vous aideront à assimiler le contenu du cours.

Le code « **F** » vous permet de chasser avec une carabine, un fusil, une arme à chargement par la bouche ou une arme à air comprimé.



Fibure 0.3 *Armes autorisées par le code « F »*

Le manuel est un complément essentiel au cours. Vous pourrez d'ailleurs toujours revenir consulter les mises à jour éventuelles en accédant au site Internet de la ***FédéCP***.

Ce cours vise à former des chasseurs sécuritaires, responsables et respectueux. Il vous permettra d'acquérir des connaissances sur la faune, sur les différents aspects liés à la chasse et sur les engins de chasse.

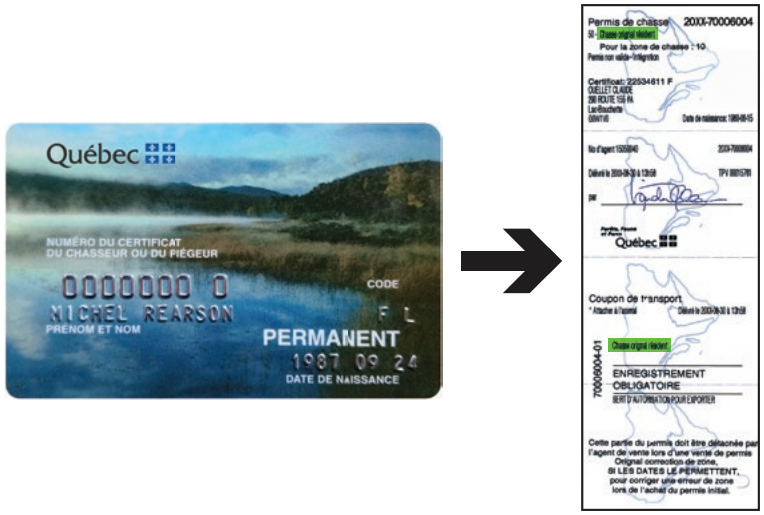
Pour obtenir votre certificat du chasseur pour l'arme à feu, codé « **F** », vous devez suivre les deux cours complémentaires suivants et en réussir les examens correspondants :

- Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF)
- Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF).

Le certificat du chasseur est permanent, mais de nouvelles conditions pourraient s'appliquer sur la codification.

Le certificat peut être suspendu ou annulé par une ordonnance de la cour, si vous êtes reconnu coupable d'une infraction majeure en vertu de la ***Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune***.

Le certificat du chasseur vous permet d'acheter le permis approprié à l'espèce chassée.



Fibure 0.4 *Permi de chasse à l'orignal*

Cette carte demeure la propriété du Gouvernement du Québec et vous êtes tenus d'aviser le Ministère de tout changement d'adresse.

Vous retrouvez, sur le certificat, le numéro de téléphone de ***SOS braconnage***. Vous devez signaler une personne qui commet un acte de braconnage. Pour ce faire, un simple appel téléphonique suffit. Toutes les informations recueillies seront traitées de façon strictement confidentielle.



Fibure 0.4 *Certificat du chasseur - Verso*



Photo : Unsplash, Nathan Dumlao

LEÇON

1

LA CHASSE AU QUÉBEC

La chasse au Québec a évolué en trois temps. Au début, la population pratiquait une **chasse de subsistance** qui se transforma, au fil du temps, en **chasse commerciale**, puis en **chasse récréative**.

LA CHASSE DE SUBSISTANCE

Avant la colonisation, les premiers arrivants sur le continent nord-américain recherchaient principalement des protéines animales afin de subsister.

Vinrent ensuite les premiers explorateurs européens. Possédant alors très peu d'animaux domestiques pour se nourrir, ils pouvaient, en contrepartie, compter sur une abondance d'animaux sauvages.

L'impact de cette chasse de subsistance n'aura toutefois pas de conséquences majeures sur le cheptel faunique étant donné le faible taux de population de l'époque, dispersée sur un grand territoire et munie d'armes peu efficaces.

LA CHASSE COMMERCIALE

Au fil du temps, avec la sédentarisation des colons ainsi que l'intensification du développement agricole et industriel, la population a grandement augmenté et les gens ont eu peine à se procurer eux-mêmes ces fameuses protéines animales de gibiers.

La chasse commerciale vit donc le jour, exercée par des professionnels, équipés d'armes plus efficaces leur permettant d'abattre une grande quantité de gibier en peu de temps.

> *Ces chasseurs commerciaux, dont la vocation première était de vendre ou d'échanger le gibier récolté, ont généré une pression importante sur les populations fauniques du Québec.*

Beaucoup d'espèces comme le caribou forestier, le castor et l'oie des neiges connurent un important déclin. Le canard du Labrador et la tourte ont même complètement disparu.

> *La chasse commerciale devint alors une menace à la conservation de la faune en raison de l'absence de limite de prise.*

LA CHASSE RÉCRÉATIVE

À la suite du déclin de certaines populations fauniques, certains chasseurs sonnèrent l'alarme et incitèrent les gouvernements à prendre des mesures de protection.

L'industrie agroalimentaire comblant maintenant les besoins de la population en protéines animales, le concept de conservation de la faune s'est progressivement développé grâce à l'action de ces nouveaux chasseurs récréatifs.

UNE ACTIVITÉ SÉCURITAIRE

Depuis 1972 au Québec, les accidents de chasse ont diminué de façon significative grâce à l'implantation de cours obligatoires d'initiation à la chasse. Au cours des dernières années, on a rapporté annuellement **moins d'un accident par 100 000 participants impliquant une arme de chasse**.

Grâce aux différents moyens mis en oeuvre, la chasse se classe maintenant parmi les activités les plus sécuritaires. De ce fait, vous avez beaucoup moins de chance de subir des blessures en chassant qu'en pratiquant des activités comme la motoneige, le soccer et le football, par exemple.

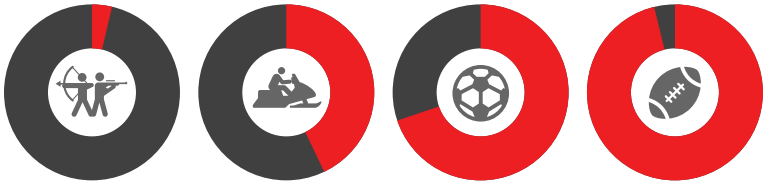


Figure 1.1 *La chasse : une activité très sécuritaire*

Les différents cours d'initiation à la chasse permettent de développer des comportements sécuritaires, responsables et respectueux à l'endroit des autres utilisateurs, des propriétaires fonciers, de la faune ainsi que du milieu naturel.

La pratique responsable et le respect de la réglementation assurent la pérennité de la chasse. Depuis 1972, plus de 1,5 million de certificats du chasseur ont été émis au Québec. Dans cette foulée, **les femmes représentent aujourd'hui près de 30 % de la relève**.

IMPACT SOCIAL

La chasse, c'est avant tout le plaisir de se retrouver en nature avec famille et amis pour partager de bons moments.

Ça permet de se rassembler autour d'une même passion pour oublier la routine et le stress. C'est un bon moment pour transmettre ses connaissances et raconter ses meilleures aventures.

Chaque année, il y a en moyenne 18 000 nouveaux adeptes qui découvrent le lien privilégié qu'ont les chasseurs avec la nature.

Cette façon de se reconnecter avec la nature permet de comprendre l'importance de préserver les habitats et de développer des activités de prélèvement faunique.

En pratiquant l'art de la chasse, on comprend alors la nécessité de valoriser les ressources et d'initier nos jeunes à cette tradition millénaire. Ces moments inoubliables encouragent les nouvelles générations à pratiquer cette activité dans le respect de la nature.

IMPACT ÉCONOMIQUE

La chasse est un levier économique important pour toutes les régions du Québec.

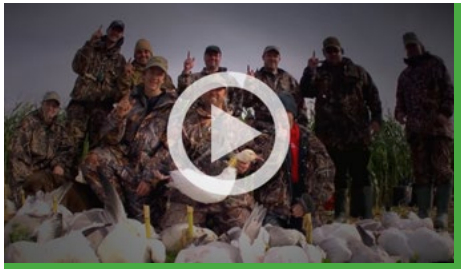
C'est une véritable industrie qui contribue à la richesse collective de tous les Québécois. Développée de façon responsable, la chasse permet une vigoureuse mise en valeur des ressources fauniques du Québec.

Les chasseurs dépensent chaque année 500 millions de dollars qui soutiennent des centaines d'entreprises.

Sans l'intervention des chasseurs, plusieurs populations animales exploseraient et réclameraient des efforts de contrôle coûteux de la part de l'état, par exemple pour la protection de certaines cultures agricoles, ou encore pour la sécurité routière.

Les chasseurs sont aussi des acteurs environnementaux de premier plan. Leurs interventions en protection et en aménagement des milieux naturels enrichissent avantageusement le Québec.

Les initiatives bénévoles des chasseurs contribuent aussi à enrichir une multitude de communautés à travers la province. Ces précieux efforts engendrent des retombées économiques bénéfiques pour tous les Québécois.





Avant d'aller plus loin, visionnez les vidéos

IMPACT SOCIAL **IMPACT ÉCONOMIQUE**



Photo : Unsplash, Max Di Capua

LEÇON

2

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Les chasseurs ont contribué au développement d'attitudes positives envers la conservation de la faune et le respect de l'environnement.

N'oublions pas que la faune au Québec est un bien collectif et chaque génération doit exercer une conservation judicieuse de cette richesse collective exceptionnelle.

Ainsi, le maintien de populations naturelles et viables d'animaux sauvages a toujours préséance sur son exploitation.



Avant d'aller plus loin, visionnez la vidéo
POURQUOI CHASSER? - AÏSSA

LA CONSERVATION / UN CONCEPT À COMPRENDRE

D'un point de vue contemporain et biologique, la conservation de la faune permet à la fois la **protection** et **l'exploitation durable** de la ressource faunique.

NOUS UTILISONS DES OUTILS NÉCESSAIRES À LA GESTION COMME LES INVENTAIRES, LES STATISTIQUES DE RÉCOLTES, LES PROJETS DE RECHERCHE, LES RÉGLEMENTATIONS, L'AMÉNAGEMENT AINSI QUE LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION QUI PERMETTENT LA PROTECTION À LONG TERME ET L'EXPLOITATION DURABLE DE LA RESSOURCE FAUNIQUE.

La recherche scientifique permet d'acquérir des connaissances de base sur l'espèce visée, telles que son habitat, son alimentation et sa reproduction.

Les indices de suivi des populations permettent de connaître leurs fluctuations dans le temps. Ces indices sont établis à partir de diverses sources de données, telles que des **statistiques de récolte**, des **inventaires de populations** ainsi que des **sondages auprès des chasseurs**.

L'ensemble de ces renseignements sert à développer des **plans de gestion** qui définissent les objectifs poursuivis pour une espèce ou un groupe d'espèces, ainsi que les moyens à mettre en place pour les atteindre.

> ***Les plans de gestion*** *précisent les conditions de l'exploitation d'une espèce afin d'optimiser sa mise en valeur. Ils visent à offrir une chasse de qualité.*
>
> *Ils incluent également des pistes d'action à prendre afin de répondre à d'autres enjeux liés à la faune, tels que le* ***contrôle des maladies****, les* ***problèmes de cohabitation*** *ou encore le* ***développement de la relève chez les chasseurs****.*

En appliquant le principe de conservation de la faune, on évite de récolter plus d'animaux que les populations produisent et que les habitats soutiennent. Les chasseurs québécois connaissent bien ce principe exprimé dans une formule populaire: **Prélever seulement les intérêts, sans toucher au capital**. Nous avons alors un **équilibre entre l'exploitation et la protection de la faune**.

> ***La préservation*** *est une mesure de protection extrême d'un* ***milieu naturel****, d'un* ***habitat ou d'une population faunique****. C'est un outil de gestion qui garantit la protection intégrale d'une espèce faunique, d'un habitat, ou d'un écosystème.*



Figure 2.1 *Mesure de protection extrême d'un milieu naturel.*

HABITAT / BESOINS VITAUX DE LA FAUNE

Les animaux ont besoin d'un habitat ayant suffisamment de nourriture, d'eau, d'espace et d'abris pour survivre, se reproduire et se développer tout au long de l'année.

La capacité de support d'un habitat se définit globalement comme étant le nombre d'individus d'une espèce que peut supporter son habitat de façon durable.

> *Un habitat ne peut répondre aux besoins vitaux d'un nombre illimité d'animaux.*

En l'absence de chasse sur un territoire donné, une population animale tend à augmenter jusqu'à atteindre, voire même dépasser, la capacité de support de l'habitat. Sans autres facteurs de régulations naturels, on observe alors une surpopulation occasionnant une dégradation de l'écosystème.

Cette situation peut entrainer, à son tour, un déclin important des cheptels provoqué par le manque de nourriture nécessaire à la survie des individus. Ce phénomère est d'autant plus criant durant la saison hivernale.

Lors de surpopulation animalière, certains animaux peuvent causer des ***dommages aux terrains privés***, des ***accidents routiers*** et des ***pertes agricoles***.

En présence de chasse, une population animale ne dépasse que très rarement la capacité de support de son habitat.

> *La chasse est donc un outil de gestion qui favorise le maintien d'un équilibre entre les populations animales et leurs habitats.*

Les politiques de gestion de la faune visent à perpétuer l'activité de la chasse en évitant la surexploitation d'un certain gibier par les chasseurs. Elles permettent d'éviter la surpopulation et favorisent le maintien de l'équilibre.

INTERVENANTS FAUNIQUES / LES ORGANISMES GESTIONNAIRES

Le maintien, l'amélioration et l'exploitation des ressources fauniques du Québec dépendent d'intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux regroupés autour de la **Table nationale de la faune** et des **Tables régionales de la faune**.

> *Leur mission est d'assurer la conservation ainsi que la mise en valeur de la faune et de son habitat, en tenant compte du développement durable et harmonieux, des aspects culturel, social et économique du Québec.*

Le gouvernement du Québec est le principal gestionnaire de la faune québécoise.

En 2020, le Québec possède un réseau d'aires protégées qui englobe environ **4 900 sites** couvrant près de **11 % de la superficie du Québec**.

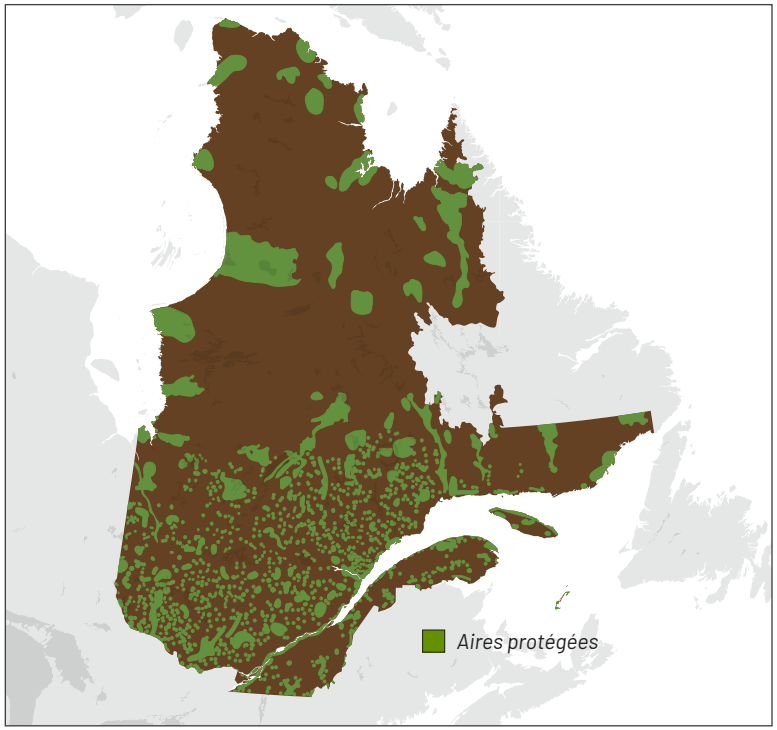


Figure 2.2 *Réseau des aires protégées au Québec*

Le secteur de la Faune et des Parcs du gouvernement du Québec poursuit deux grands mandats.

- **Le grand mandat des Parcs** consiste à planifier et de développer le réseau des parcs nationaux québécois et d'encadrer leur gestion.
- **Le grand mandat de la Faune**, quant à lui, vise la conservation, la protection et la mise en valeur la faune et de ses habitats, par l'entremise de biologistes, de techniciens et autres professionnels.

Les agents de protection de la faune, quant à eux, ont le mandat de protéger, d'éduquer et de prévenir, tout en faisant respecter la réglementation faunique. La réglementation, l'information et les publications faunique sont disponibles sur le site internet du ***Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs***.

Au Québec, la ***Sepaq*** (Société des établissements de plein air du Québec) a pour mission d'administrer, d'exploiter, et de mettre en valeur des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés. Elle a également la responsabilité de gérer les tirages au sort en matière d'exploitation de la grande faune québécoise.

De son côté, le **gouvernement fédéral** a la resposabilité d'assurer la protection et la gestion des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et des habitats importants à préserver.

Des tables de concertations ont d'ailleurs été mises sur pied pour assurer la pérennité des oiseaux migrateurs.

Plusieurs organismes non gouvernementaux font partie de la Table nationale de la faune et des Tables régionales de la faune :

- ***Fédération québécoise des gestionnaires de zecs***
- ***Fédération des pourvoiries du Québec***
- ***Fédération des Trapeurs Gestionnaires du Québec***
- ***Fédération québécoise pour le saumon atlantique***
- ***Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs***

Tous ces partenaires ont un rôle consultatif auprès du ministre ou ses représentants régionaux pour la gestion de la faune.

Les gouvernements fédéral et provincial ont l'obligation de consulter et d'accommoder les communautés autochtones, comme **l'institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador** sur les enjeux fauniques qui les concernent.

INTERVENANTS FAUNIQUES / LES PRINCIPALES FONDATIONS

Il existe aussi plusieurs organismes de bienfaisances qui financent l'aménagement, la restauration et la protection des habitats propices au développement de la faune :

- ***Fondation de la faune du Québec***
- ***Habitat faunique Canada***
- ***Canards Illimités Canada***
- ***Héritage Faune***
  (fondation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs)

La ***FédéCP*** (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs) joue un rôle de premier plan auprès des chasseurs et pêcheurs québécois en leur procurant un multitude de services.

FINANCEMENT / PROGRAMMES DE RÉINVESTISSEMENT

Les chasseurs, pêcheurs et piégeurs participent directement au financement de certains programmes fauniques.

Une partie de l'argent recueilli par la vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage est versée directement à la ***Fondation de la Faune du Québec*** et au **Programme de Réinvestissement dans le Domaine de la Faune** du Gouvernement du Québec.

Le gouvernement fédéral, quant à lui, prélève l'argent des **timbres de conservation** lors de l'achat de permis de chasse aux oiseaux migrateurs. L'argent ainsi recueilli est versé à ***Habitat Faunique Canada*** et servira à l'aménagement des habitats et aux programmes visant à promouvoir la relève.

TERRITOIRES / OÙ CHASSER AU QUÉBEC

Les territoires de chasse se retrouvent en **terres du domaine public libre**, en **territoires fauniques structurés**, en **terres privées**, en **terres conventionnées** et en **réserves fédérales**.

Ils se distinguent par leur gestion ainsi que les règles d'accès et d'exploitation. La chasse se pratique majoritairement en **terre publique libre**.

Des guides et des pourvoiries sans droits exclusifs peuvent offrir leurs services sur l'ensemble de ces territoires.

Le Québec est divisé en **28 zones de chasse**. Certaines de ces zones sont subdivisées afin d'appliquer des règles particulières en fonction d'une espèce.

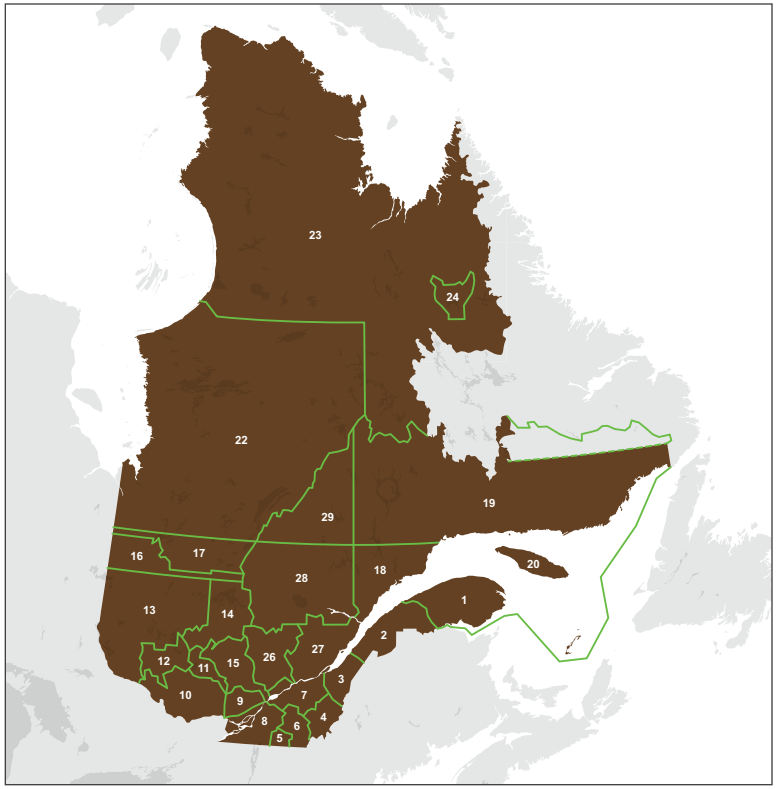


Figure 2.3 *Zones de chasse au Québec*

Les terres publiques libres, accessibles à tous les chasseurs, couvrent 90 % des territoires au sud des terres conventionnées.

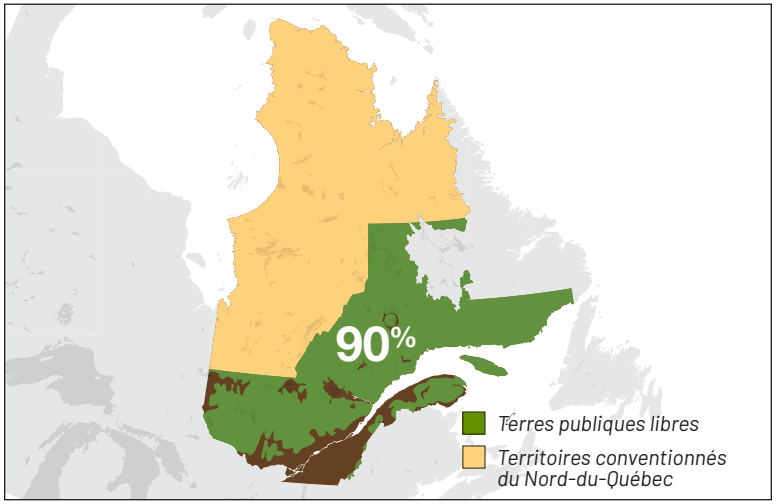


Figure 2.4 *Terres publiques libres*

Le domaine privé s'étend sur près de 117 000 km², soit environ 8 % du territoire québécois, situé dans les basses-terres du Saint-Laurent, sur le pourtour de la Gaspésie, du lac Saint-Jean, ainsi qu'en Abitibi.

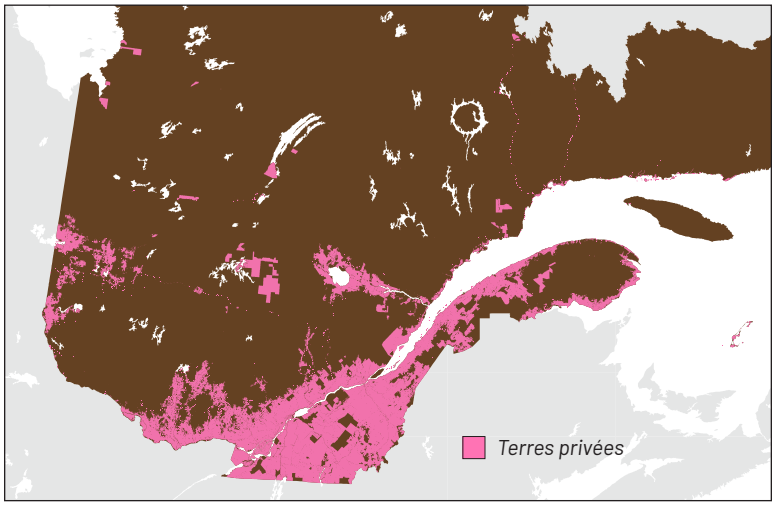


Figure 2.5 *Terres du domaine privé*

Assurez-vous d'identifier avec précision le territoire où vous voulez chasser.

Il existe aussi trois types de **territoires structurés** où la chasse est permise, mais soumise à des conditions particulières.

1. Réserves fauniques : Couvrant près de 67 000 km², les 17 réserves fauniques de chasse offrent des activités et des services commerciaux qui sont assurés par la ***Sepaq***.

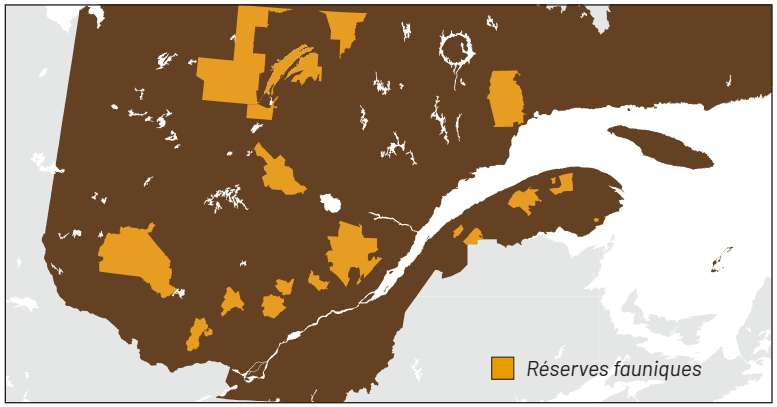


Figure 2.6 *Les réserves fauniques*

2. Zecs : Au nombre de 64 zones de chasse, dont une à Montmagny, spécifique à chasse à la sauvagine, le territoire totalise près de 48 000 km², dont la gestion est confiée à des associations sans but lucratif par le biais d'un protocole d'entente.

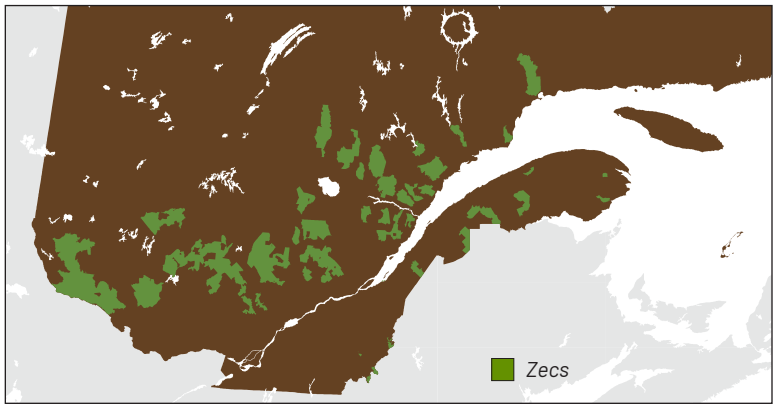


Figure 2.7 *Les Zecs*

3. Pourvoiries : Un regroupement de plus de 600 entreprises, dont 30 % sont des pourvoiries avec droits exclusifs, qui s'étendent sur près de 20 000 km² du territoire québécois.

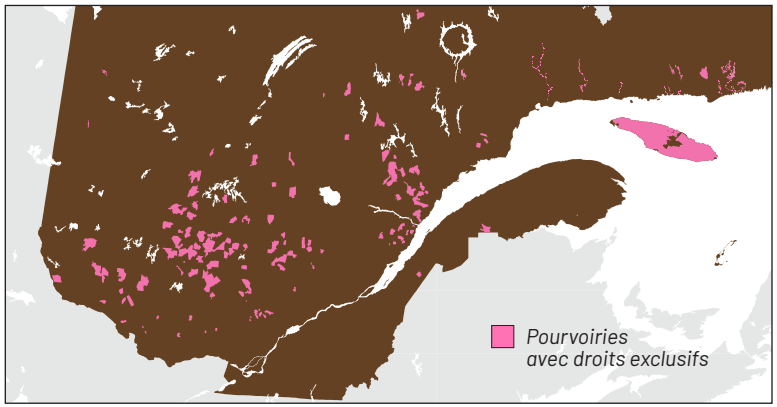


Figure 2.8 *Les pourvoiries avec droits exclusifs*

Les territoires conventionnés du Nord-du-Québec, quant à eux, sont subdivisés en trois catégories, en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois signée avec les représentants de certaines nations autochtones.

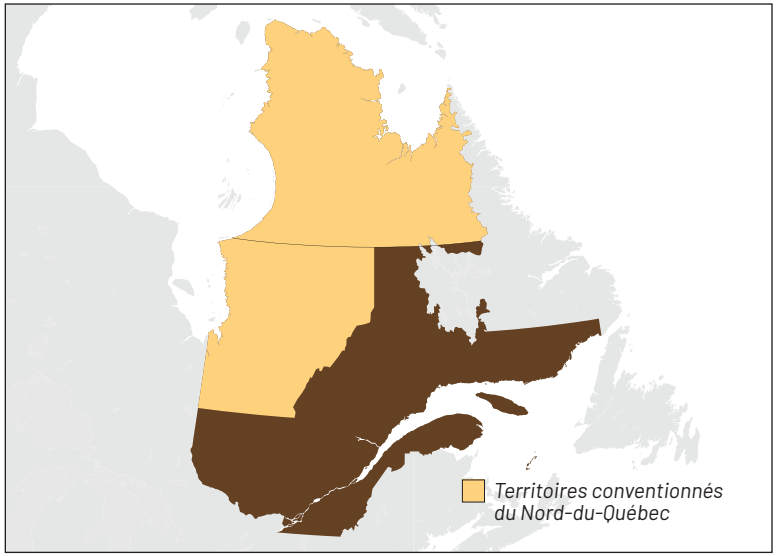


Figure 2.9 *Territoires conventionnés du Nord-du-Québec*

La chasse est permise dans les terres de catégorie I et II. En plus du permis de chasse requis, il faut obtenir une autorisation auprès des autorités autochtones concernées, soit les autorités **cries**, **inuites** ou **naskapies**.

Les refuges d'oiseaux migrateurs et les réserves nationales de faune sont gérés par le gouvernement fédéral. On propose par exemple des activités de chasse encadrées à la sauvagine dans la ***Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente***.



Avant d'aller plus loin, visionnez la vidéo
BOISÉ HÉRITAGE FAUNE



Photo : Unsplash, Sebastian Pociecha

LEÇON

3

LE CHASSEUR ET LA LOI

LES DISPOSITIONS LÉGALES

Au Québec, la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune** confère au gouvernement le pouvoir de **gérer la ressource faunique**.

Cette loi a pour but de veiller à la pérennité des espèces et des habitats, ainsi que d'en favoriser leurs utilisations.

Elle vise à encadrer les activités de prélèvement, tout en permettant à tous d'accéder à la faune dans son habitat naturel.

> *La loi définit les catégories de territoire, précise les conditions d'exercice des activités reliées à la faune, établit des catégories de permis et fixe le cadre de la réglementation.*

Les agents de protection de la faune ont pour mandat de faire respecter les lois et règlements régissant la protection et l'utilisation de la ressource faunique.

Le tout d'une manière équitable pour les divers utilisateurs. Les règles sont révisées périodiquement afin d'ajuster les normes à la situation concrète des espèces et des utilisateurs, car les populations fauniques et leurs habitats sont en constants changements.

Le chasseur a donc la responsabilité, avant d'entreprendre une excursion, de s'informer pour connaître les règles spécifiques qui s'appliquent à la période, aux lieux et à l'activité de chasse qu'il pratique.

SELON LES LOIS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES, TOUTE ARME, TOUTE PARTIE D'ARME, OU TOUT OBJET POUVANT ÊTRE MODIFIÉ ET SUSCEPTIBLE, GRÂCE À UN CANON, DE TIRER DU PLOMB, DES BALLES OU TOUT AUTRE PROJECTILE POUVANT INFLIGER DES LÉSIONS CORPORELLES GRAVES OU LA MORT À UNE PERSONNE EST CONSIDÉRÉE COMME UNE ARME À FEU.

D'ailleurs, prenez note qu'il est dans votre obligation de signaler toute personne qui se comporte de façon non sécuritaire avec une arme à feu.

Règle générale, toutes les armes à feu sans restriction doivent être immatriculées via le ***Service d'immatriculation des armes à feu du Québec*** (SIAF).

Le **numéro unique d'arme à feu** (NUAF), est soit le numéro de série de l'arme à feu lorsque ce numéro est unique, ou un numéro généré par le service d'immatriculation des armes à feu. Le **NUAF** doit être inscrit **visiblement** et de façon **indélébile** sur l'arme à feu.

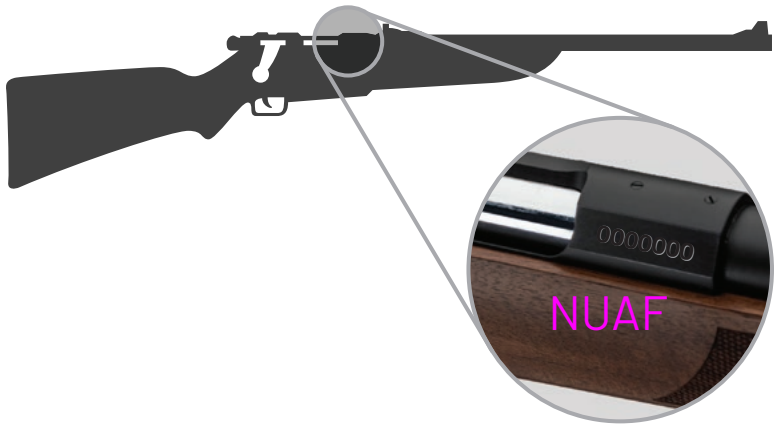


Figure 3.1 *Numéro unique d'arme à feu*

Le **numéro d'immatriculation d'arme à feu** (NIAF), quant à lui, fait le lien entre l'arme à feu et son propriétaire; il changera lors d'un transfert de propriété.

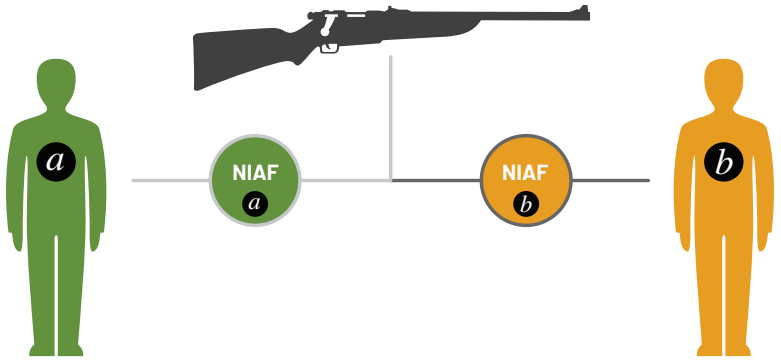


Figure 3.2 *Numéro d'immatriculation d'arme à feu*

Vous devez aviser le Ministre par le biais du ***SIAF*** si vous changez d'adresse ou si vous changez le lieu d'entreposage permanent des armes à feux.

*Vous devez également aviser le **SIAF** sur-le-champ, lors d'un transfert de propriété d'une arme à feu, que ce soit une vente ou un don.*

Des amendes pouvant aller jusqu'à 5 000 $ sont prévues pour une personne qui n'a pas de numéro d'immatriculation, qui n'a pas fait son changement d'adresse ou qui n'a pas fait son transfert de propriété.

La loi provinciale interdit de manière générale, la possession d'une arme à feu dans les lieux d'une institution désignée tel que les établissements d'enseignement ou les services de garde. Ces lieux comprennent l'ensemble des terrains dont elle dispose et les constructions qui y sont érigées.

Il est aussi généralement interdit de transporter une arme à feu en utilisant un transport en commun ou scolaire, par contre vous pouvez utiliser un taxi.



Figure 3.3 *Transport collectif*

Si vous utilisez un transport nolisé, ou que vous devez prendre un transport public tel qu'un traversier, votre arme doit être déchargée et rendue inopérante par un dispositif de verrouillage sécuritaire ou en enlevant le verrou.



Figure 3.4 *Transport sécuritaire des armes à feu*

De plus l'arme doit être rangée dans un contenant opaque bien verrouillé et conçu de manière à ce que l'on ne puisse pas le forcer facilement. **Les munitions doivent être rangées dans un contenant distinct.**

La loi sur les compétences municipales permet quant à elle aux municipalités de réglementer et d'empêcher le tir, notamment avec un fusil ou une carabine, en vertu du domaine des nuisances et de la sécurité.

Le chasseur doit connaître et respecter les lois et les réglementations en tout temps.

LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Au Québec, le propriétaire d'un terrain privé n'est pas propriétaire de la faune qui s'y trouve. Il peut cependant interdire l'accès ou le passage d'une personne sur sa propriété. Il peut ainsi expulser tout intrus et faire appel à la police pour faire respecter son droit.

Si vous voulez chasser sur un terrain privé, vous devez absolument obtenir la permission écrite ou verbale du propriétaire avant d'accéder à sa propriété.

Il existe d'ailleurs une ***entente propriétaire-chasseur*** disponible sur le site internet de la ***FédéCP***.

LE GIBIER QUE L'ON PEUT CHASSER

Plusieurs espèces de gibiers peuvent être chassées au Québec. En fonction de l'espèce convoitée, différents engins de chasse sont permis.

Si vous détenez les permis requis, vous pouvez utiliser une arme à feu, un arc, ou une arbalète pour chasser l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours, le dindon sauvage et le petit gibier.

Il est permis de chasser les oiseaux migrateurs avec un arc ou avec un fusil pouvant contenir un maximum de trois cartouches.

> *Si vous chassez dans les réserves nationales de faune, vous avez l'obligation d'utiliser des **grenailles non toxiques** (**ne contenant pas de plomb**) pour chasser la sauvagine, la tourterelle triste et le petit gibier.*

Les contrevenants s'exposent à de sérieuses sanctions s'ils se retrouvent en possession de cartouches contenant des grenailles en plomb lorsqu'ils chassent ce type de gibier.

L'utilisation de collets est permise pour chasser le lapin à queue blanche et le lièvre.

Vous pouvez aussi chasser le ouaouaron, la grenouille verte et la grenouille léopard à l'aide de vos mains, d'un assommoir, d'une barrière, d'un dard, d'une épuisette, d'une fosse ou d'un hameçon.

LA LEÇON RÉGLEMENTAIRE



Cette formation s'inscrit dans le cadre du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune. Elle s'adresse aux aspirants chasseurs suivant les cours obligatoires menant à l'obtention du certificat du chasseur.

Au Québec, pour chasser avec une arme à feu, vous devez obtenir un certificat du chasseur.

La codification « **F** » à l'endos de ce certificat vous permet de chasser avec une carabine, un fusil, une arme à chargement par la bouche ou une arme à air comprimé.



Figure 3.5 *Certificat du chasseur*

Pour obtenir votre certificat du chasseur pour l'arme à feu, codé « **F** », vous devez suivre les deux cours complémentaires suivants et en réussir les examens correspondants :

- Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF)
- Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF).

Le certificat du chasseur vous permet d'acheter le permis approprié à l'espèce chassée. Pour que le permis soit valide, il doit être **signé** par le titulaire et s'il y a un coupon de transport, ce dernier **doit être attaché au permis**.



Figure 3.6 *Permis de chasse et coupon de transport valide et signé*

Le chasseur doit porter le permis de chasse sur lui, de manière à pouvoir le présenter à la demande d'un agent ou d'un assistant de la protection de la faune.

Il est possible, dans les réserves fauniques, les pourvoiries à droits exclusifs et certaines ZECS, de signer un engagement pour partager un permis de gros gibier. Le partage de ce permis est toutefois sujet à certaines conditions.

Pour chasser le dindon sauvage, vous devez en tout temps être en possession d'une attestation pour la chasse au dindon sauvage.



Figure 3.7 *Attestation pour la chasse au dindon sauvage*

Pour chasser au moyen d'une arme à feu, les jeunes de 12 ans et de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure titulaire d'un certificat du chasseur où figure le code « **F** ».

Tout chasseur qui ne détient pas un permis de possession et d'acquisition d'arme à feu valide doit être sous la supervision directe et immédiate d'une personne majeure qui le possède.

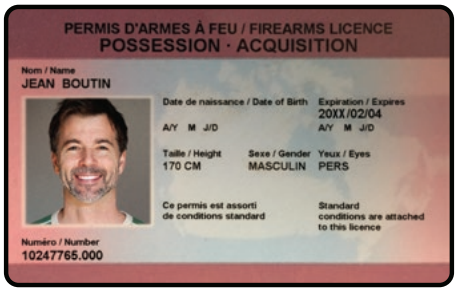


Figure 3.8 *Permis de possession et d'acquisition d'armes à feu*

Les jeunes peuvent chasser en vertu du permis d'un adulte sous certaines restrictions. Il en est de même pour les étudiants de 18 à 24 ans porteurs d'une carte d'étudiant valide.

Une personne qui désire chasser en vertu du permis de son conjoint peut le faire uniquement dans le cas de la chasse aux petits gibiers ou du colletage.

Le territoire québécois est divisé en plusieurs zones et sous-zones de chasse. Chacune est susceptible de comporter des règles particulières qu'il est important de connaître afin de chasser en toute légalité.

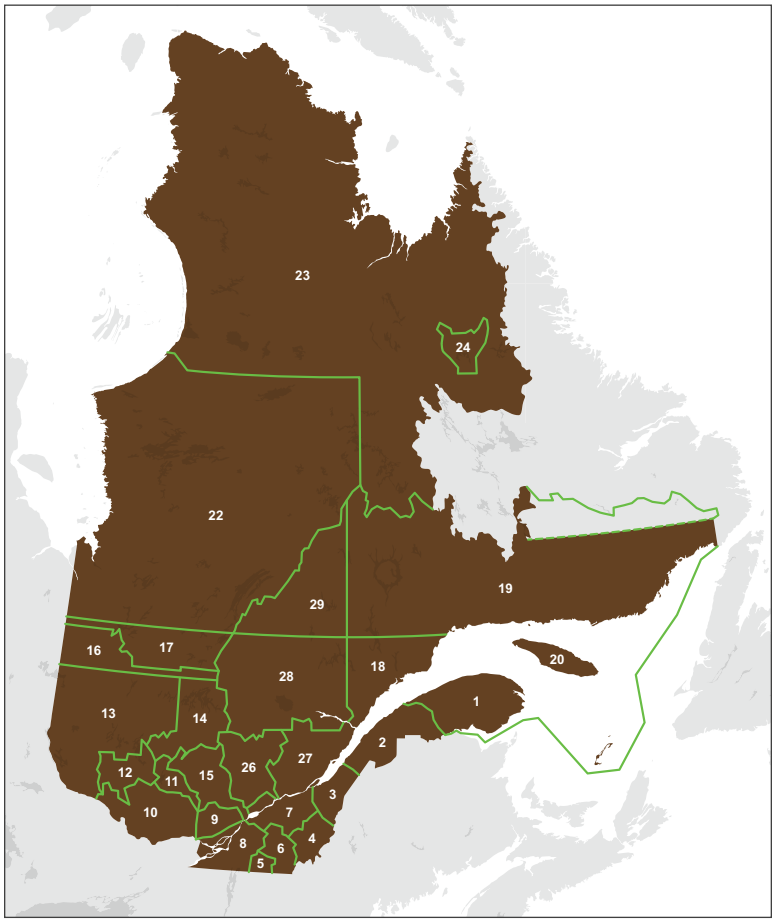


Figure 3.9 *Zones de chasse au Québec*

La chasse aux oiseaux migrateurs étant de **juridiction fédérale**, vous devez consulter le site du ***gouvernement fédéral*** pour connaitre la règlementation. Pour les besoins de cette chasse, le territoire québécois est alors subdivisé en **districts**.

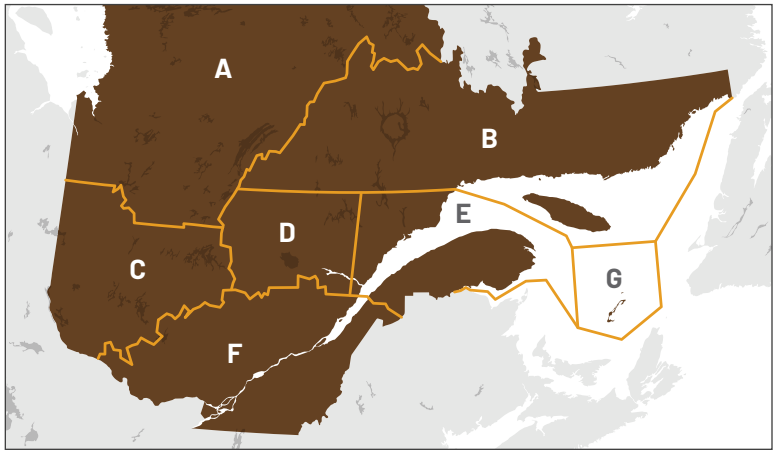


Figure 3.10 *Districts de chasse aux oiseaux migrateurs*

Toute personne a le droit de chasser conformément à la Loi.

IL EST INTERDIT DE FAIRE SCIEMMENT OBSTACLE À UNE PERSONNE QUI PRATIQUE LÉGALEMENT UNE ACTIVITÉ DE CHASSE OU UNE ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE À LA CHASSE.

ATTENTION : la chasse n'a pas préséance sur d'autres activités.

Au Québec, une personne est considérée en action de chasse si, en étant en possession d'une arme, elle poursuit, harcèle, traque, mutile, appelle, suit, localise un animal ou tente de le faire.

Pour votre sécurité et celle des autres, **tout chasseur et toute personne qui l'accompagne, même sans chasser**, doit porter un vêtement orangé fluorescent, communément appelé un « **dossard** ».

Le chasseur doit s'assurer que son dossard possède une surface continue, sans écriture ni motif. **Les dossards utilisés par les travailleurs de la construction sont formellement interdits**.



Figure 3.11 *Dossard fluorescent*

Votre dossard doit demeurer visible en tout temps et de tout angle, même quand vous portez un sac à dos.

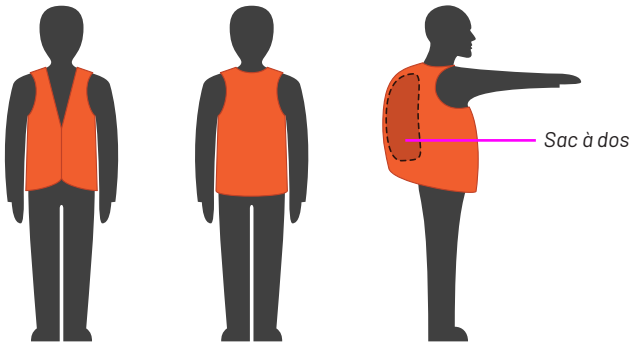


Figure 3.12 *Le dossard doit demeurer visible en tout temps*

Il n'est pas obligatoire de porter un dossard pour chasser le dindon sauvage, la corneille d'Amérique, le pigeon biset et les oiseaux migrateurs.

Il n'est pas non plus obligatoire de porter un dossard pour chasser le renard, le coyote et le loup, du 1er décembre jusqu'à la fermeture de ces saisons de chasse.

Au Québec, tous les mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens sauvages, même exotiques, qu'ils soient en liberté ou en captivité, sont règlementés. Renseignez-vous sur les règles spécifiques en vigueur.

Règle générale, il est permis d'utiliser une oreillette servant à amplifier les sons. Il est aussi permis d'utiliser un appeau électronique pour appeler un gibier.

Par contre, il est interdit d'utiliser un appeau électronique pour appeler toute espèce d'oiseau migrateur sauf l'oie des neiges.



Figure 3.13 *Oreillette et appeau électronique*

Il est également interdit de chasser à l'aide d'un drone et/ou d'utiliser un appareil de détection qui vous avise de la présence d'un gibier en temps réel. Les lunettes de vision nocturne et les caméras thermiques sont aussi interdites.



Figure 3.14 *Drone, appareils de détection électronique et caméras thermiques*

Les carabines à air comprimé, dont la vélocité est d'au moins **500 pieds/seconde**, sont permises à la chasse au **petit gibier**.

On ne peut cependant pas utiliser ce type d'arme pour chasser le coyote, le loup, la marmotte, le renard et les oiseaux migrateurs.

Référez-vous au portail du Ministère dans la section « ***Armes et engins de chasse*** » pour connaître la règlementation spécifique au type de chasse que vous désirez pratiquer.

Au Québec, le droit de chasser commence **30 minutes avant le lever du soleil** et s'arrête **30 minutes après le coucher du soleil**.

> *Par contre, il est permis d'accéder, ou de revenir de votre lieu de chasse, à pied, avec une arme non remisée, non chargée,* **une heure avant**, *ou* **une heure après** *la période permise pour la chasse.*

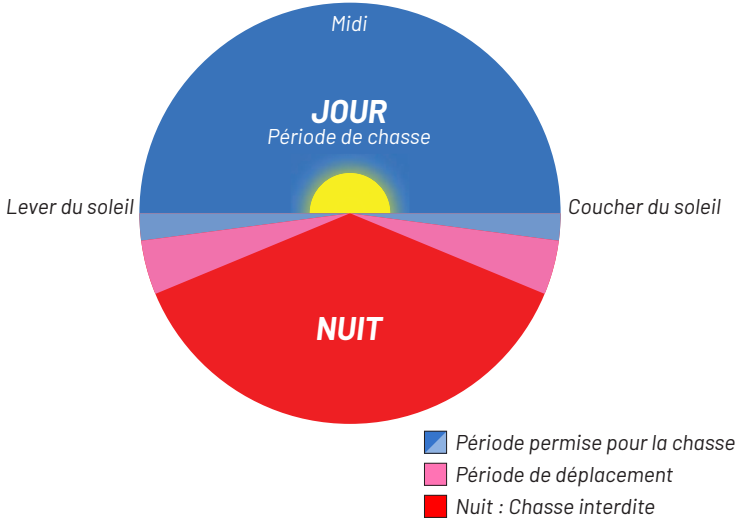


Figure 3.15 *Période permise pour la chasse*

ATTENTION : si vous circulez en véhicule motorisé avant, ou après la période de chasse, votre arme doit être déchargée et insérée dans un étui fermé.

Lorsque votre période de déplacement est terminée, votre arme doit être remisée conformément à la législation. Par exemple, si votre arme se trouve à l'intérieur de votre véhicule pendant la nuit, elle doit être remisée dans un étui fermé.

La chasse étant interdite durant la nuit, l'utilisation d'un projecteur lumineux pour déceler la présence d'un animal est strictement défendue. Par conséquent, une personne en possession d'un projecteur et d'une arme à feu sur un territoire fréquenté par le gros gibier, sera considéré, en l'absence de toute preuve contraire, comme étant en train de chasser illégalement.

> *Il est strictement interdit d'être en possession d'une arme à feu chargée à bord d'un véhicule terrestre, dans une remorque tirée par un véhicule ou dans un aéronef.*

De façon générale, il est interdit de tirer sur un animal à partir d'un chemin public, qui comprend également une bande de 10 mètres au delà des accotements.

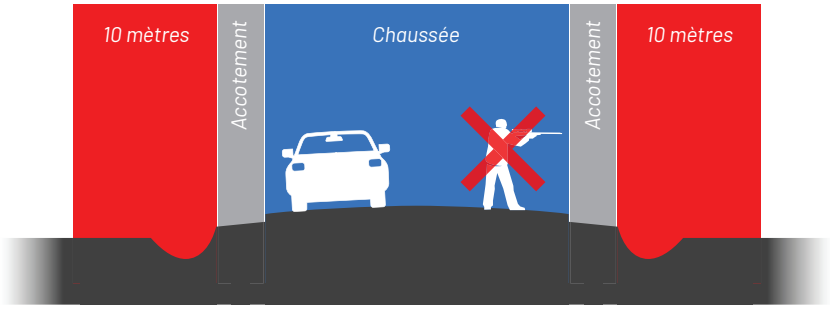


Figure 3.16 *Il est interdit de tirer sur un animal à partir d'un chemin public*

Il est aussi interdit de tirer sur un animal se trouvant sur un chemin public ou de tirer en travers d'un tel chemin.

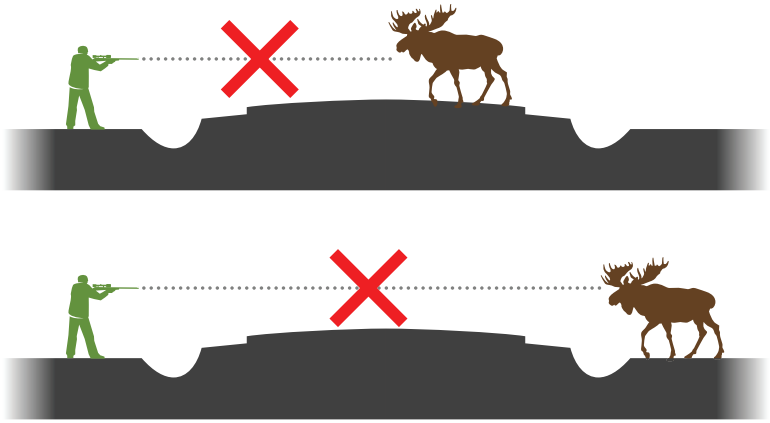


Figure 3.17 *Interdiction de tirer un animal se trouvant sur un chemin public*

Il est également interdit de laisser errer un chien dans un endroit fréquenté par le gros gibier. Vous pouvez toutefois rechercher un gros gibier blessé ou mort avec un chien, mais sans être en possession d'une arme.

Cependant, il est permis de chasser le petit gibier à l'aide de chiens.

Pour chasser l'orignal vous devez former une **expédition**, soit un groupe de deux ou trois chasseurs, selon le type de territoire. L'expédition de chasse prend fin lorsqu'un orignal est abattu ou lorsqu'aucune des personnes de votre expédition n'a pratiqué la chasse à l'orignal durant une période de 24 heures dans ce lieu de chasse.

Les bois d'une longueur de **10 cm et plus** représentent le seul indice vous certifiant que l'animal est un **mâle adulte**. S'ils ne sont pas apparents, il pourrait s'agir d'une femelle adulte ou d'un veau.

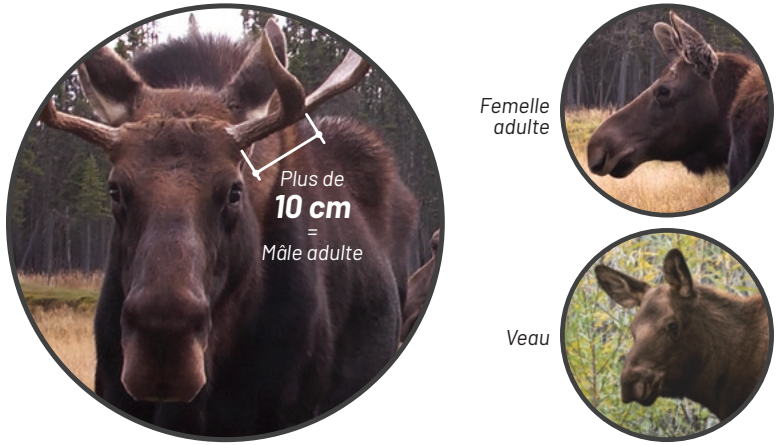


Figure 3.18 *Reconnaitre un orignal mâle adulte*

En général, la limite de récolte annuelle est d'**un orignal pour deux chasseurs**, mais dans certaines ZECs la limite peut être d'un orignal pour trois chasseurs.

Pour le cerf de Virginie, un chasseur peut prélever **deux cerfs par année**.

Il existe toutefois une exception, il n'y a aucune limite de prise de cerf dans la zone 20 (**île d'Anticosti**).

Il est autorisé d'appâter le cerf de Virginie du 1er septembre au 30 novembre, à l'exception des substances salines autorisées à l'année.

En revanche, il est interdit d'utiliser de l'urine naturelle de cervidés (à l'exception de l'urine d'orignal), prélevée sur des cervidés d'élevage ou sauvages provenant du Québec ou de l'extérieur du Québec, à des fins de chasse.

Pour l'ours noir, il est permis d'abattre **deux ours noirs par année.** Le second doit obligatoirement être prélevé à l'automne. **Vérifiez les zones où cette pratique est autorisée**.

Une substance nutritive ne peut être déposée pour l'appâter au cours de certaines périodes. Informez-vous pour connaître ces périodes.

PRENEZ GARDE : LA POSSESSION DE VÉSICULE BILIAIRE D'OURS DÉTACHÉ DE LA CARCASSE EST INTERDITE EN TOUT TEMPS.

Pour le dindon sauvage, la limite de prise annuelle est de **trois dindons par chasseur**.

Au printemps
Le titulaire d'un permis de chasse au dindon sauvage du printemps autorise la récolte de deux dindons à barbe seulement.

Le 2e dindon doit être abattu uniquement dans les zones où il est autorisé d'en récolter un 2e, c'est-à-dire dans les zones de chasse 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

À l'automne
Le titulaire d'un permis de chasse au dindon sauvage d'automne autorise la récolte d'un dindon avec ou sans barbe dans les zones 4, 5, 6, 7, 8, 10 (et non la zone 9).

À l'automne, il est autorisé d'utiliser un chien d'arrêt ou leveur pour chasser le dindon sauvage avec ou sans barbe à l'automne.

Certaines espèces de petit gibier sont également soumises à des limites de prise et de possession.

Dans le cas des gélinottes, tétras et perdrix grises, la **limite de prise quotidienne est de cinq oiseaux, toutes espèces confondues**. La limite de possession, quant à elle, est de 15 oiseaux.

Pour les lagopèdes, la limite de prise quotidienne est de **10 par jour** et la limite de possession est de **30 oiseaux**.

Avant de planifier votre excursion de chasse, assurez-vous de bien connaître la règlementation en consultant le ***site internet du Ministère***.

Pour connaître les limites de prise et de possession des oiseaux migrateurs, consulter le ***règlement de chasse du gouvernement fédéral***.

Les coupons de transport se trouvent directement sur le permis. **Il est impératif d'apposer le coupon sur l'animal dès qu'il est abattu et retrouvé**.

L'abatteur d'un orignal doit veiller, le jour même, à ce que le nombre de coupons de transport supplémentaires correspondant à la limite permise y soit attaché.

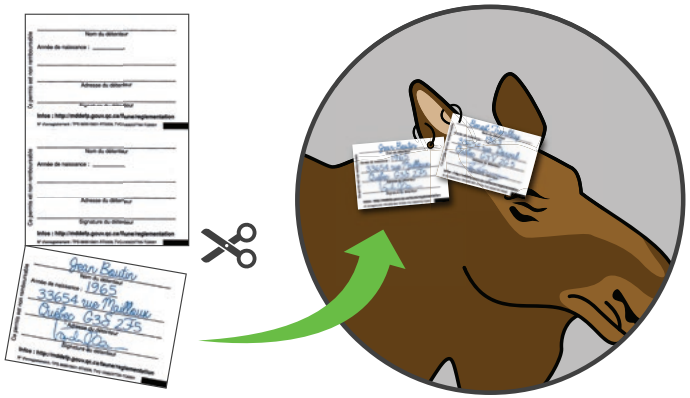


Figure 3.19 *Coupons de transport pour l'orignal*

> *Une fois le gros gibier ou le dindon sauvage abattu, l'abatteur doit enregistrer son animal **à l'intérieur des 48 heures suivant la sortie de son lieu de chasse**. En règle générale, les gens enregistrent leur animal éviscéré en entier.*

Pour l'enregistrement d'un orignal découpé en quartiers, vous devez présenter la tête entière, ou la mâchoire inférieure complète et, s'il s'agit d'un mâle, les bois attachés à la calotte crânienne ou à une partie de celle-ci.

Vous pouvez enregistrer un cerf de Virginie en deux parties distinctes. La partie arrière d'une femelle doit comprendre la vulve et celle du mâle, le scrotum.

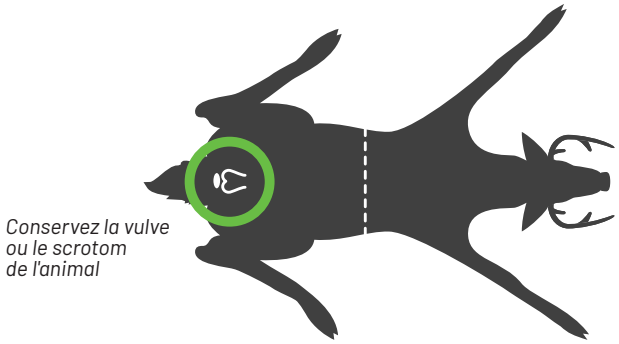


Figure 3.20 *Transport d'un cerf de Virginie en quartiers*

Pour enregistrer un ours noir, vous devez présenter la carcasse ou la fourrure de l'animal.

Pour le dindon sauvage, vous devez le faire enregistrer à l'état entier avec toutes ses plumes, éviscéré ou non.

Vous n'avez pas à enregistrer les oiseaux migrateurs. Mais lors du transport, vous devez garder une aile intacte, avec toutes ses plumes attachées à la carcasse de l'oiseau afin de permettre l'identification de l'espèce.

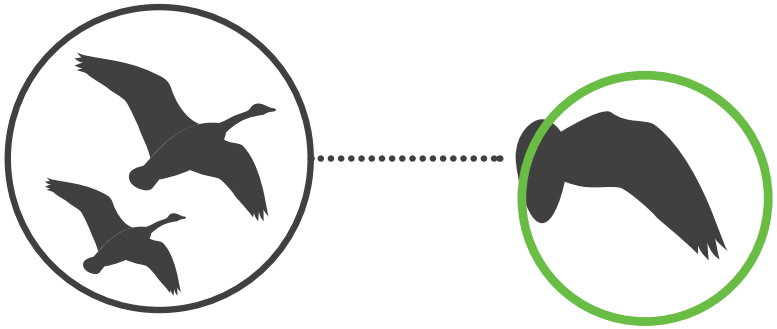


Figure 3.21 *Transport des oiseaux migrateurs*

La liste des stations d'enregistrement est disponible sur le ***site Internet du Ministère***.

Au Québec, plusieurs animaux sont à déclaration obligatoire.

Boeuf Musqué	**Lynx du Canada**
Carcajou	**Lynx roux**
Caribou	**Oiseaux de proie**
Cerf de Virginie	**Opossom d'Amérique**
Cougar	**Orignal**
Coyote	**Ours blanc**
Dindon sauvage	**Ours noir**
Loup	**Renard gris**

SI VOUS TROUVEZ OU CAPTUREZ DE FAÇON ACCIDENTELLE UN ANIMAL À DÉCLARATION OBLIGATOIRE, VOUS DEVEZ CONTACTER SANS DÉLAI LE SERVICE SOS BRACONNAGE AU 1 800 463-2191 POUR LE DÉCLARER À UN AGENT DE PROTECTION DE LA FAUNE.

Vous avez la responsabilité d'identifier correctement l'animal avant de faire feu.

> *Si vous abattez un gros gibier par méprise, vous devez immédiatement attacher votre coupon de transport en vous assurant que la viande demeure comestible.*

Vous devez ensuite contacter sans délai, le service ***SOS BRACONNAGE*** pour remettre l'animal à un agent de protection de la faune.

Seul le titulaire d'un certificat de chasseur ou du piégeur comportant le code « **P** » peut obtenir un permis l'autorisant à capturer un animal à fourrure à l'aide de pièges ou de collets.

Toutefois, vous pouvez chasser le lapin à queue blanche et le lièvre d'Amérique au moyen de collets, si vous possédez un permis de chasse au petit gibier ou un permis de colletage.

Le ravage étant l'aire de confinement utilisé par le gros gibier pendant l'hiver, nul ne peut pourchasser ou déranger le gros gibier sur ces sites.

Il est strictement interdit de pourchasser, mutiler, ou tuer volontairement un animal avec un véhicule, un aéronef ou une embarcation motorisée.

> *Il est aussi interdit de vendre, d'acheter ou d'échanger de la chair d'animaux récoltés lors de chasses sportives au Québec.*

Il y a cependant des exceptions, telles que le lièvre et l'ours noir.

TOUTE INFRACTION CONCERNANT LA FAUNE ENTRAINE DES SANCTIONS IMPORTANTES.

Suite à une infraction, les permis et les certificats peuvent être **annulés** ou **suspendus** pour une période maximale de **24 mois** à compter de la date de la condamnation, sans compter les amendes, les frais et les confiscations possibles d'objets.

Dans le cas d'une annulation, la personne doit obligatoirement reprendre le processus de certification au complet et pour tous les codes du certificat.

De plus, en cas d'annulation d'un certificat du chasseur, la personne ne peut solliciter de permis ni suivre le ou les cours concernés avant la fin de la période d'annulation de 24 mois.

Si vous êtes témoin d'un acte illégal relatif à la faune ou à ses habitats, vous devez contacter ***SOS Braconnage***. Les informations recueillies sont traitées de façon confidentielle.

Je vous invite à vous tenir informé de toutes règlementations régissant vos activités de chasse en téléphonant au ***Ministère*** ou en visitant le site Internet du ministère dans la ***section règlementation***.

SOS Braconnage
1 800 463-2191



Photo : FédéCP

LEÇON

4

L'ÉTHIQUE DU CHASSEUR

UN UTILISATEUR RESPONSABLE

Le droit de chasser implique des responsabilités.

Chaque année, des centaines de milliers d'utilisateurs parcourent les milieux naturels pour profiter de la nature.

En tant que chasseur, vous devez donc **suivre des règles d'éthique** et **assumer vos obligations** pour permettre à tout un chacun de **pratiquer leurs activités dans des conditions optimales.**

> *Vous devez tout d'abord faire preuve de courtoisie, tout en reconnaissant et respectant l'accessibilité des milieux naturels publics pour tous les autres utilisateurs.*

Vous devez également faire preuve de **civisme** et **éviter toute confrontation** avec les autres utilisateurs.

Vous êtes aussi tenus de **respecter la faune et le milieu naturel**, en vous conformant aux lois et règlements applicables sur le territoire où vous chassez.

CODE DE COMPORTEMENT

Comme chasseur, il est de votre devoir de **respecter un code de comportement**.

Avant de partir en excursion, vous devez prendre les moyens nécessaires pour connaître la biologie et les habitudes du gibier que vous comptez chasser.

Vous devez également connaître et respecter vos limites physiques, mentales et évidemment, **ne jamais utiliser une arme sous l'effet de l'alcool ou de drogues.**

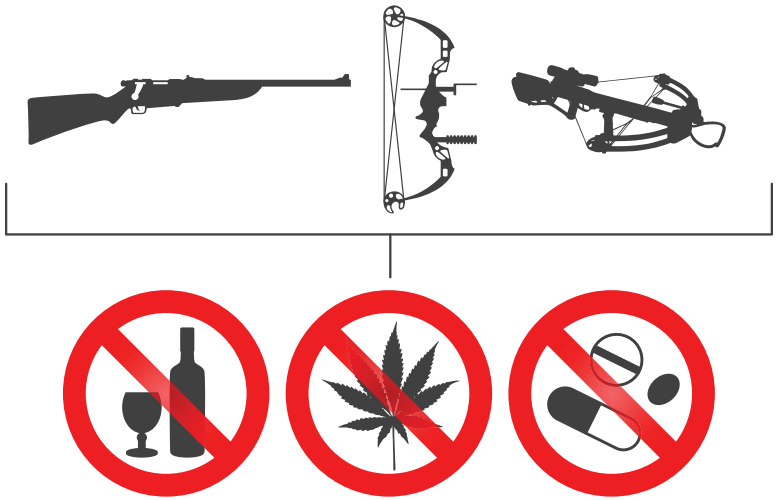


Figure 4.1 *Code de comportement en possession d'une arme*

Vous devez aussi développer vos habiletés au tir et vos techniques de chasse pour vous assurer que chaque coup tiré soit fatal pour le gibier.

Vous devez aussi parfaire vos connaissances sur les soins à apporter au gibier récolté pour assurer une qualité optimale de la venaison.

Des capsules vidéo sont disponibles sur le ***site de la FédéCP***.

De plus, avant de tirer de façon sécuritaire sur un gibier, immobile, bien placé dans un endroit dégagé, vous êtes tenus de bien l'identifier et vous assurer de pouvoir le récupérer. La loi est claire à cet égard.

Afin d'identifier des personnes, des animaux ou des objets au loin, vous devez **toujours utiliser des jumelles** et non une lunette de visée. **Vous ne devez jamais pointer une arme en direction d'autrui**.

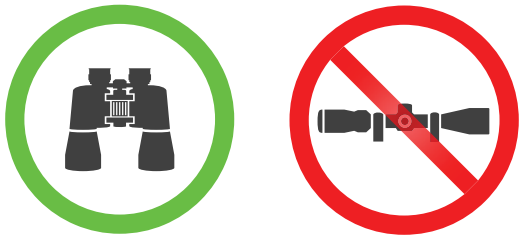


Figure 4.2 *Toujours préconiser l'utilisation de jumelles*

Si l'animal parcourt une certaine distance à la suite de votre tir dans la zone vitale et qu'un deuxième chasseur l'atteint également durant sa fuite, vous avez priorité sur le gibier.

Par contre, si vous ne faites que blesser l'animal et qu'un deuxième chasseur atteint la zone vitale, vous perdez alors votre droit de priorité.

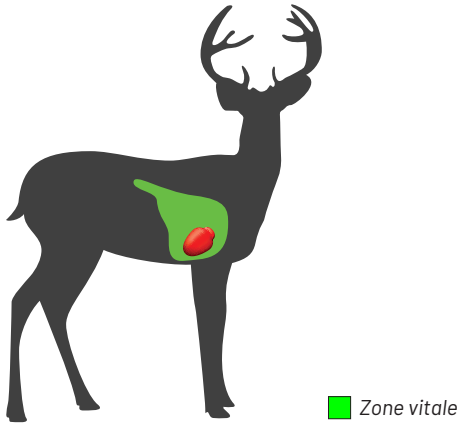


Figure 4.3 *Zone vitale*

Vous êtes aussi tenus de respecter rigoureusement les règles de sécurité entourant l'utilisation des engins de chasse.

Vous devez également vous conformer aux ***règlements relatifs à la protection de la faune*** et de bien connaître les ***règlements de chasse liés aux zones fréquentées***.

L'application mobile et gratuite ***Zone chasse*** est l'outil parfait pour demeurer à l'affût des nouvelles réglementations et des différents services relatifs à la chasse. Vous êtes aussi tenus de respecter rigoureusement les règles de sécurité régissant l'utilisation des engins de chasse et des munitions.

Si un compagnon de chasse ne respecte pas les règles, insistez poliment, mais fermement pour qu'il se conforme et n'oubliez pas que **vous êtes tenus de rapporter tout acte de braconnage**.

Assurez-vous de toujours être le bienvenu sur une propriété en vous conduisant, en tout temps, comme un invité. Au retour de votre période de chasse, évitez d'exhiber votre gibier afin de ne pas irriter la sensibilité de certaines personnes.

Vous devriez aussi appuyer les initiatives de conservation et vous engager à favoriser la relève pour perpétuer notre héritage faunique.

D'ailleurs, la section ***La Chasse*** sur le site de la ***FédéCP*** permet aux nouveaux chasseurs d'enrichir leurs connaissances.

RELATIONS AVEC PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Dans le sud du Québec, la majorité des territoires de chasse se trouvent sur des propriétés privées.

Il est donc important d'établir de bons contacts et d'entretenir une bonne relation avec les propriétaires fonciers.

AU QUÉBEC, LA NOTION DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE EST SACRÉE ET DOIT ÊTRE RESPECTÉE. PAR CONSÉQUENT, VOUS DEVEZ TOUJOURS OBTENIR LA PERMISSION DU PROPRIÉTAIRE AVANT DE CHASSER SUR SA PROPRIÉTÉ, MÊME SI CELLE-CI N'EST PAS CLÔTURÉE.

Il est donc impératif de réitérer cette demande à chaque visite.

Respectez toujours les ententes verbales, mais préférablement écrites que vous avez conclues avec le propriétaire. Respectez les zones de sécurité et laissez toujours la propriété dans l'état où vous l'avez trouvée lors de votre arrivée. Prenez soin de ne pas endommager l'environnement et refermez les clôtures, s'il y a lieu.

Il est aussi recommandé de prendre le temps de manifester votre appréciation auprès du propriétaire qui vous a donné accès à sa propriété.

LA FORÊT, ÇA SE PARTAGE

En territoire public, le libre accès pour la chasse est garanti par la loi.

> *Il est formellement interdit de vous approprier un territoire et d'en interdire l'accès à quiconque, même si vous occupiez le terrain en premier.*

Par contre, si vous chassez en terre privée, il est possible de conclure une entente vous octroyant l'accès exclusif à un territoire donné.

Pour des raisons de sécurité, si vous chassez sur des terres du domaine public, il est fortement recommandé d'apposer des affiches aux entrées du secteur où vous chassez afin de prévenir quiconque qu'il y a un chasseur à l'affût.

L'affiche doit mentionner la période pour laquelle vous demandez le respect des autres utilisateurs ainsi qu'un moyen de vous contacter. Il existe d'ailleurs un ***modèle d'affiche*** disponible sur le site de la ***FédéCP***.

Par souci de respect envers les autres chasseurs, vous devriez limiter raisonnablement votre affichage à un **rayon de 300 mètres** autour de votre poste d'affût.

Si vous apercevez ce type d'affiche, tentez de limiter vos déplacements, portez votre dossard et demeurez attentif. Si vous comptez chasser dans ce même secteur, communiquez avec l'autre chasseur afin d'établir une entente de partage du lieu de chasse.

Par égard pour les autres, vous devez retirer toutes les affiches que vous avez apposées dès que vous terminez votre période d'affût.



Avant d'aller plus loin, visionnez la vidéo
Sécurité et éthique - RESPECT



Photo : Patrick, AdobeStock

LEÇON

5

LA CHASSE AVEC ARME À AIR COMPRIMÉ ET À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE

LA CHASSE AVEC ARME À AIR COMPRIMÉ

Les armes à air comprimé utilisent la décompression d'un gaz afin de propulser un projectile à distance. Les armes à feu, quant à elles, propulsent un projectile grâce à la combustion d'une charge explosive comme la poudre.



Armes à air comprimé
(décompression d'un gaz)

Armes à feu
(charge explosive)

Figure 5.1 *Air comprimé vs poudre explosive*

On distingue quatre groupes d'armes à air comprimé sur les marchés commerciaux :

- Armes avec un réservoir d'air rechargeable
- Armes à levier-pompe
- Armes à piston
- Armes à CO_2



Figure 5.2 *Armes avec un réservoir d'air rechargeable*

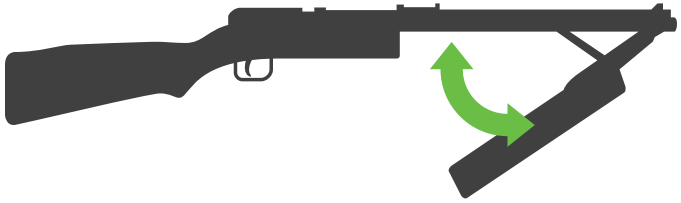


Figure 5.3 *Armes à levier-pompe*



Figure 5.4 *Armes à piston*



Figure 5.5 *Armes à CO_2*

Les armes avec un réservoir d'air rechargeable peuvent même fonctionner à répétition avec un chargeur contenant plusieurs projectiles.

L'arme à piston est la plus fréquemment utilisée pour la chasse au Québec. Nous utiliserons donc cette arme comme référence dans les pages suivantes.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du gouvernement du Québec, les carabines à air comprimé de calibre égal ou supérieur à **.177** et développant une vélocité d'au moins **152,4 m/s** sont permises pour la **chasse du petit gibier**.

En vertu de la Loi sur les armes à feu du gouvernement fédéral, les armes à air comprimé développant une vélocité d'au moins **152,4 m/s** et une énergie initiale de **5,7 joules** sont assujetties aux dispositions de la loi à titre d'**arme à feu**.

La compression des armes à piston-ressort est obtenue manuellement à l'aide d'un levier d'armement constitué, dans la plupart des cas, du canon lui-même. On retrouve également des mécanismes utilisant un levier indépendant situé en dessous du canon ou un levier latéral le long du cylindre.

Ces armes sont munies d'un piston à ressort mécanique ou à l'azote situé à l'intérieur d'une chambre de compression hermétique localisée à l'arrière de la chambre du canon.

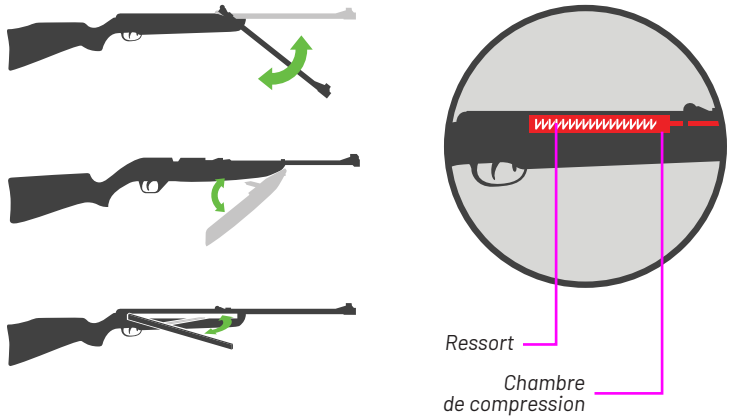


Figure 5.6 *Armes à piston-ressort*

Ce type d'arme est le plus répandu en Amérique du Nord et ne peut tirer qu'un seul projectile à la fois.

Lors du chargement, vous devez pointer le canon dans une direction sécuritaire, basculer légèrement le canon vers le bas en tapant avec la paume de votre main, puis déposer la crosse sur votre hanche et plier le canon jusqu'au bout afin qu'il demeure en position ouverte.



Figure 5.7 *Chargement d'une arme à piston-ressort*

Ensuite, placez la crosse sous votre bras, maintenez le canon et insérez le projectile. Remonter le canon et engager le cran de sûreté.

Il ne faut jamais tirer à vide pour éviter de briser le piston.

La nature de ces mécanismes induit un contrecoup au moment du tir. Il est recommandé de déposer tout simplement le fut sur la main porteuse, sans trop serrer, afin d'obtenir un tir de plus grande précision. **Par conséquent, il est fortement déconseillé d'utiliser un point d'appui fixe et rigide.**



Figure 5.8 *Point d'appui fixe et rigide à proscrire*

LES PROJECTILES

Les armes à air comprimé utilisent des projectiles à jupes, aussi appelés diabolo, ou plomb parachute. Ils sont formés d'une tête pleine et d'une jupe évasée et creuse. La partie arrière ou jupe est composée de plomb, ou d'un alliage plomb-plastique.

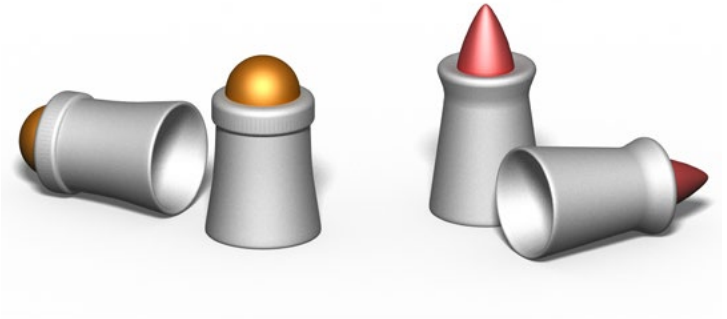


Figure 5.9 *Projectiles à jupes, diabolos ou plombs parachutes*

La tête des projectiles peut être de formes plate, ronde, conique ou creuse. Les projectiles à têtes creuses sont conçus pour s'écraser sur la cible au lieu de la traverser.

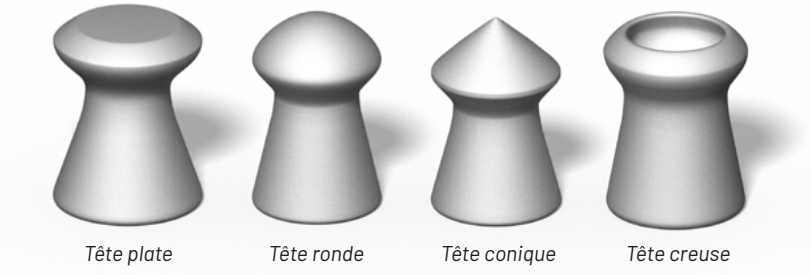


Figure 5.10 *Types de têtes de projectiles*

Lors du tir, la pression du gaz permet à la jupe de prendre de l'expansion et de s'engager dans les rayures du canon formant un scellé et imprimant un mouvement de rotation. Cette rotation procure de la stabilité au projectile.

La masse du projectile se mesure en grain. **15,43 grains équivalent à un gramme**.

Les calibres les plus fréquents sont .177 et .22.

Pour la chasse, il est conseillé de choisir le projectile avec la **plus grande masse (.22)** et de vous entraîner à différentes distances, en utilisant les mêmes munitions.

L'usage d'une pochette à munitions que l'on peut ouvrir et manipuler avec une seule main peut être utile. Les projectiles sont alors plus faciles à manipuler que dans la boite d'origine, bruyante, que l'on doit normalement dévisser avec les deux mains.

> *Prenez soin de laver vos mains après avoir manipulé les projectiles en plomb et éviter d'en ingérer. L'absorption de plomb est néfaste, voire dangereuse pour la santé.*

ZONES VITALES ET PORTÉE EFFICACE

En fonction de la puissance de votre arme à air comprimé, le projectile utilisé et la robustesse du petit gibier visé, la zone vitale peut représenter la tête, le cou, ou le couple cœur-poumon.

Si votre arme est moins puissante, visez la tête de l'animal, entre l'œil et l'oreille. Cette partie est la plus fragile du crâne.

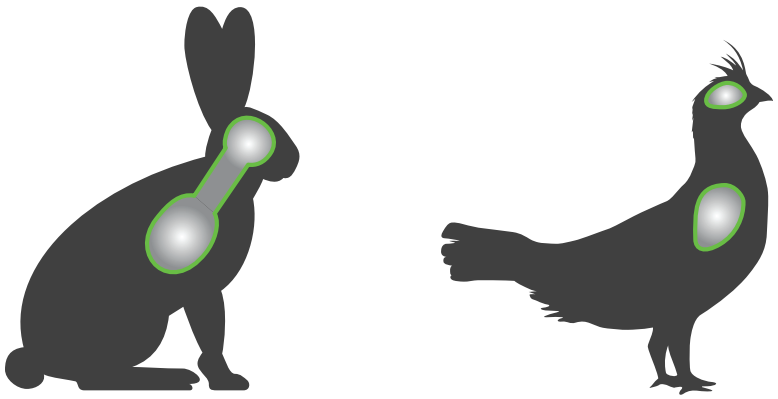


Figure 5.11 Zones vitales du petit gibier

La portée maximale efficace à laquelle vous pouvez effectuer un **tir mortel rapide** d'un petit gibier avec une arme à air comprimé est de **30 mètres** (une centaine de pieds).

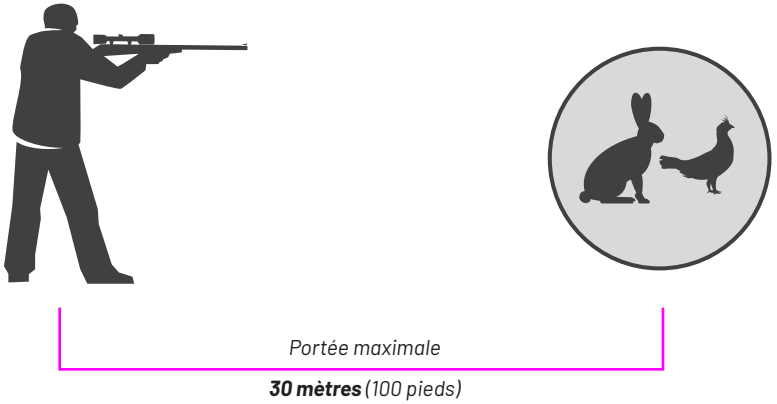


Figure 5.12 Portée maximale efficace pour un tir mortel

Par contre, la portée limite dangereuse de ces armes est d'environ 640 mètres.

La portée efficace réelle peut-être inférieure à la portée efficace maximale, car elle dépend de l'habileté du tireur.

Il est donc important de vous entraîner en utilisant les mêmes projectiles et la même arme que vous comptez utiliser pour chasser.

LES SYSTÈMES DE VISÉE

La partie de la zone vitale à atteindre est très petite et elle doit être choisie avec beaucoup de soin pour compenser le manque de puissance des projectiles des armes à air comprimé.

L'utilisation d'une lunette de visée est donc fortement recommandée afin d'améliorer la précision de votre tir. Elle doit cependant être conçue pour résister aux contrecoups des armes à air comprimé.

Un réticule gradué en fonction de la distance est très utile, car il tient compte de la courbe balistique et vous permet d'améliorer la précision de votre tir.



Figure 5.13 *Réticule gradué en fonction de la distance*

L'ENTRETIEN

Il est très important de lire toutes les instructions d'utilisation qui se trouve dans le manuel de l'utilisateur vendu avec l'arme. Vous trouverez les informations relatives à la fréquence des entretiens ainsi que les parties de l'arme à nettoyer et à huiler.

Il est important d'utiliser une huile « **non détersive**» , spécifiquement conçue pour ces armes, afin de ne pas endommager les joints d'étanchéité.

Il est déconseillé d'appliquer de l'huile à l'intérieur du canon, sauf si on l'entrepose pendant plusieurs mois. Lorsque vous réutilisez l'arme, assurez-vous de retirer toute l'huile qui se trouve à l'intérieur du canon.

> *Évitez de comprimer le ressort mécanique d'une arme à air comprimé pendant plus de 30 minutes et de ne jamais tirer à vide. Vous pourriez endommager le mécanisme.*

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les règles élémentaires pour la sécurité dans le maniement des armes à feu s'appliquent également pour les armes à air comprimé.

Traiter toujours une arme comme si elle était chargée. Les armes à air comprimé peuvent infliger de graves blessures.

Dans le cas des armes à ressort avec canon basculant, prenez garde au retour du canon qui peut vous infliger une blessure au visage ou même endommager l'arme. Vous devez toujours compléter le mouvement jusqu'au bout.

LA CHASSE AVEC ARME À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE

Les armes à chargement par la bouche utilisées pour la chasse se divisent en deux grandes catégories se distinguant par leur mécanisme de percussion.

- Armes à percussion traditionnelle
- Armes à percussion alignée

Les armes à percussion traditionnelle munies d'une platine à silex ou d'une platine à percussion sont décrites dans le **Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu**. Par conséquent, elles ne feront pas l'objet de ce cours.



Figure 5.14 *Arme à percussion traditionnelle*

Il existe trois modèles d'armes à percussion alignée.

- Arme à verrou
- Arme à culasse mobile
- Arme à charnière (bascule)



Figure 5.15 *Armes à percussion alignée*

La plus fréquemment utilisée pour la chasse au Québec est **l'arme à charnière**. Nous utiliserons donc cette arme pour la suite de cette leçon.

La manipulation d'une arme à chargement par la bouche exige la maîtrise de techniques spécifiques pour assurer une utilisation optimale sécuritaire.

Au Québec, les armes autorisées pour chasser ne peuvent tirer qu'un seul coup avant de devoir les recharger par la bouche du canon.

Il est fortement recommandé d'adhérer à un club de tir et de vous exercer régulièrement afin d'obtenir les résultats escomptés. Les personnes œuvrant dans ces clubs vous donneront de nombreux conseils afin d'acquérir le savoir-faire nécessaire à l'entretien et à la manipulation sécuritaire de ces armes.

La mise à feu dans cette arme s'effectue à l'aide d'une amorce, préalablement insérée dans la cavité située à l'extrémité du bouchon de la culasse.



Figure 5.16 *Chargement de l'amorce dans le bouchon de la culasse*

Cette cavité se prolonge par un petit trou que l'on appelle « **lumière** ». Elle sert à transmettre la flamme de l'amorce à la charge explosive lorsque le chien frappe le percuteur.

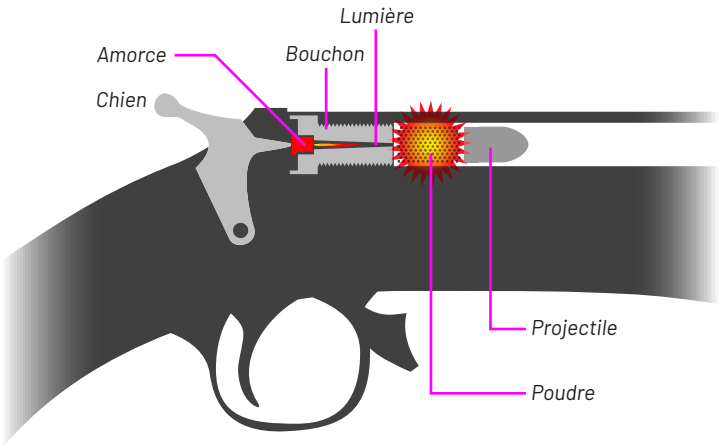


Figure 5.17 *Mise à feu de l'amorce*

POUR VOTRE SÉCURITÉ, VOUS DEVEZ TOUJOURS UTILISER LA CHARGE EXPLOSIVE APPROPRIÉE STIPULÉE DANS LE MANUEL D'INSTRUCTIONS SE RAPPORTANT À L'UTILISATION DE VOTRE ARME.

Ces armes utilisent deux sortes de poudre explosive distinctes : la **poudre noire** et les **substituts** de poudre noire Les substituts à la poudre noire sont moins corrosifs, plus stables et génèrent moins de fumée.

Les charges explosives sous forme de pastilles de poudre de 30 grains ou de 50 grains sont les plus populaires parce qu'elles sont faciles à utiliser.



Figure 5.18 *Charges explosives sous forme de pastilles de poudre*

Les poudres en vrac que l'on retrouve également sur le marché existent en plusieurs granulations et sont plus complexes à manipuler. Consultez attentivement votre manuel d'instruction pour connaitre le type de poudre qui convient à votre arme.

ATTENTION, IL EST CRUCIAL DE NE JAMAIS UTILISER DE LA POUDRE SANS FUMÉE DANS UNE ARME À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE CONÇUE SPÉCIFIQUEMENT POUR LA POUDRE NOIRE. LE CANON POURRAIT ÉCLATER ET VOUS CAUSER DE GRAVES BLESSURES AINSI QU'AUX PERSONNES À PROXIMITÉ.

La poudre noire et ses substituts sont des agents explosifs qui produisent beaucoup de fumée pouvant incommoder les autres tireurs ou accompagnateurs.

Selon le type de chasse ou de tir que vous pratiquez, vous devez choisir le projectile adéquat entre les **balles en plomb coniques**, ou les **balles avec sabot**. Ces dernières sont les plus couramment utilisées.



Figure 5.19 *Types de projectiles*

Certains accessoires de base sont indispensables afin d'utiliser adéquatement une arme à chargement par la bouche.

- **Bloc de départ**
  Facilite l'insertion de la balle dans le canon
- **Baguette avec embout et poignée**
  Une fois la balle insérée, elle facilite le compactage des charges
- **Tire-balle**
  Utile pour retirer votre projectile plus aisément
- **Tire-calepin**
  Permet de déloger la poudre du canon

- **Contenant de munitions pré-chargées**
  Préparez à l'avance vos charges propulsives comprenant la charge explosive et le projectile. Vous gagnerez du temps lors de la recharge si vous y déposez aussi l'amorce. Sinon, un distributeur d'amorces vous permettra de placer votre amorce plus rapidement.
- **Une trousse de nettoyage**
  Elle est essentielle pour entretenir votre arme. Vous y trouverez une graisse « anti-grippage », indispensable pour lubrifier le bouchon de culasse l'empêchant de coincer dans le canon.
- **Verres de sécurité et protège-oreilles**
  Portez également des manches longues et demeurez alerte en tout temps pendant que vous chargez, déchargez ou tirez avec votre arme.


Bloc de départ


Baguette avec embout et poignée


Tire-Balle


Tire-calepin


Contenant de munitions pré-chargé


Distributeur d'amorces


Trousse de nettoyage


Verres et protège-oreilles

Figure 5.20 *Accessoires de base pour utiliser une arme à chargement par la bouche*

En tout temps, vous devez manipuler une arme à feu en respectant ces quatre règles vitales :

- **Traitez toujours l'arme comme si elle était chargée**
- **Pointez toujours vers une zone sécuritaire**
- **Tenez le doigt éloigné de la détente**
- **Ouvrez toujours le mécanisme lorsque vous n'utilisez pas l'arme**

Pour charger ou décharger votre arme, vous devez appuyer la crosse au sol en la sécurisant entre vos pieds pour éviter qu'elle ne glisse. Vous devez toujours contrôler votre arme de façon à ce que ni votre visage ni vos mains ne se retrouvent au-dessus de la bouche du canon.





Figure 5.21 *Contrôle d'une arme à chargement par la bouche*

PRENEZ GARDE DE NE JAMAIS METTRE UNE AMORCE DANS LE BOUCHON DE CULASSE LORSQUE VOUS CHARGEZ OU DÉCHARGEZ VOTRE ARME.

Avant d'utiliser une arme à chargement par la bouche, vous devez **marquer votre baguette**. En enfonçant la baguette graduée dans le canon et en identifiant la marque appropriée, vous saurez si votre arme est chargée ou non.

Dans un premier temps, assurez-vous que le canon est vide. Puis, vissez le bouchon de culasse dans la chambre du canon en vérifiant qu'il ne contient pas d'amorce.

Ensuite, fixez **l'embout** avec poignée à l'extrémité de la **baguette** et insérez-la jusqu'au fond du canon. Faites une première marque sur l'embout, à l'embouchure du canon (vous pouvez utiliser du ruban adhésif, par exemple). **Cette première marque vous indiquera que l'arme est déchargée**. *Voir la figure 5.22.*

Retirez maintenant la baguette et vérifiez que la **lumière** est bien dégagée avant d'introduire la charge explosive dans l'âme du canon. Puis, insérez le projectile dans le canon à l'aide du **bloc de départ**. En utilisant votre baguette, pressez-le fermement contre la charge, jusqu'au fond du canon. À l'embouchure du canon, faites une seconde marque sur l'embout. **Cette deuxième marque vous indiquera que votre arme est chargée**. *Voir la figure 5.22.*

Dorénavant, vous n'aurez qu'à insérer la baguette dans le canon et identifier la marque appropriée pour savoir si l'arme est chargée ou non.

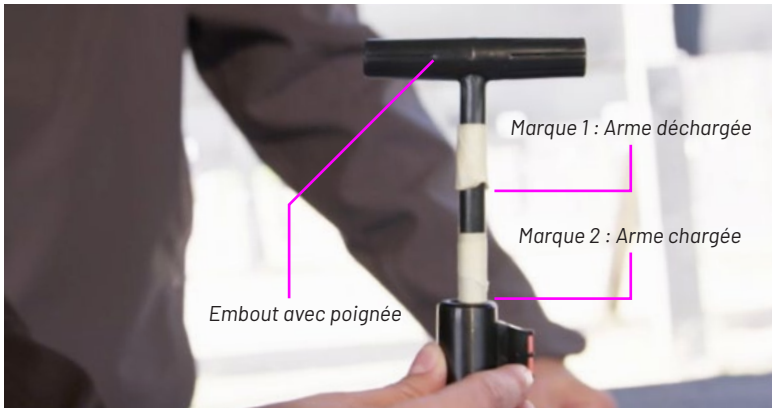


Figure 5.22 *Marquage de la baguette*

Souvent, seule la baguette se range sous le canon de l'arme. L'embout qui comporte les marques constitue donc une seconde pièce que vous devez ranger ailleurs. Assurez-vous de toujours utiliser le même embout afin d'éviter les méprises.

L'installation de l'amorce doit se faire sur le lieu de chasse seulement, ou lorsque vous êtes prêt à tirer au champ de tir. N'oubliez surtout pas de porter vos protège-oreilles et vos lunettes de sécurité.

Si votre arme **ne possède pas de cran de sécurité**, vous devez attendre au dernier moment, juste avant de tirer, avant d'armer le chien.

Si votre arme **possède un cran de sécurité**, engagez-le tout de suite après l'avoir chargée. Installez-vous, identifiez la cible correctement et mirez. Puis, désengagez le cran de sécurité et appuyez sur la détente.

Si aucune détonation ne survient, il s'agit d'une **ratée d'amorce**. Une amorce défectueuse ou mal enfoncée peut en être la cause.

Vous devez alors pointer l'arme dans une direction sécuritaire et attendre 60 secondes, au cas où le coup de feu se déclencherait à retardement. Une fois le temps écoulé, remplacez l'amorce défectueuse et faites feu à nouveau.

Si rien ne se passe, répétez ces étapes une autre fois. Si ça ne fonctionne toujours pas, vous devez utiliser d'autres amorces. Si vous n'avez pas d'autres amorces en votre possession, vous devez obligatoirement retirer le projectile et la charge explosive de votre canon.

Pour décharger votre arme, vous devez avant tout pointer l'arme vers une zone sécuritaire, puis retirer l'amorce.

Vous pouvez alors dévisser le bouchon de culasse pour laisser tomber la charge explosive. À l'aide de votre baguette, poussez afin d'expulser le projectile par la bouche du canon.



Figure 5.23 *Expulsion du projectile par la bouche du canon*

Vous pouvez également choisir de laisser le bouchon de culasse en place, sans amorce, et utiliser un tire-balle afin d'extraire la balle du canon. Une fois le tire-balle fixé à l'extrémité de votre baguette, insérez celle-ci dans le canon et vissez le tire-balle dans le projectile. Ensuite, tirer fortement la baguette vers la bouche du canon. Le plomb retiré ne sera plus utilisable. Si vous avez utilisé un projectile avec sabot, il faut aussi le retirer du canon.

Faites sortir la charge explosive en retournant le canon vers le bas. Vous pouvez aussi utiliser un tire-calepin pour dégager la charge.

Une fois la charge explosive extraite du canon, vous devez maintenant nettoyer votre arme en tirant, à vide, une ou deux amorces afin de dégager la **lumière**. Si le feu ne passe pas, dégagez la **lumière** à l'aide d'une petite brosse métallique pour que le feu de l'amorce puisse atteindre la charge explosive.

Si rien n'obstrue le passage du feu, vous pouvez alors recharger votre arme.

Dans une situation où l'amorce explose, mais que la poudre ne s'enflamme pas, il s'agit d'un **raté d'allumage**.

Comme dans le cas d'une ratée d'amorce, vous devez pointer l'arme dans une direction sécuritaire et attendre au moins 60 secondes, au cas où le coup de feu se déclencherait à retardement.

Une fois le temps écoulé, retirez l'amorce et, à l'aide de la baguette de chargement graduée, assurez-vous que le canon contient bel et bien une charge explosive et un projectile. Si vous constatez que l'arme n'est pas chargée, chargez-la comme il se doit.

Si l'arme contient une charge explosive, remettez une amorce et tentez un nouveau coup de feu .

S'il n'y a toujours pas de mise à feu, vous devez attendre au moins 60 secondes, au cas où le coup de feu se déclencherait à retardement.

Une fois le temps écoulé, retirez l'amorce, la charge explosive et le projectile avec l'une ou l'autre des techniques décrites précédemment.

Assurez-vous que le canon est vide, tirez une ou deux amorces et vérifiez si la **lumière** est dégagée avant de recharger.

Un raté d'allumage peut être causé par une amorce défectueuse, de la poudre humide ou une obstruction de la cheminée.

> *Traitez toujours les ratés avec une grande précaution, car le coup pourrait partir à tout moment.*

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Il est très important de vous familiariser avec le manuel de l'utilisateur spécifique à votre arme et de vous conformer aux instructions. Vous y trouverez une foule d'informations, y compris des données sur la charge maximale de poudre que votre arme peut supporter.

En tout temps, vous devez considérer votre arme comme étant chargée et toujours gardez le canon pointé dans une direction sécuritaire.

ATTENTION, IL EST CRUCIAL DE NE JAMAIS UTILISER DE LA POUDRE SANS FUMÉE DANS UNE ARME À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE CONÇUE SPÉCIFIQUEMENT POUR LA POUDRE NOIRE OU SES SUBSTITUTS. LE CANON POURRAIT ÉCLATER ET VOUS CAUSER DE GRAVES BLESSURES AINSI QU'AUX PERSONNES À PROXIMITÉ.

> *En présence de poudre noire ou d'un substitut, tenez-vous loin de toutes sources de chaleur, de flammes ou d'étincelles. Ne fumez jamais et ne permettez à personne de fumer en présence de poudre noire ou de ses substituts lors du chargement ou du déchargement d'une arme.*

Ne chargez jamais une arme à chargement par la bouche à l'intérieur d'un bâtiment et ne laissez jamais une amorce dans le bouchon de culasse pendant le chargement.

Ne tirez jamais avec une arme que vous soupçonnez contenir plus d'une charge.

Toujours presser fermement le projectile contre la charge de poudre en vous assurant de respecter la marque d'arme chargée sur votre baguette. N'oubliez surtout pas de retirer la baguette avant de faire feu.

Ne vous fiez jamais complètement au cran de sûreté ou au chien en position semi-armé d'une arme à chargement par la bouche.

Avant de faire feu, vous devez vous assurer de bien identifier votre cible, qu'elle soit bien dégagée, immobile et bien placée. Vous devez ensuite attendre minimalement 30 minutes, mais idéalement une heure avant d'entreprendre la recherche de votre gibier.

Une fois votre gibier récupéré, il est très important de nettoyer et de lubrifier son arme le plus rapidement possible afin d'éviter que la corrosion ne détériore le mécanisme et l'intérieur du canon.

ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE

La poudre noire ainsi que les substituts laissent d'importants résidus corrosifs dans le canon des armes. Le nettoyage d'une arme à chargement par la bouche demande beaucoup plus d'attention qu'une arme moderne à poudre sans fumée. Avant de commencer, référez-vous au manuel du fabricant afin de démonter votre arme correctement.

Avant de commencer le nettoyage, votre arme doit être déchargée. Si ce n'est pas le cas, vous devez retirer l'amorce, la charge explosive, ainsi que le projectile.

Prenez soin de bien laver l'intérieur du canon avec de l'eau chaude, légèrement savonneuse, en utilisant une baguette de nettoyage munie d'une brosse en coton.

Après un premier nettoyage à l'eau savonneuse, rincez le canon à l'eau très chaude pour qu'il sèche rapidement.

Lorsque vous utilisez des projectiles avec sabots de plastique, il est aussi conseillé de nettoyer les rayures du canon avec un solvant conçu pour dissoudre les résidus de matière plastique. L'utilisation d'une brosse en bronze dégagera tous les résidus de poudre et de sabots.



Figure 5.24 *Brosse de nettoyage en bronze*

Par la suite, passez un chiffon à l'intérieur du canon pour enlever toutes les impuretés et lubrifiez l'âme du canon avec un lubrifiant conçu pour ce type d'arme.

Après avoir nettoyé soigneusement le bouchon de culasse, vous devez le lubrifier avant de le remettre en place pour éviter qu'il ne fige dans le canon.

Finalement, huilez légèrement l'extérieur de l'arme avant son entreposage. Ainsi lubrifiée, votre arme évitera de rouiller.

> *Vous devez remiser votre arme conformément aux normes enseignées dans le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu, qui veut qu'une arme soit,* ***déchargée, nettoyée, lubrifiée et barrée****.*

Les amorces et la poudre doivent être entreposées séparément, idéalement sous verrou, dans un contenant distinct et exclusif aux munitions. Ces contenants d'entreposage ne doivent pas être étanches. L'air doit pouvoir circuler librement.

De plus, vous devez remiser vos munitions loin de toute matière inflammable ou de source d'allumage.



Photo : Pixabay, Skeese

LEÇON

6

ÉCOLOGIE, GESTION ET PRINCIPALES ESPÈCES CHASSÉES AU QUÉBEC

Le Québec est un immense territoire de près de **1 700 000 km²** bordé par la mer sur trois de ses côtés. Il compte **plus d'un million de lacs et de cours d'eau**.

Son territoire est partagé entre les zones de végétation **arctique**, **boréale** et **tempérée nordiques**.

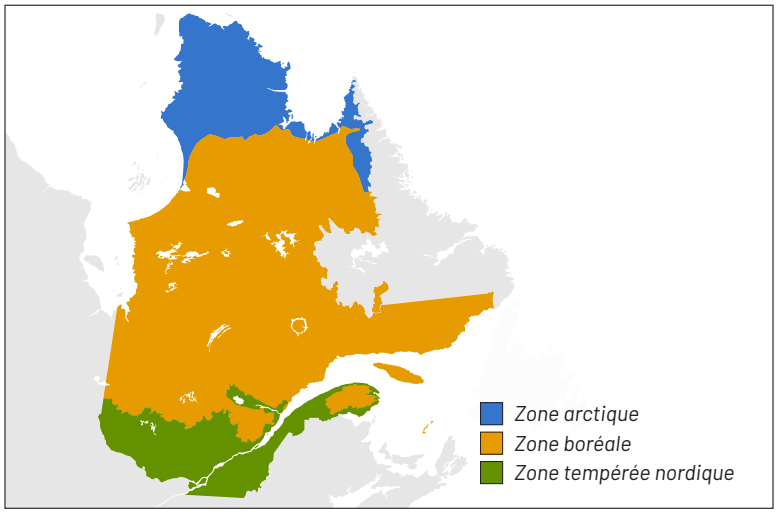


Figure 6.1 *Zones de végétation*

Ce sont les domaines bioclimatiques des **sapinières** et des **érablières** de la zone de végétation tempérée nordique qui recèlent la plus grande diversité d'écosystèmes et d'habitats regroupant le plus grand nombre d'espèces fauniques.

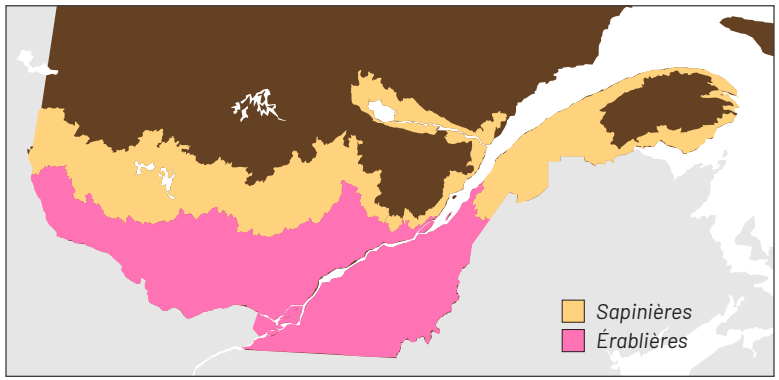


Figure 6.2 *Domaines bioclimatiques*

Chaque écosystème est un ensemble formé par une communauté d'organismes vivants en constante interrelation avec leur environnement naturel.

Dans un écosystème, chaque espèce faunique occupe un milieu particulier où elle trouve les ressources nécessaires à sa survie et à sa reproduction. Ces particularités représentent son habitat.

ÉCOLOGIE / GRANDS FACTEURS DE PERTURBATION

Au Québec, **95 % d'une population** de plus de 8,5 millions de personnes résident dans la **zone de végétation tempérée nordique**.

Dans cette zone, l'utilisation du territoire et l'exploitation des ressources naturelles peuvent poser des défis de cohabitation avec la faune.

> *Les changements climatiques, les interventions forestières, l'agriculture, l'étalement urbain et le développement du réseau routier peuvent notamment altérer ou modifier les conditions de vie des animaux sauvages qui vivent dans les secteurs perturbés.*

Certaines espèces pourront tirer profit de ces transformations, tandis que d'autres s'en trouveront désavantagées. Pour ces dernières, la préservation d'habitats de qualité est primordiale.

GESTION / PRINCIPALES ESPÈCES CHASSÉES

Au Québec, l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le dindon sauvage, le petit gibier et les animaux à fourrure font l'objet d'un **plan de gestion**. Ils permettent d'encadrer les règles de prélèvement afin d'assurer une exploitation durable selon la zone de chasse.

Par exemple, en favorisant la protection des femelles orignal, la productivité des troupeaux a augmenté de façon significative. De ce fait, nous avons aujourd'hui plus d'orignaux que jamais au Québec. Les récoltes ont doublé depuis dix ans et sont huit fois plus élevées qu'au milieu des années '60.

Les plans de gestions de la faune permettent aussi de contrôler une éventuelle surabondance d'individus de certaines espèces comme l'oie des neiges. Dans ce contexte, la chasse permet de limiter, en partie, la destruction des champs agricoles, une situation qui pourrait s'avérer très coûteuse pour l'État.

Une saine gestion de la faune procure en fait un juste équilibre entre la faune et les chasseurs. Elle permet même l'expansion de la population de certaines espèces ciblées, comme le dindon sauvage ; un véritable succès québécois.

L'ORIGNAL

L'orignal est le plus grand cervidé du monde. Le mâle porte des bois déployés en larges palettes.

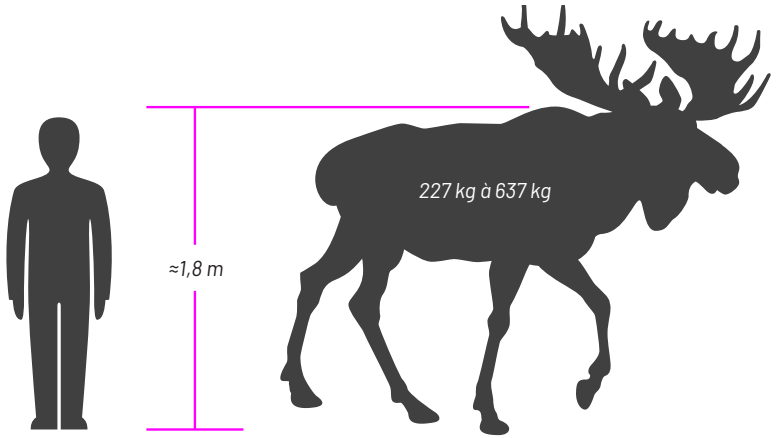


Figure 6.3 *Taille moyenne de l'orignal*

Son panache commence à pousser au début du mois d'avril. Pendant la croissance du panache, l'orignal a besoin d'un apport plus important en calcium et en phosphore. Chez un mâle adulte, le taux de croissance du panache peut atteindre 25 mm par jour.

Entre la fin d'août et le début de septembre, le velours recouvrant le panache s'assèche et se détache en larges lambeaux. Afin de s'en départir, le mâle frotte alors ses bois contre les arbres et sur les arbustes. Les bois, quant à eux, tombent entre le mois de décembre et février.

Au premier automne de sa vie, le faon n'a pas de bois. Les premiers bois poussent vers l'âge d'un an et ne forment qu'une simple dague composée de cornes courtes, parfois subdivisées. Les larges palettes caractéristiques de l'orignal n'apparaissent que vers l'âge de 4 ou 5 ans.

Il n'y a aucune corrélation entre l'âge d'un orignal et la dimension de son panache. L'âge est plutôt évalué en comptant le nombre de couches de cément qui se forment annuellement sur les racines des incisives. La longévité maximale d'un orignal , en nature, est d'une quinzaine d'années.

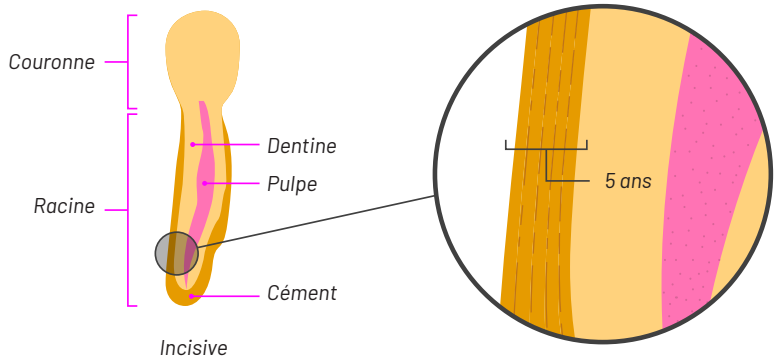


Figure 6.4 *Les dents pour déterminer l'âge d'un orignal*

L'ouïe et l'odorat de l'orignal sont bien développés. Sa vue lui permet de discerner assez bien les contrastes, favorisant la perception des mouvements, même au loin. Comme le cerf de Virginie, il est fort probable que l'orignal puisse distinguer les couleurs. Il porte généralement peu d'attention aux objets situés au-dessus de lui.

La période d'accouplement, c'est-à-dire du rut, se concentre essentiellement entre la troisième semaine de septembre et la première moitié du mois d'octobre.

Pendant cette période, les femelles brament pour attirer les mâles. Ces derniers émettent de brefs cris rauques. Ils frottent leurs bois aux arbres et vont même affronter leurs rivaux dans des combats. Ils grattent le sol humide avec leurs sabots, ils y urinent et se vautrent dans ces souilles afin d'y attirer les femelles.

Un mâle peut s'accoupler avec plusieurs femelles, qui vont donner naissance à un ou deux faons, rarement trois. Les jeunes demeureront avec leur mère pendant un an.

L'hiver, les orignaux se rassemblent en petits groupes dans des aires de confinement communément appelé **ravages**. Dans ces milieux boisés, ils trouvent à la fois abri et nourriture. Le reste de l'année, ils sont plutôt solitaires.

De façon générale, l'orignal fréquente le même territoire tout au long de sa vie. Il a la capacité de se déplacer facilement sans faire de bruit dans des forêts denses. D'une saison à l'autre, année après année, il retourne aux mêmes endroits en suivant les mêmes routes.

L'orignal fréquente les forêts mixtes, particulièrement les sapinières à bouleaux blancs ou à bouleaux jaunes. Il visite les éclaircies, les brûlis, les aires de coupes forestières, les aulnaies, les lacs couverts de végétation submergée, les marécages et les étangs.

L'orignal se nourrit de feuilles, de ramilles, de bourgeons, d'écorce de feuillus et d'aiguilles de conifères, mais préfère le bouleau, le saule et le peuplier. Il se nourrit aussi de plantes herbacées et aquatiques.

Le loup et l'ours noir sont les principaux prédateurs de l'orignal. La plupart des orignaux victimes des loups sont des juvéniles ou des adultes affaiblis. L'ours noir, quant à lui, s'attaque surtout aux orignaux nouveaux nés.

> *La chasse à l'orignal est la plus populaire au Québec. La récolte annuelle par les chasseurs est la première cause de mortalité des orignaux.*

Malheureusement, les accidents routiers impliquant des orignaux entraînent aussi de nombreux décès. On rapporte annuellement plus de 1 000 collisions.

Au Québec, on retrouve l'orignal jusqu'à la limite nord de la forêt boréale, correspondant au 55e parallèle de latitude nord. Les plus fortes densités d'orignaux se retrouvent néanmoins au sud du 50e parallèle.

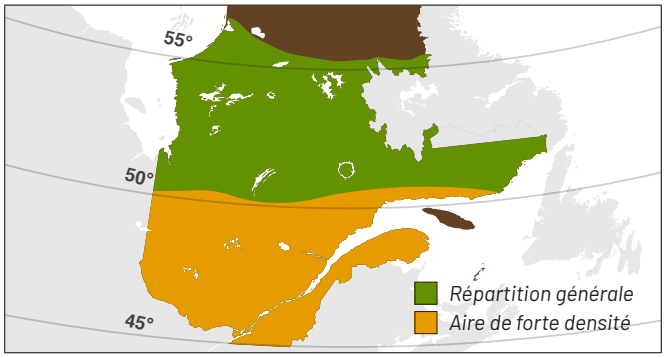


Figure 6.5 *Aire de distribution de l'orignal*

On remarque que les plus fortes récoltes, en vert foncé, proviennent principalement des zones au sud et à l'est de la communauté urbaine de Québec.

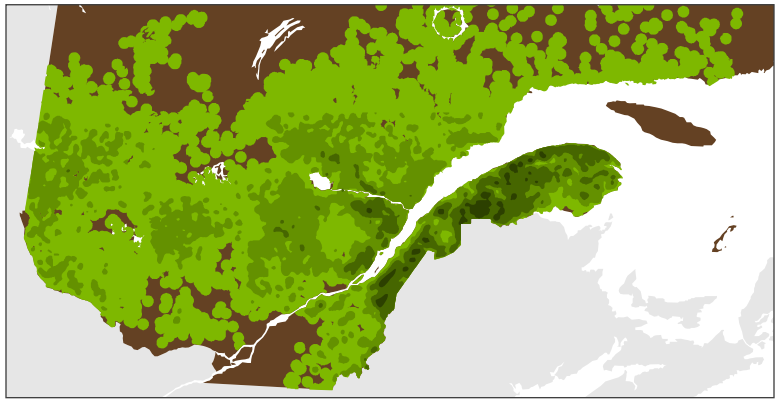


Figure 6.6 *État des récoltes d'orignaux*

Le plan de gestion de l'orignal vise principalement à atteindre ou à maintenir les densités d'orignaux optimales pour conserver l'intérêt des chasseurs, ainsi qu'à optimiser les retombées économiques québécoises.

La chasse sélective, qui épargne les femelles lors des années dites **restrictives**, permet le maintien des populations optimales, car les femelles qui assurent la prolifération de l'espèce sont protégées.

La chasse permet aussi de maintenir des densités d'orignaux autour de 60 % de la capacité de support de l'habitat définie pour chacune des zones de chasse.

Lorsque ce pourcentage est dépassé et que les populations d'orignaux sont principalement limitées par leur approvisionnement en nourriture, la chasse des animaux sans bois (femelles ou faons) est nécessaire pour protéger l'habitat.

Lors des années **permissives**, qui autorisent aussi la récolte des orignaux sans bois, on observe une moyenne de **175 000 chasseurs** prélevant annuellement plus de **25 000 orignaux** sur le territoire québécois.

Naturellement, la récolte d'orignaux diminue lors des années restrictives où l'on ne récolte que les veaux et les mâles avec bois.

LE CERF DE VIRGINIE

Le cerf de Virginie est une espèce opportuniste qui s'adapte bien. Il est le cervidé le plus répandu et le plus abondant en Amérique du Nord.

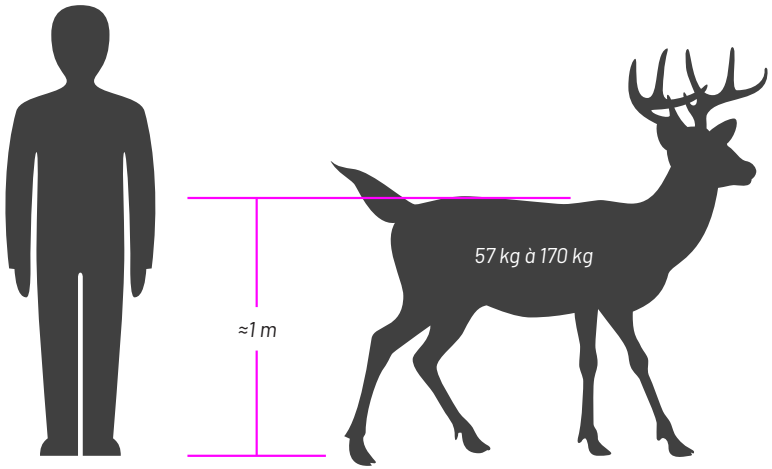


Figure 6.7 *Taille moyenne du cerf de Virginie*

Les bois sont portés par les mâles, bien qu'exceptionnellement les femelles puissent en être pourvues. Sur un panache normal, les pointes sont relativement symétriques. Mais il peut y avoir des panaches anormaux ou atypiques.



Figure 6.8 *Panaches atypiques*

Contrairement à l'orignal, la dimension du panache est en lien direct avec la corpulence de l'animal. Les bois, qui tombent en hiver, sont à leur taille maximale lorsque l'animal est âgé entre 5 et 7 ans.

Le cerf de Virginie a un excellent sens de la vue, de l'ouïe et de l'odorat. Il peut très bien distinguer, de jour comme de nuit, des objets éloignés et déceler le moindre mouvement dans son large champ de vision de **310 degrés**, et ce sans même bouger la tête.



Figure 6.9 *Champs de vision du cerf de Virginie*

En bougeant les oreilles, il peut aussi déterminer la direction ainsi que la distance d'un danger potentiel. Nous savons également que le cerf de Virginie est en mesure de distinguer les couleurs.

Son odorat, **35 % supérieur à celui du chien**, lui permet de mieux localiser ses congénères et d'identifier des dangers avec une meilleure précision. Leurs sabots possèdent même des coussins permettant de détecter les vibrations du sol.

La période du rut se situe entre octobre et novembre, et les femelles mettent bât au printemps. Elles ont en général un ou deux faons. Plus rarement, certaines femelles peuvent donner naissance à un troisième faon.

Le cerf est un opportuniste quant à son alimentation, mais il préfère les fruits charnus comme des bleuets, des framboises et des pommes.

Il se nourrit également de feuilles d'une grande variété d'arbres et d'arbustes, de cèdre, de sapin et de nombreux végétaux tels que le trèfle, la verge d'or, les champignons et les lichens. Il peut aussi consommer de la luzerne, du soja, du maïs et des céréales dans les champs. C'est pourquoi le cerf peut devenir nuisible à certaines cultures ainsi qu'aux vergers.

La modification du milieu naturel par l'agriculture et la foresterie a favorisé le cerf de Virginie qui occupe aujourd'hui tout le sud du Québec, jusqu'en Abitibi et au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Son expansion est limitée au nord par la longueur de l'hiver et l'épaisseur de la neige au sol.

Vous remarquez que la répartition générale du cerf de Virginie est limitée au nord par la forêt boréale, et non par le fleuve Saint-Laurent. La population de cerfs de Virginie de l'île d'Anticosti est la plus nordique du Québec. Malgré les rigueurs de l'hiver, il subsiste une forte concentration de cerfs en raison de l'absence de prédateurs et d'une faible pression de chasse.

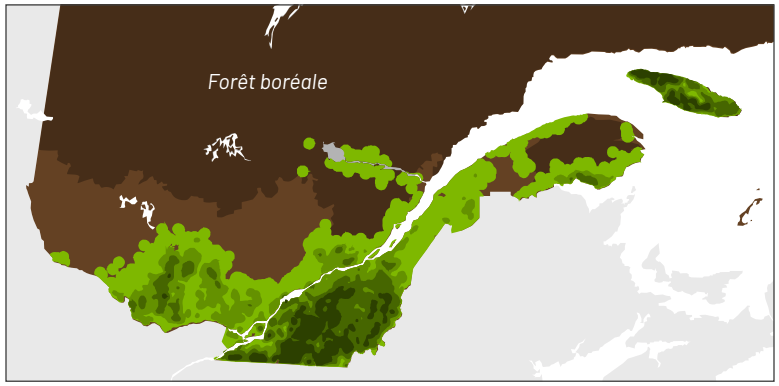


Figure 6.10 *Répartition du cerf de Virginie*

Au Québec, les populations de cerfs fluctuent principalement en fonction de la rigueur de l'hiver.

Lorsque l'épaisseur de neige contraint leurs déplacements, les cerfs de Virginie se concentrent dans des ravages qui comblent leurs besoins en abri et en nourriture.

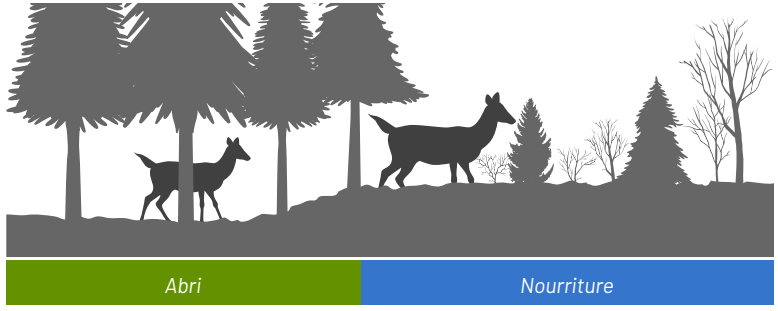


Figure 6.11 *Ravage de cerf de Virginie*

La protection de ces boisés, qu'ils soient en terres publiques ou privées est la clé du maintien de l'espèce au Québec. **Lors d'hivers particulièrement rigoureux, le taux de mortalité peut dépasser 40 %**.

La rigueur des hivers est donc le principal facteur de mortalité du cerf de Virginie au Québec, tandis que le coyote, le loup et l'ours noir sont ses principaux prédateurs.

Au Québec, la chasse au cerf de Virginie est pratiquée par près de **140 000 chasseurs** qui récoltent autour de **50 000 bêtes** par année, pour un succès de chasse avoisinant 33 %.

Le plan de gestion du cerf de Virginie propose des modalités d'exploitation adaptées au niveau de population des différentes zones de chasse.

Lorsque les densités de cerfs sont trop élevées, la qualité de leur habitat se dégrade. En quête de nourriture, les cerfs se déplacent alors à l'extérieur de leur habitat naturel et peuvent devenir nuisibles à certaines cultures.

Ce phénomène contribue également à faire augmenter le nombre d'accidents routiers. Les cerfs sont en effet impliqués dans près de **8 000 collisions annuellement**, principalement au moment du lever et du coucher du soleil.

La chasse est donc un outil de gestion important pour contrôler la population des cheptels, autant pour protéger l'habitat essentiel à la survie de l'espèce que pour limiter les nuisances attribuables au cerf de Virginie.

Le principal moyen de gestion préconisé consiste à récolter un nombre prédéterminé de cerfs sans bois. Dans certaines zones, des permis supplémentaires peuvent aussi être délivrés afin de réduire le nombre d'individus par cheptels.

Pour suivre les tendances des populations de cerfs et d'orignaux, on se sert de trois principaux **indicateurs**.

- **L'inventaire aérien**
  Réalisé dans la plupart des zones de chasse, tous les 10 ans, pendant l'hiver. Les données recueillies permettent essentiellement d'estimer la densité de la population, le rapport des sexes ainsi que le nombre de jeunes par femelle.
- **Analyse les données d'exploitation**
  Correspond au nombre d'animaux récoltés et au nombre de chasseurs établi d'après les permis de chasse vendus.
- **Enquêtes auprès des chasseurs**

Dans le cas spécifique du cerf de Virginie, ces indicateurs permettent d'établir le nombre de permis de cerfs sans bois à émettre annuellement afin de favoriser le maintien des populations à un niveau optimal dans chacune des zones de chasse du Québec.

L'OURS NOIR

L'ours noir est généralement timide, solitaire et quitte rarement le couvert des arbres. Les rares cas où il s'attaque aux humains sont exceptionnels. Il préfère s'esquiver pour éviter tout contact direct avec l'être humain.

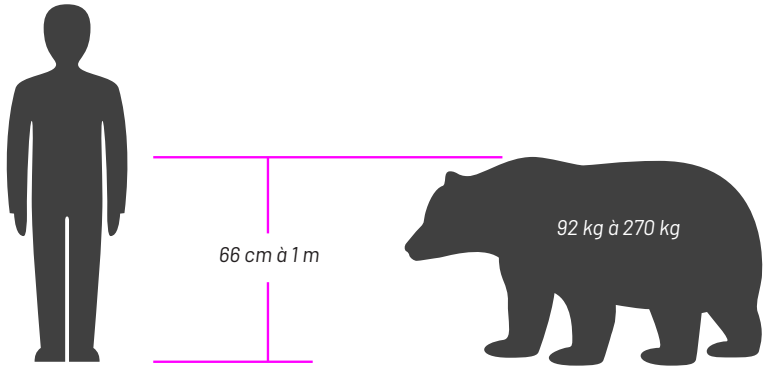


Figure 6.12 *Taille de l'ours noir*

Pendant l'hiver, l'ours **hiverne** dans une tanière et cesse de s'alimenter. **Ce n'est pas une hibernation** à proprement parler, car sa température corporelle demeure au-dessus de la température ambiante et parce qu'il peut se réveiller à tout moment.

L'ours est omnivore, c'est-à-dire qu'il mange de tout. Il accumule des réserves de graisse pendant l'été et l'automne en mangeant des plantes herbacées, une grande quantité de petits fruits, des noix, des insectes et des mammifères.

Les années où les fruits sont moins abondants, l'ours peut se déplacer jusqu'en milieu périurbain afin de trouver d'autres sources de nourriture. Il peut alors devenir une nuisance pour les humains ou susciter la crainte.

L'odeur des ordures ménagères attire l'ours noir. À l'occasion, on le retrouve près des domiciles et des terrains de camping, là où la nourriture et les ordures ne sont pas convenablement disposées afin de demeurer hors de sa portée.

Il semble lourd et maladroit, mais il est un excellent nageur, il peut grimper aux arbres et même courir à des vitesses pouvant avoisiner les **55 km/h**.

La période d'accouplement de l'ours se déroule entre le début juin et la fin du mois de juillet. L'ourse a généralement une portée de deux ou trois oursons qu'elle met au monde durant l'hiver, dont elle prendra soin pendant les deux premières années. Durant cette période, si elle sent sa progéniture menacée, elle pourrait même s'attaquer à un humain.

La chasse et le piégeage sont les principaux facteurs de mortalité chez l'ours noir. À l'exception de l'humain, l'ours noir n'a pas de réel prédateur. Par contre, l'ours mâle adulte peut devenir une menace importante pour les oursons.

L'ours noir est présent sur l'ensemble du territoire québécois, mais on ne le retrouve que très rarement au nord du 57e parallèle.

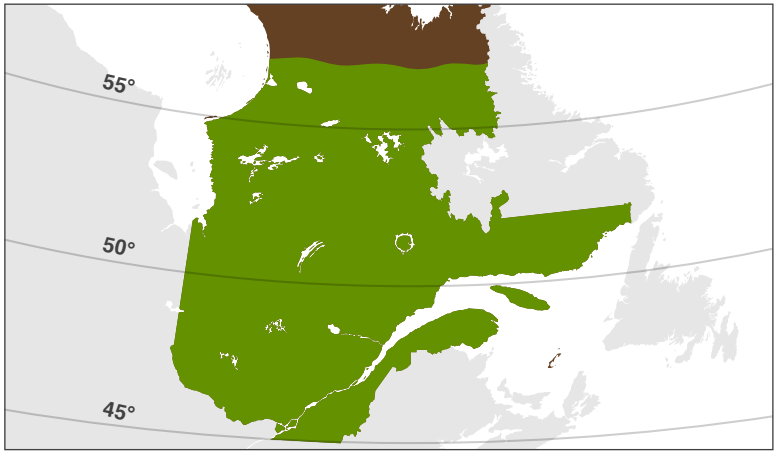


Figure 6.13 *Aire de répartition de l'ours noir*

L'ours noir fréquente les forêts de feuillus et de résineux, les forêts en régénération, la toundra, mais il préfère les forêts denses et les broussailles touffues.

En considérant l'accessibilité au territoire, on remarque que les récoltes ont majoritairement lieu au sud du 50e parallèle, principalement dans le domaine bioclimatique des sapinières à bouleau jaune et blanc.

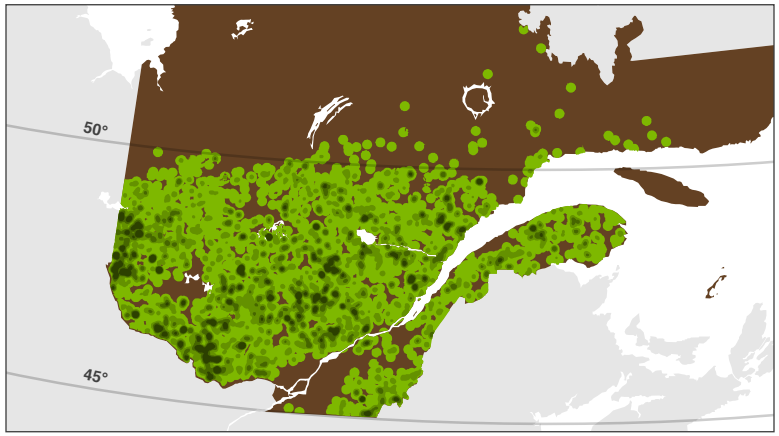


Figure 6.14 *Répartition des récoltes d'ours noir*

Les inventaires aériens hivernaux utilisés pour recenser les cervidés ne peuvent s'appliquer à l'ours noir puisqu'il est en période d'hivernation, dans une tanière. La gestion de l'ours noir repose donc principalement sur les données d'exploitation de la chasse et du piégeage, obtenues lors de l'enregistrement des captures.

Le plan de gestion de l'ours noir vise essentiellement à maintenir leurs populations à un niveau biologiquement et socialement acceptables. **Dans les secteurs non chassés** du sud du Québec, qui présentent un habitat favorable, on retrouve des densités aussi fortes que **quatre ours noirs au 10 km²**.

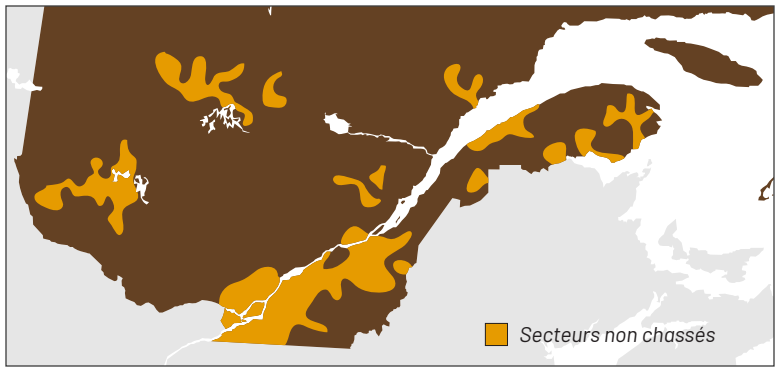


Figure 6.15 *Densité de l'ours noir dans les secteurs non chassés*

Au cours des dernières années, on enregistre des **récoltes annuelles d'environ 4 000 à 5 000 ours noirs**, pour un succès de chasse variant entre **25 % et 30 %**.

On peut chasser l'ours noir dans certaines zones au printemps ou à l'automne.

LE DINDON SAUVAGE

Le dindon sauvage a été observé pour la première fois au Québec en 1976.

La colonisation de cet oiseau au Québec a été favorisée par la croissance démographique des populations de **l'Ontario**, de l'état de **New York** et du **Vermont**.

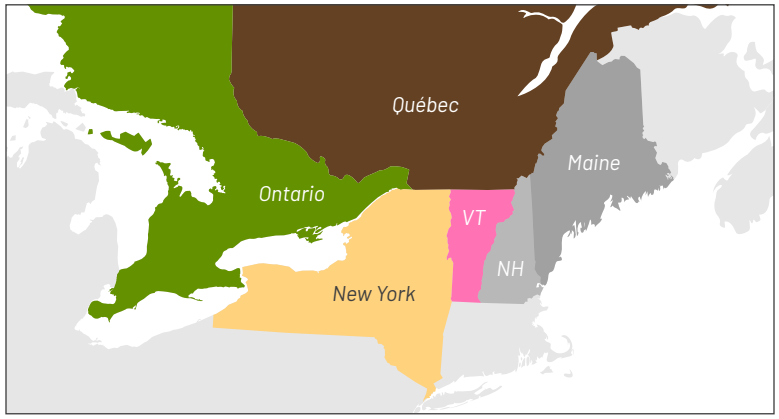


Figure 6.16 *Colonisation du dindon sauvage*

Divers projets d'introduction et de relocalisation de l'espèce, propulsée par la ***Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs***, ont aussi contribué à l'établissement de l'espèce au Québec.

Depuis 2008, ce gibier, très convoité auprès des chasseurs québécois, est devenu suffisamment abondant pour permettre de le chasser sans mettre la survie de l'espèce en péril.

Les populations de dindons sauvages sont principalement concentrées au sud du Québec, dans les zones de chasse 4 à 10.

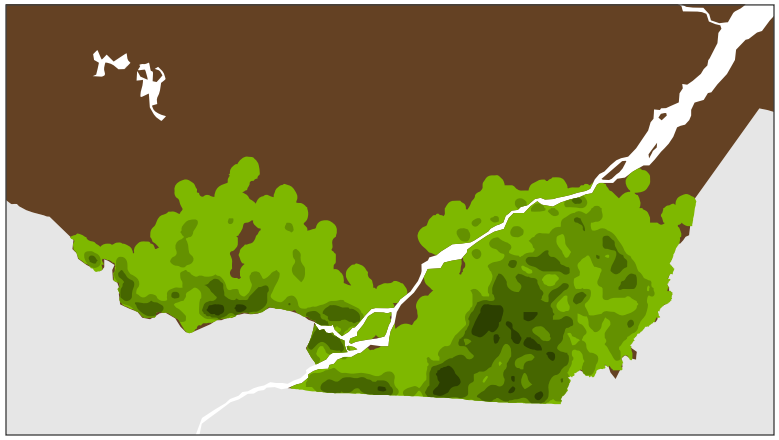


Figure 6.17 *Densité des récoltes de dindons sauvages*

Les mâles et les femelles montrent des différences marquées au point de vue physique et comportemental.

La tête du mâle est bleue, blanche et rouge. Il porte généralement une barbe pouvant atteindre 13 cm de longueur.

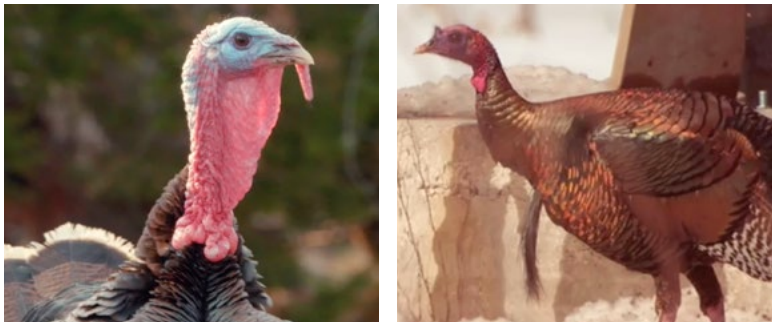


Figure 6.18 *Anatomie du dindon mâle*

La femelle, quant à elle, est plus petite. Sa tête et son cou sont d'un bleu gris parsemé de petits poils foncés. Son plumage est brunâtre et plus terne.



Figure 6.19 *Anatomie du dindon femelle*

Avec les yeux situés de chaque côté de la tête, le dindon jouit d'une **vision panoramique de 300°**, sans même tourner la tête.



Figure 6.20 *Vision panoramique du dindon sauvage*

Son sens de l'ouïe aiguisé, sa vue perçante et son tempérament nerveux sont des atouts qui font de lui un animal qui peut facilement déjouer ses prédateurs, autant que les chasseurs.

La période d'accouplement a lieu au printemps, du mois d'avril à la fin mai. Une hiérarchie sociale permet au mâle dominant de s'accoupler avec le plus grand nombre de femelles possible, qui ponderont de 10 à 12 œufs chacune.

Les deux premières semaines de vie des poussins sont les plus critiques, car ils sont incapables de voler et ne peuvent se percher dans les arbres pour échapper aux prédateurs. Les œufs et les juvéniles sont donc des proies faciles pour bon nombre de prédateurs qui fréquentent les mêmes habitats. Pour ces raisons, plus de la moitié des poussins meurent par prédation. La rigueur hivernale est aussi une cause majeure de mortalité pour l'espèce.

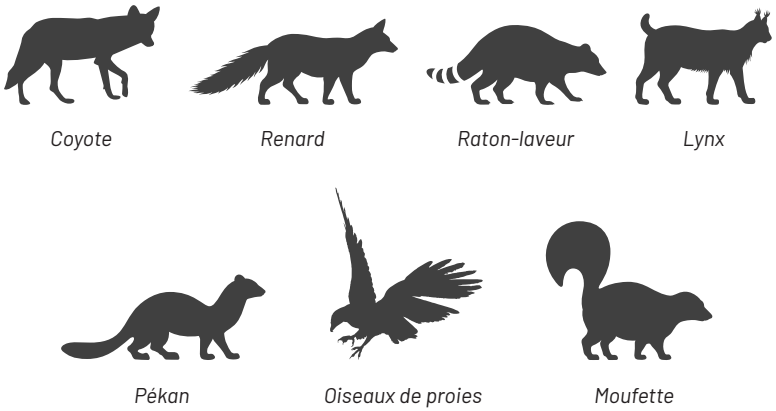


Figure 6.21 *Principaux prédateurs du dindon sauvage*

Le dindon sauvage passe la majeure partie de son temps au sol afin de se nourrir, se déplacer ou nicher. Il recherche des milieux agroforestiers qui peuvent lui procurer une nourriture abondante.

Durant la saison estivale, son alimentation se compose de bourgeons, de ramilles, de fruits, de graines, de noix, d'insectes et de pousses végétales.

Pendant l'hiver québécois, il se nourrit de résidus de récoltes de maïs et de soya qu'il trouve dans les champs. Le dindon et le cerf de Virginie fréquentent donc le même type d'habitat.

> *Le plan de gestion du dindon sauvage a pour objectif principal d'assurer la viabilité de l'espèce dans les régions où les habitats lui sont favorables.*

Les principaux indicateurs permettant le suivi des populations de dindons sauvages sont :

- Les inventaires routiers hivernaux
- Les sondages auprès des chasseurs
- Le suivi de l'exploitation des dindons à barbe

La chasse printanière aux dindons à barbe est un outil de gestion efficace pour favoriser la croissance des populations. La chasse automnale, au mâle, à la femelle et au juvénile sert, quant à elle, à limiter les populations de dindons dans les zones abondement peuplées.

Ces dernières années le succès de chasse s'est stabilisé autour de 35 %.

LE PETIT GIBIER

Plusieurs espèces de petit gibier peuplent les forêts du Québec, mais quatre d'entre elles dominent la récolte annuelle : le **lièvre d'Amérique,** la **gélinotte huppée**, le **tétras du Canada** et le **lagopède des saules**.



Figure 6.22 *Espèces de petit gibier qui dominent la récolte annuelle*

Ces espèces chassées font l'objet d'un plan de gestion qui vise à assurer la pérennité du petit gibier et sa mise en valeur.

Le petit gibier occupe un maillon important de la chaîne alimentaire. La survie de plusieurs animaux en dépend. Pour cette raison, la prédation est souvent l'une des premières causes de mortalité. Vous serez peut-être surpris d'apprendre que les chats sont responsables de la mortalité de près de **200 millions d'oiseaux**, chaque année, au Canada.

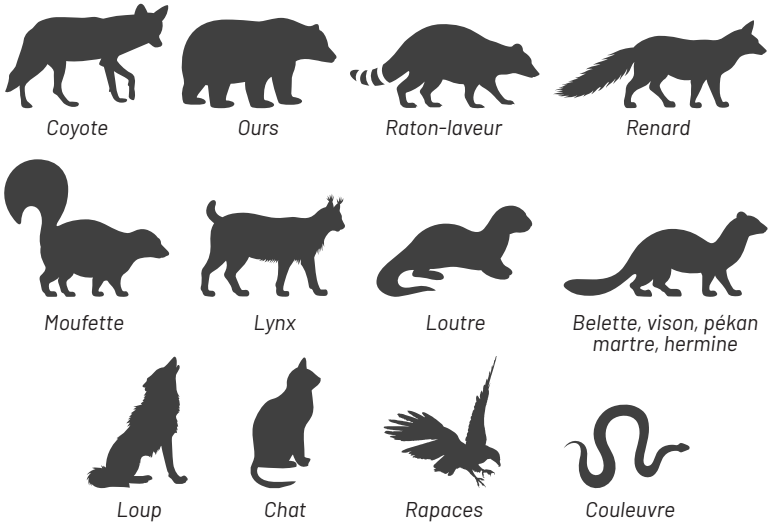


Figure 6.23 *Principaux prédateurs du petit gibier*

Le lièvre d'Amérique occupe toute la province sauf l'extrême nord, où les arbres sont absents. Il vit dans les forêts et recherche un couvert d'arbustes dense qui lui procure un abri contre les prédateurs.

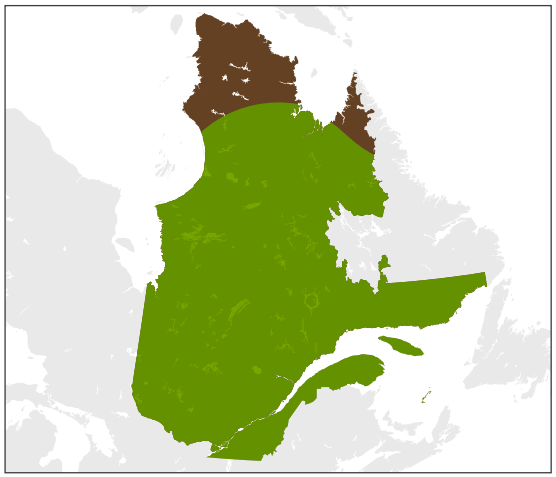


Figure 6.24 *Aire de distribution du lièvre d'Amérique*

Son pelage, d'un brun grisâtre en été, devient blanc en hiver, lui procurant un excellent camouflage dans la neige.

Plus actif à l'aube et au crépuscule, le lièvre possède une vue et une ouïe très développées qui l'aident à détecter les prédateurs. De plus, la morphologie de ses pattes arrière lui permet de se déplacer facilement et efficacement sur la neige. Malgré cela, la prédation est responsable du fort taux de mortalité annuellement.

Les populations de lièvres d'Amérique connaissent donc des fluctuations spectaculaires et son abondance varie suivant des cycles d'environ dix ans.

Le lièvre peut avoir jusqu'à quatre portées de deux à quatre petits par année. Sa capacité à se reproduire rapidement et en grand nombre permet aux populations de lièvre d'atteindre **600 individus au kilomètre carré**.

En été, il s'alimente de plantes herbacées et de feuilles, tandis qu'en hiver, les bourgeons, les ramilles et l'écorce composent l'essentiel de son alimentation.

La récolte annuelle de lièvre d' Amérique au Québec peut être estimée entre 1 million et plus de 2 millions d'individus, pour une récolte potentielle de 11 millions à 26 millions de lièvres.

Le lièvre d'Amérique est moins présent dans l'habitat du cerf de Virginie. Ce dernier broute à l'excès la strate arbustive qui protège et nourrit les populations de lièvre.

La gélinotte huppée est un autre petit gibier très convoité au Québec.

Son plumage tacheté et rayé dont les couleurs varient du gris pâle à l'acajou, en passant par le roux, lui permet de se fondre dans son habitat pour se cacher des prédateurs. Elle est coiffée de petites plumes hérissées sur la tête que l'on appelle une huppe. Elle possède une longue queue plate qu'elle peut déployer en éventail.

Le mâle et la femelle se ressemblent beaucoup, mais on peut les différencier facilement en observant la bande sombre sur leur queue. La large rayure plus foncée est continue chez le mâle et discontinue chez la femelle.



Gélinotte huppée
Mâle

Gélinotte huppée
Femelle

Figure 6.25 *Différences entre la gélinotte huppée mâle et femelle*

La gélinotte est active de l'aube au crépuscule. Elle peut effectuer des vols brefs et rapides agrémentés de virages brusques, ce qui lui permet de pénétrer facilement dans les taillis denses. Elle s'agrippe aisément aux branches des arbres.

On retrouve la gélinotte huppée partout au Québec jusqu'au sud du 52e parallèle, dans les forêts mixtes ou de feuillus.

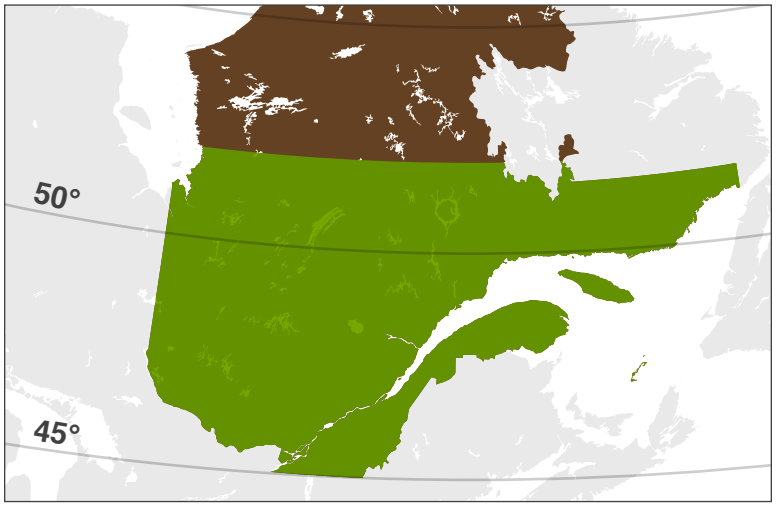


Figure 6.26 *Aire de distribution de la gélinotte huppée*

En été, la gélinotte huppée se nourrit de plantes herbacées, de feuilles, de fruits et de champignons. En hiver son alimentation se limite à des bourgeons et des petits fruits d'arbustes.

Comme le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée montre des cycles d'abondance. Elle s'accouple au printemps, période où on entend fréquemment le tambourinage des mâles qui battent des ailes sur leur poitrine pour attirer les femelles. Les femelles pondent en moyenne de 10 à 14 œufs.

Les hivers rigoureux avec de nombreux épisodes de pluie verglaçante sont des facteurs de mortalité importants auprès des populations de gélinottes huppées.

La prédation et les maladies peuvent aussi décimer plus de la moitié des populations de gélinottes en bas âge. Par conséquent, la chasse a peu d'incidence sur les populations globales de gélinottes au Québec.

La récolte annuelle de gélinottes huppées dans la province peut être estimée à **450 000 oiseaux**, pour une récolte potentielle de **3 millions à 11 millions** de gélinottes

Le tétras du Canada occupe presque tout le territoire québécois, de l'extrême sud de la province jusqu'à la limite des arbres. Ces oiseaux fréquentent les forêts de conifères matures, la forêt boréale et les tourbières. On retrouve cette espèce presque partout où il y a des conifères au Québec.

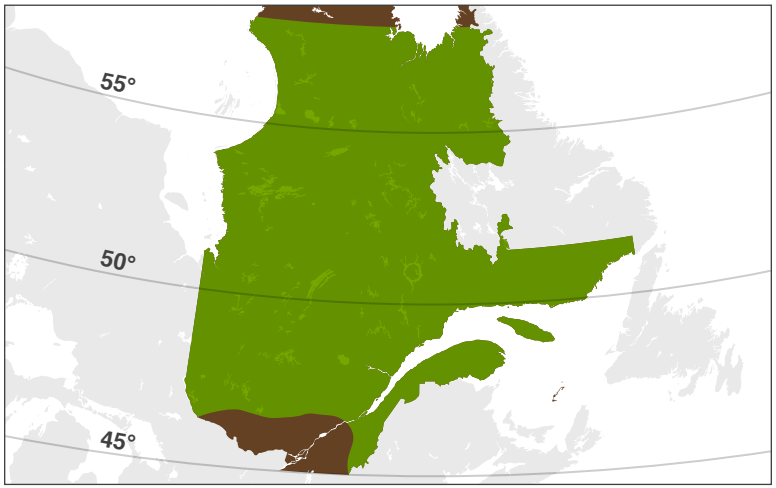


Figure 6.27 *Aire de distribution du tétras du Canada*

La femelle tétras ressemble à la gélinotte huppée. Son plumage est cependant plus finement rayé et sa queue, bordée de roux, ne comporte pas la bande sombre caractéristique de la gélinotte.



Figure 6.28 *Tétras du Canada femelle vs gélinotte huppée femelle*

Le mâle tétras se distingue par sa couleur plus foncée, ainsi que par la présence d'une caroncule rouge au-dessus de l'œil.



Figure 6.29 *Tétras du Canada mâle*

Contrairement à la gélinotte huppée, cet oiseau est particulièrement vulnérable à la chasse, car il se laisse très facilement approcher. Sa stratégie contre les prédateurs est en effet de rester immobile au sol, ou de se percher sur une branche afin de se cacher.

En été, le tétras s'alimente de plantes herbacées, de petits fruits, d'insectes et de champignons. L'hiver, son régime se limite à des bourgeons et à des aiguilles de conifères.

L'accouplement se fait au printemps. On peut alors observer le battement d'ailes rapide et répété que fait le mâle pour afficher sa présence et conquérir les femelles.

La prédation est la principale cause de mortalité chez cette espèce. L'incidence de la chasse est marginale. On estime que la population québécoise du tétras du Canada se situe entre **2 millions et 4 millions d'oiseaux**.

Le lagopède des saules est, quant à lui, une espèce typique de la toundra arctique. L'origine de son nom est étroitement associée au **saule nain** qui prolifère dans ces régions nordiques.

Le corps du lagopède des saules est entièrement emplumé, des narines aux orteils. Ses ailes sont courtes et arrondies pour limiter les pertes de chaleur.

Pour mieux se camoufler de ses prédateurs, la couleur du plumage du lagopède varie selon les saisons. En été, son plumage est tacheté de noir, de brun et de chamois, tandis qu'en hiver, il devient blanc, à l'exception de la queue qui demeure noire.



Figure 6.30 *Plumage du lagopède des saules en fonction des saisons*

L'été, le lagopède des saules fréquente les zones de mousses, de lichens et d'arbuste de la toundra arctique et se nourrit de feuilles, de fleurs, de fruits et de graines.

En hiver, cette espèce forme des groupes pouvant atteindre 200 individus qui migrent plus au sud dans la taïga. Il peut même descendre au niveau du 49e parallèle pour y consommer des bourgeons, essentiels à sa subsistance.

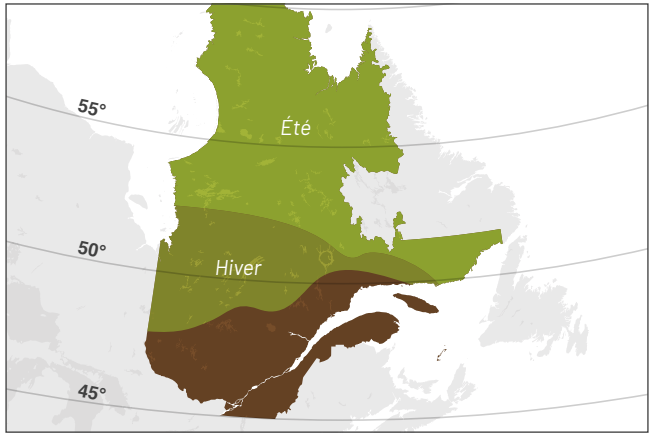


Figure 6.31 *Aire de distribution du lagopède des saules*

On chasse cet oiseau, légèrement plus gros que la gélinotte et le tétras, dans les forêts où l'on retrouve du bouleau, des aulnes et des saules. L'accouplement se fait au printemps. Le mâle protège la femelle et aide à l'élevage des oisillons.

La principale cause de mortalité du lagopède est la prédation. L'incidence de la chasse est marginale.

À la différence des gros gibiers et du dindon, il n'existe pas de méthode fiable et économique pour évaluer les populations de petit gibier au Québec. Bien qu'il existe des limites de prises et de possession, la récolte de petits gibiers n'est pas obligatoirement déclarée.

Le suivi d'exploitation se base habituellement sur le nombre d'individus récoltés provenant des territoires fauniques structurés que sont les **réserves fauniques**, les **ZECs** et les **pourvoiries avec droits exclusifs**. Les statistiques de récolte indiquent que les populations de petit gibier étudiées se portent bien à l'échelle de la province.

AUTRES ESPÈCES DE PETIT GIBIER CHASSÉES AU QUÉBEC

De nombreuses autres espèces, considérées comme de petits gibiers, peuvent aussi être chassées au Québec.

CAROUGE À ÉPAULETTES
CORNEILLE D'AMÉRIQUE
COYOTE
ÉTOURNEAU SANSONNET
LAGOPÈDE ALPIN
LAPIN À QUEUE BLANCHE
LIÈVRE ARCTIQUE
LOUP GRIS
MARMOTTE COMMUNE
MOINEAU DOMESTIQUE
PERDRIX GRISE
PIGEON BISET
QUISCALE BRONZÉ
RATON LAVEUR
RENARD ROUX
TÉTRAS À QUEUE FINE
VACHER À TÊTE BRUNE

Figure 6.32 *Espèces considérées comme petits gibiers pouvant être chassés*

La chasse à certains prédateurs comme le **coyote**, le **loup gris**, et le **renard roux** est d'ailleurs de plus en plus populaire depuis la légalisation entourant les appeaux électroniques.

Si vous voulez en apprendre davantage sur les espèces de petits gibiers que vous pouvez chasser au Québec, consultez l'application ***Zone chasse***. Vous y trouverez une foule de renseignements pour vous permettre de mieux les connaître.

La **sauvagine**, la **bécasse d'Amérique** et la **tourterelle triste** sont des oiseaux migrateurs de juridiction fédérale. Ces gibiers requièrent donc le **permis de chasse provincial au petit gibier** et le **permis de chasse fédéral aux oiseaux migrateurs**.



Sauvagine *Bécasse d'Amérique* *Tourterelle triste*

Figure 6.33 *La sauvagine, la bécasse d'Amérique et la tourterelle triste*

Pour en savoir davantage sur la chasse aux oiseaux migrateurs, référez-vous au ***Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs*** que vous pouvez consulter sur le site internet du ***gouvernement fédéral***.

D'un point de vue biologique, la sauvagine regroupe l'ensemble des oiseaux de la famille des anatidés, tel que les **canards**, les **oies** et les **bernaches**. Les caractéristiques communes sont le mode de vie aquatique et leurs migrations au printemps et à l'automne.

L'accouplement a lieu au printemps. À l'automne, la sauvagine va migrer au sud, ne pouvant plus se nourrir dans un sol gelé.

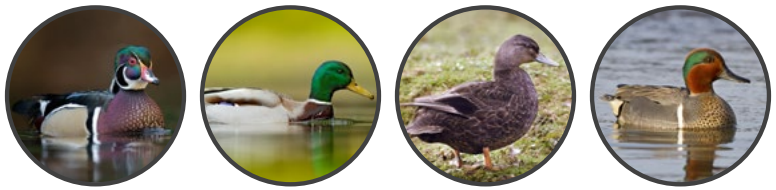
Par contre, certains de ces oiseaux deviennent résidants et passent l'hiver sur des cours d'eau non gelés. Par exemple, la bernache du Canada a élu domicile aux alentours des villes en été, occasionnant des problèmes de cohabitation. Comme la chasse est interdite dans ces zones, très peu de facteurs y limitent la multiplication et la concentration de ces oiseaux. Les populations urbaines de bernaches du Canada, dites résidentes, continuent d'augmenter et l'aire de répartition de cet oiseau s'étend de plus en plus.

Une récolte de conservation printanière de certaines espèces d'oies est un outil de gestion efficace qui permet de limiter l'expansion des populations.

Pour faciliter l'identification des différentes variétés de canards, on les classe selon deux catégories : les **barboteurs** et les **plongeurs**.

Les canards barboteurs, ou de surface, fréquentent les étangs, les marais, les herbiers riverains et les tourbières et se procurent à manger en basculant en eau peu profonde, sans s'immerger complètement.

Les plus communs sont le canard branchu, le canard colvert, le canard noir et la sarcelle d'hiver.



Canard branchu *Canard colvert* *Canard noir* *Sarcelle d'hiver*

Figure 6.34 *Quelques canards barboteurs*

Les canards plongeurs, quant à eux, se retrouvent principalement en mer, dans les lacs, les cours d'eau ou au centre des grands milieux humides et obtiennent leur nourriture en plongeant et en nageant en eau profonde. Leurs ailes, plus petites, facilitent leurs déplacements sous l'eau, mais les obligent à courir à la surface avant de prendre leur envol.

Au Québec, la récolte de canards plongeurs se résume principalement à des espèces comme les **fuligules**, les **garrots**, les **harles** et les canards de mer comme les **eiders**, les **macreuses** et le **harelde kakawi**.



Fuligules *Garrots* *Harles*

Eiders *Macreuses* *Harelde kakawi*

Figure 6.35 *Quelques canards plongeurs*

> *Il est impératif de pouvoir différencier les espèces que vous pouvez chasser, car certains canards, comme l'**arlequin plongeur**, le **garrot d'Islande** et la **sarcelle à ailes bleues** sont protégés.*



Arlequin plongeur
Prise quotidienne : 0

Garrot d'Islande
Prise quotidienne : 1

Sarcelle à ailes bleues
Prise quotidienne : 1

Figure 6.36 *Espèces de canards protégés*

Les limites de prises et de possession varient selon les espèces. Référez-vous au site du ***gouvernement fédéral*** pour connaître la règlementation, ou consultez l'application ***Zone chasse*** pour en savoir davantage sur les oiseaux migrateurs.

La **bécasse d'Amérique** est un oiseau migrateur grandement apprécié des chasseurs québécois.

C'est un oiseau trapu, qui possède un bec droit et allongé, une tête traversée de larges rayures noires et de grands yeux haut placés. Son plumage présente un mélange complexe de taches et de lignes rousses, grises, noires et fauves, qui constitue un camouflage presque parfait dans les sous-bois.



Figure 6.37 *La bécasse d'Amérique*

Cette espèce quitte le Québec pour le sud-est des États-Unis au commencement de l'automne et revient se reproduire au début du printemps. Elle s'installe alors majoritairement au sud de la province.

La bécasse affectionne les jeunes peuplements de feuillus, les friches, les forêts mixtes et les milieux agroforestiers. Grâce à son long bec, elle fouille le sol et se nourrit surtout de vers de terre, d'insectes et de graines.

Pendant la saison printanière, au coucher et au lever du soleil, les mâles font une parade nuptiale particulièrement spectaculaire appelée « **croule** ». Pour attirer les femelles, le mâle émet un cri distinctif en s'envolant puis il redescend en spirale.

Le gouvernement fédéral évalue principalement les populations de bécasses en effectuant des « inventaires de la croule ». De nombreux observateurs partent alors faire un échantillonnage en notant le nombre de bécasses mâles entendues sur des parcours prédéterminés.

La bécasse est principalement chassée avec un chien d'arrêt, car elle se cache souvent sans bouger. Par contre, la principale cause de mortalité est la prédation.

C'est le seul oiseau migrateur que vous pouvez chasser avec de la grenaille de plomb, mais il est tout de même conseillé d'utiliser de la grenaille non toxique pour éviter toute contamination de la viande.

Enfin, vous serez peut-être surpris d'apprendre que l'on peut chasser la **tourterelle triste** au Québec, depuis 2016.

Cet oiseau migrateur brunâtre a une longue queue, des pattes courtes et un corps rondelet, surmonté d'une tête de petite taille. Les ailes rigides de la tourterelle produisent un son étouffé lors de son envol et lui procurent un vol puissant.

La tourterelle triste a su tirer profit de la cohabitation avec l'humain. Elle aime les fermes, les champs, les bords de route et se nourrit principalement au sol, de graines pendant l'hiver et de plantes et d'insectes pendant l'été.

La grande majorité de tourterelles tristes migre pour le sud-est des États-Unis au début de l'automne et revient se reproduire au début du printemps. La tourterelle triste est monogame. Pour charmer la femelle, le mâle roucoule, gonfle les plumes de son cou et bât bruyamment des ailes en vol.

Comme nous l'avons vu précédemment, un habitat de qualité doit comporter assez d'espace, de la nourriture, de l'eau et des abris en quantité suffisante.

Lorsqu'une population animale devient très abondante, elle peut devenir nuisible et dégrader son propre habitat. La chasse est l'outil de gestion le plus efficace pour maintenir certaines populations à un niveau souhaitable, protégeant ainsi les habitats critiques et assurant le renouvellement durable de ces espèces.

Les règlements concernant la chasse, élaborés sur la base de ces valeurs, ont permis et permettent toujours aux chasseurs de jouer un rôle important. Bien que la chasse peut se pratiquer toute l'année au Québec, l'automne demeure la saison privilégiée.

Quand arrive l'automne, les petits, qui ont vu le jour à la fin de l'hiver ou au début de l'été, ont grandi et sont maintenant autonomes. Les populations fauniques sont donc à leur niveau d'abondance maximum et la fourrure de certains animaux est de qualité commerciale.

C'est également le moment de récolter le gibier avant qu'il succombe aux rigueurs de l'hiver. En effet, le prélèvement des surplus en automne permet d'éviter que les habitats hivernaux soient surpeuplés et protège ainsi les populations animales et leurs ressources alimentaires.

La prédation constitue souvent la première cause de mortalité du petit gibier. Sans les prédateurs, qui jouent un rôle crucial et complémentaire, plusieurs populations animales se retrouveraient rapidement en situation de surabondance.



Photo : Unsplash, Gary Bendig

LEÇON

7

MÉTHODES ET TECHNIQUES DE CHASSE

Que ce soit pour chasser le gros gibier, le dindon, le petit gibier et la sauvagine, les méthodes et les techniques de chasse employées varient en fonction de l'espèce, de son habitat et de l'engin de chasse utilisé.

Selon le gibier convoité, vous devez apprendre à contrôler un ensemble de détails pour déjouer l'odorat, l'ouïe et la vue de l'animal. Les sens du gibier sont plus ou moins développés selon chaque espèce.

Vous pouvez déjouer le gibier en utilisant des leurres et en portant des vêtements de chasse dont le camouflage, dans certaines circonstances, vous permet de vous fondre dans le paysage naturel de votre site de chasse.

Optez pour des vêtements confortables et souples. Un vêtement multicouche est particulièrement utile afin de s'adapter facilement et rapidement aux conditions météorologiques changeantes. Pour ne pas alerter le gibier, choisissez un vêtement silencieux lors de vos mouvements et lorsqu'il frotte contre des branches.

Il est essentiel que les vêtements que vous choisissez ne causent aucune interférence avec le tir. Vous devriez d'ailleurs porter vos vêtements de chasse au moment de vous exercer à tirer. Il est aussi conseillé de vous camoufler la tête, le visage et les mains.

Portez également des bottes chaudes, imperméables et assez confortables pour marcher de bonnes distances ou demeurer immobile longtemps.

L'utilisation d'un sac à dos pour transporter votre équipement de survie et vos accessoires de chasse est aussi recommandée. **Assurez-vous de toujours porter votre dossard par-dessus votre sac à dos**.

Le camouflage des odeurs humaines est aussi primordial pour espérer avoir du succès à la chasse. Certains vêtements « anti-odeur » ont même la capacité d'absorber les odeurs humaines. Vous pouvez également imprégner vos vêtements de chasse d'odeurs naturelles ou d'essences végétales présentes sur les lieux de chasse.

Entre les parties de chasse, il est recommandé de conserver vos vêtements dans un contenant aéré, d'y déposer des branches de résineux ou quelques gouttes d'huile concentrée à odeur de terre ou autre essence végétale. Pour contrer les odeurs nuisibles, il est aussi recommandé de ne pas laver vos vêtements de chasse avec un savon à linge parfumé populaire.

Si vous devez absolument laver vos vêtements de chasse, il existe des savons à lessive spécialement conçus pour éliminer les odeurs et les reflets ultra-violets. Certains gibiers, dont le cerf de Virginie, ont la capacité de détecter les reflets ultra-violets.

> *En résumé, un bon vêtement de chasse doit être confortable et approprié aux conditions météorologiques. Il doit se confondre avec le décor environnant, être silencieux, ne pas causer d'interférence avec le tir et être inodore.*

N'OUBLIEZ PAS, PENDANT LA PÉRIODE DE LA CHASSE AVEC ARME À FEU, VOUS DEVEZ PORTER UN DOSSARD DE COULEUR ORANGE FLUORESCENT POUR CHASSER LA PLUPART DES ESPÈCES.

PROSPECTION

La prospection du territoire est une étape capitale afin d'augmenter vos chances d'avoir une chasse fructueuse, surtout pour le gros gibier.

Vous devez apprendre à dénicher et interpréter les indices laissées par le passage régulier d'animaux. Des couches de végétation écrasée et des souilles sont de bons indices.

Vous devez aussi chercher des indices de broutage ou d'alimentation, comme des rameaux effilochés, des petites branches dépouillées de leurs feuilles ou de l'écorce arrachée.

Vous pouvez également découvrir des frottages sur les arbres ou les excréments caractéristiques de certains gibiers.

Lorsque vous avez repéré des indices, l'installation de caméra peut vous permettre de connaître les habitudes du gibier ainsi que ses allées et venues.

Il est évidemment plus difficile de trouver des indices de la présence de petit gibier sur un territoire donné, mais un œil averti pourrait en apercevoir. La neige au sol favorise grandement la détection de certains de ces indices.

APPROCHER, ATTIRER, INTERCEPTER

En fonction du gibier convoité, la maitrise des différentes méthodes et techniques de chasse est essentielle pour vous permettre d'effectuer un **tir dans la zone vitale** d'un animal. Vos connaissances et votre habileté à mettre en pratique ces stratégies influencent grandement le taux de récolte et le succès de votre partie de chasse.

Un chasseur peut avoir recours à une combinaison de tactiques visant à approcher, attirer et intercepter un gibier. Ces techniques sont les suivantes :

- Chasse à l'affût au sol ou en mirador
- Chasse fine
- Chasse avec chiens
- Chasse à l'appel
- Chasse avec des leurres visuels ou olfactifs
- Chasse avec appâts
- Chasse en battue

Si vous décidez de chasser le gros gibier **à l'affût**, il est conseillé de vous embusquer près de l'endroit où vous avez découvert des indices confirmant le passage régulier ou la présence du gibier afin de l'intercepter.

Mais attention, n'oubliez pas que l'odorat, particulièrement des orignaux, des cerfs de Virginie et des prédateurs est très sensible. Ils peuvent détecter l'odeur humaine très facilement.

Autant que possible, vous devez chasser face au vent pour éviter que le gibier ne flaire votre présence. Avant d'établir votre poste d'affût, prenez en considération que les vents dominants proviennent majoritairement de l'ouest.

Vous pouvez vous camoufler avec un minimum de tissus ou un écran naturel, mais règle générale, il est primordial de bouger le moins possible si vous voulez que le gibier s'approche à portée de tir.

Prenez garde aux bruits qui ne sont pas naturels comme les sons métalliques qui ont pour effet de faire fuir le gibier.

Si vous chassez à l'affût au sol, camouflé dans une tente, votre odeur est davantage confinée à l'intérieur. De même, vos mouvements sont masqués et les bruits que vous produisez sont amoindris. Si votre tente est neuve, prenez soin de la monter avant de l'installer sur votre site de chasse afin de la faire aérer pour faire disparaître les odeurs de matières synthétiques.

La tente autoportante avec motif de camouflage peut s'installer facilement et se fond dans le panorama naturel.

L'affût au sol est très efficace pour intercepter **l'orignal**, le **cerf de Virginie**, la **sauvagine** et le **dindon sauvage**. Il est toutefois déconseillé pour la chasse à l'ours.

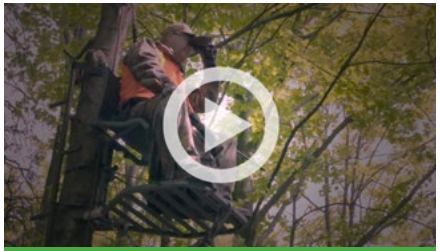
Lorsque vous chassez à l'affût sur un mirador, vous profitez d'une meilleure vision du territoire environnant. Vous pouvez ainsi mieux percevoir l'arrivée du gibier et sa direction de fuite éventuelle après le tir.

Vous avez aussi moins de risque, à courte distance, d'être aperçu, entendu ou flairé par le gros gibier. Le tir est aussi plus sécuritaire, car il est dirigé vers le sol.

Il est toutefois exigeant de transporter et d'installer un mirador sur un lieu de chasse. Les risques de blessures graves ou de mortalité en cas de chute sont également accrus.

De plus, votre position fixe limite vos points de vue et vos angles de tir. D'ailleurs, un gibier apparaissant à distance appréciable du mirador aura plus de chance de vous apercevoir. Cette technique a également le désavantage de vous exposer au vent, à la pluie ou la neige.

Malgré tout, l'affût en mirador demeure la méthode recommandée pour intercepter **l'orignal**, le **cerf de Virginie**, mais surtout **l'ours noir**.



Avant d'aller plus loin, visionnez la vidéo
INSTALLATION D'UN MIRADOR

La chasse fine consiste à parcourir l'habitat fréquenté par le gros gibier en marchant idéalement contre le vent pour l'intercepter, s'en approcher et le récolter. Vous devez toujours marcher lentement, sans bruit, en faisant des pauses fréquentes pour écouter et observer. Elle est une méthode efficace pour débusquer, approcher et récolter **l'orignal** ou le **cerf de Virginie**.

La chasse fine à l'orignal est surtout utilisée dans les réserves fauniques ou en pourvoirie à cause de la grandeur des territoires de chasse exclusifs pour chaque groupe de chasseurs.

La chasse fine en groupe de deux ou trois personnes est la méthode la plus efficace pour récolter le petit gibier, car elle permet de couvrir davantage de territoire. Par souci de sécurité, il est important de marcher côte à côte sans jamais perdre de vue vos compagnons de chasse.

La chasse fine est la technique idéale pour s'initier à la chasse, car elle nécessite peu d'équipement et peu de préparation. Elle peut se pratiquer presque partout au Québec, mais assurez-vous de respecter les propriétés privées.

Vous pouvez même pratiquer la **chasse à cul levé** aux oiseaux migrateurs en marchant sur les rives des cours d'eau pour faire s'envoler les oiseaux.

La chasse avec chiens est permise pour le **petit gibier** et les **oiseaux migrateurs**, mais elle est interdite pour le cerf de Virginie, l'orignal et l'ours.

Choisissez votre type de chien de chasse en fonction du gibier convoité, de la façon de chasser et de votre habilité au tir.

Si vous désirez chasser avec un chien, vous devez, en tout temps, avoir le contrôle sur le comportement de votre animal. Il est d'ailleurs conseillé de suivre des cours de dressage et de devenir membre d'associations. Vous trouverez une foule d'informations utiles sur le ***site de la fédération***.



Avant d'aller plus loin, visionnez les vidéos
CHIENS D'ARRÊT **CHIENS LEVEURS** **CHIENS RAPPORTEURS**

La chasse à l'appel est efficace pour **presque tous les gibiers**. Cette technique n'est cependant pas utilisée pour le petit gibier, à l'exception de la **corneille** et certains prédateurs comme le **coyote** et le **renard roux**.

Il existe une panoplie d'appeaux destinée à imiter les sons émis par le gibier recherché. Depuis quelques années vous pouvez même trouver des appeaux électroniques très performants.



Figure 7.1 *Appeaux électroniques*

IL EST INTERDIT D'UTILISER DES APPEAUX ÉLECTRONIQUES POUR CHASSER LE CANARD, LA BERNACHE ET LA BÉCASSE.

Avant d'utiliser des appeaux, il est essentiel de vous informer et de vous pratiquer pour éviter de faire fuir le gibier en produisant des sons inadéquats. Accompagner un chasseur expérimenté lors de vos premières sorties est une excellente façon de vous familiariser avec les bonnes pratiques.

Le « **rattling** », qui consiste à racler des bois de cerfs ou d'orignaux les uns sur les autres est une technique très utile pour attirer **l'orignal** ou le **cerf de Virginie**. Elle consiste à entrechoquer des bois de cervidé pour imiter un combat entre deux rivaux pendant la période du rut. Cette technique a pour but d'attirer un mâle dominant. Vous pouvez aussi attirer les cervidés en raclant la végétation pour imiter le frottage des cervidés en période de rut.

D'autres accessoires sur le marché peuvent aussi très bien imiter le raclement des bois.

Les leurres visuels ou **appelants**, sont des répliques de l'espèce visée et servent à attirer le gibier.



Figure 7.2 *Leurres visuels (appelants) et tente de camouflage.*

Au début des années 1900, les chasseurs utilisaient des appelants vivants pour chasser la sauvagine. Suite à leur interdiction, en 1916, le bois et d'autres matières ont pris la relève. On utilise maintenant des appelants pour chasser le **dindon sauvage**, la **corneille**, le **coyote**, le **cerf de Virginie** et même **l'orignal**.

Il existe aussi sur le marché des **leurres olfactifs** visant à masquer les odeurs humaines ou à faire venir le gibier en stimulant son appétit ou son attirance sexuelle.

Vous pouvez utiliser de l'urine commerciale, synthétique ou naturelle de jument en chaleur pour attirer le cerf de Virginie ou l'orignal.

IL EST INTERDIT D'UTILISER DES LEURRES OLFACTIFS À BASE D'URINE DE CERVIDÉS POUR ÉVITER LA PROPAGATION DE LA MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE.

Il existe également sur le marché des leurres artificiels pour attirer l'ours noir.

La chasse avec appâts, quant à elle, consiste à déjouer le gibier avec des leurres gustatifs. Elle est très utile lors de la chasse à l'affût, par exemple.

Pour attirer les cervidés, on utilise régulièrement des blocs de sel ou autres minéraux, des pommes, des carottes ou du maïs, dans le cas du cerf de Virginie. Pour appâter l'ours, la corneille et certains autres prédateurs, on peut se servir de surplus alimentaires variés.

IL EST INTERDIT D'APPÂTER LA SAUVAGINE ET LE DINDON SAUVAGE DURANT TOUTE LA PÉRIODE DE CHASSE.

De plus, il existe des périodes spécifiques pour appâter l'ours et le cerf de Virginie en fonction de la zone où vous chassez. Vous devez donc consulter la règlementation chaque année pour vous assurer d'appâter correctement le gibier en fonction la ***législation en vigueur***.

TIRER LE GROS GIBIER

Vous avez bien appliqué vos méthodes et techniques de chasse, de sorte que vous vous trouvez maintenant en position favorable pour tirer le gibier.

Si vous chassez le cervidé, vous devez identifier l'animal et vous assurer qu'il s'agit bien de celui que vous êtes autorisé à tirer.

En fonction des années et de votre type de permis, vous pourriez être autorisé à ne tirer que le mâle porteur de bois. Dans d'autres circonstances, comme la chasse à l'orignal, ce pourrait être un mâle avec ou sans bois, ou un veau.

Les bois d'une longueur de **10 centimètres et plus** constituent le seul indice vous certifiant que l'animal est un mâle adulte. S'ils ne sont pas apparents, il peut s'agir d'un jeune mâle, d'une femelle adulte ou d'un veau.

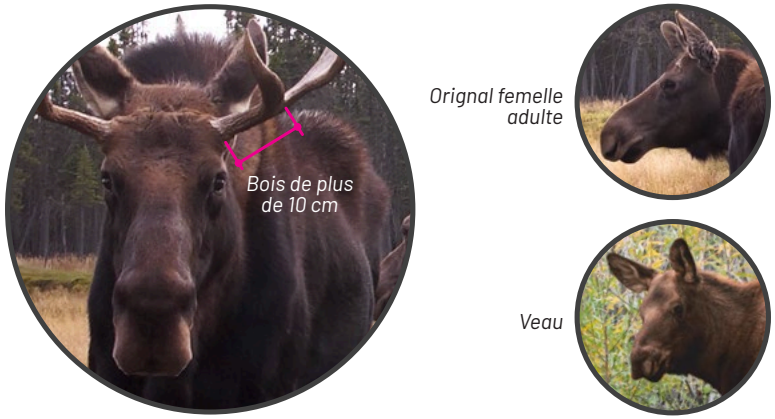


Figure 7.3 *Les bois de 10 centimètres et plus confirment qu'il s'agit d'un orignal mâle adulte*

La femelle adulte possède généralement une tache vulvaire blanche, de forme triangulaire, allant de la base de la queue jusqu'à la vulve.



Figure 7.4 *Tache vulvaire de l'orignal femelle adulte*

Le veau est évidemment moins grand que la femelle. Sa tête est plus courte et son museau est plus petit. La tête de la femelle adulte est plus longue et le museau est protubérant et renflé. Vue de face, la tête du veau est triangulaire et son museau est assez pointu, alors que la tête de l'orignal adulte femelle est plutôt rectangulaire.

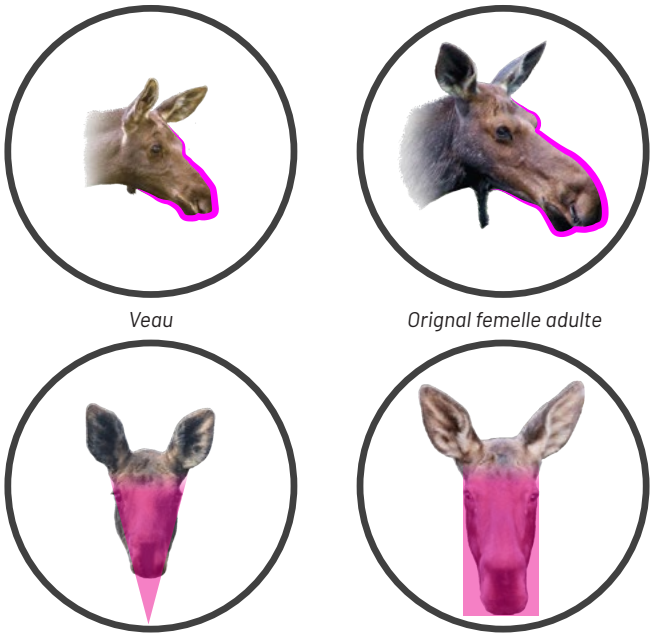


Figure 7.5 *Comparaison de la forme de tête du veau de la femelle de l'orignal*

Parce que le veau se déplace rarement seul et passe la plupart du temps près de sa mère, faites attention de ne pas faire de double abattage lors du tir.

L'orignal femelle d'un an et demi, quant à elle, est beaucoup plus indépendante même si elle est parfois vue avec une femelle plus âgée.

Faire la différence entre un veau et une jeune femelle d'un an et demi est impératif, car vous pourriez facilement les confondre et tirer sur une jeune femelle alors que votre permis ne vous autorise qu'à tirer sur un veau ou sur un mâle.

Une fois que vous avez bien identifié le gibier, vous devez attendre qu'il se place dans une position qui vous procurera le bon angle de tir. Même si la plupart des animaux ne discernent pas les couleurs, si vous bougez le corps, la large forme artificielle de votre dossard qui bouge pourrait faire fuir le gibier. Restez calme et ne faites aucun bruit ni mouvement brusque.

Attendez que le gibier approche à une distance raisonnable en fonction de votre habileté et des limites de l'arme utilisée afin d'effectuer un tir mortel dans la zone vitale de l'animal.

Ne tirez que si vous êtes absolument convaincu d'atteindre la zone vitale.

Il est essentiel d'atteindre le gros gibier dans la zone vitale pour que l'animal succombe le plus rapidement possible. Si vous touchez la zone vitale, l'animal mourra rapidement près du lieu d'impact. En aucun cas vous ne voulez que blesser l'animal. Il pourrait fuir et vous pourriez ne jamais le retrouver.

Pour tous les gros gibiers, vous devez viser un point précis au centre de la zone vitale, délimité par le couple cœur-poumons, situé immédiatement à l'arrière des pattes avants pour les cervidés et légèrement vers l'arrière pour l'ours.

Visez le défaut de l'épaule, au premier tiers inférieur de la cage thoracique. Mirez le point derrière l'angle que fait l'omoplate avec la patte allongée.

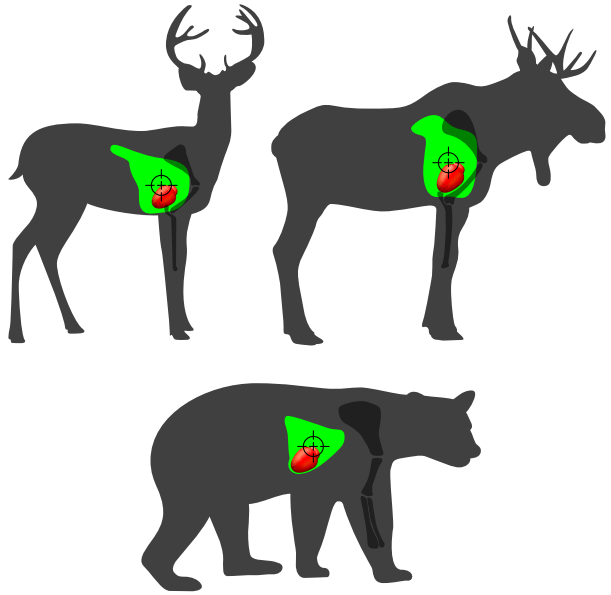


Figure 7.6 *Les zones vitales*

Soyez patient, attendez que le gibier s'approche et assurez-vous d'un tir sécuritaire et de l'absence d'obstacles entre vous et le gibier.

Si vous remarquez que l'animal a une apparence anormale ou un comportement inhabituel, la bête pourrait être malade. Dans cette situation, il est fortement conseillé de **ne pas récolter l'animal**.



Figure 7.7 *Maladies qui s'attaquent à certains animaux (Ex. : Tiques)*

N'oubliez pas que vous devez tirer seulement lorsque le gibier est immobile et idéalement lorsque l'animal est perpendiculaire à votre ligne de tir.

Lorsque l'animal ne vous voit pas, montez lentement votre arme et préparez-vous à tirer en vous concentrant sur le point précis au centre de la zone vitale.

Prenez une bonne respiration, expirez légèrement et tirez en restant bien concentré sur le point précis du tir. Notez la réaction du gibier et l'endroit précis où il se trouve.

Normalement, si vous atteignez le cœur ou les poumons d'un cervidé, l'animal sursaute et s'enfuit presque toujours, la tête baissée, pour s'effondrer un peu plus loin.

Si vous atteignez l'animal à l'extérieur de la zone vitale, le gibier peut attendre quelques secondes avant de s'enfuir et même s'arrêter dans sa fuite pour observer et manifester sa détresse en lançant des cris.

Si l'animal ne tombe pas rapidement au sol après avoir été atteint, le gibier peut alors se cacher plus loin et ne succomber à sa blessure que beaucoup plus tard. La réaction du gibier, après le tir, fait partie des indices qui aident grandement à déterminer la période de temps qu'il faut attendre avant de partir à sa recherche.

Observez bien le comportement de l'animal et mémorisez le lieu exact où il sort de votre champ de vision.

Lorsque vous perdez le gibier de vue, écoutez attentivement et tentez de déterminer la direction de fuite de l'animal.

Restez calme, sécurisez votre arme, puis notez l'heure et l'endroit où vous vous trouviez au moment du tir. Communiquez ensuite la nouvelle à vos partenaires de chasse pour éviter un double abattage et demandez de l'aide pour rechercher, éviscérer et transporter le gibier.



Photo : Unsplash, Martin Isakson

LEÇON

8

RECHERCHE / GROS GIBIER BLESSÉ

Après votre tir et la disparition de l'animal de votre champ de vision, vous devez attendre au moins une heure avant d'entreprendre sa recherche.

Demeurez silencieux. Laissez le temps à l'animal de s'arrêter, de se coucher et de rendre son dernier souffle. Le temps que prend l'animal pour mourir peut varier de quelques minutes à plusieurs heures selon la partie du corps atteinte.

Attendez patiemment, puis rendez-vous lentement sur le lieu de l'impact, sans faire de bruit, en prenant garde de ne pas brouiller les indices autour de l'endroit où se tenait le gibier. Marquez l'emplacement avec un ruban biodégradable ou du papier hygiénique et prenez l'azimut du point de fuite de l'animal.

Un cervidé atteint par un projectile réagit énergiquement. Il sursaute et laisse des empreintes plus profondes dans le sol.

Si vous avez tiré et atteint un ours, la bête aura aussi tendance à réagir énergiquement en enfonçant les griffes dans le sol avant de quitter les lieux.

> *En général, des empreintes plus profondes qu'à l'habitude indiquent que l'animal a été touché.*

Recherchez également d'autres indices comme du **sang**, des **morceaux de chair** ou des **fragments d'os**, pouvant vous indiquer que vous avez bel et bien atteint l'animal. **Ne brouillez pas les indices**, laissez-les sur place et marquez-les avec un ruban en prenant soin de ne pas piétiner les empreintes.

Prenez garde de ne pas brouiller la scène, car si vous avez recours à un conducteur de chien de sang afin de retrouver l'animal, il devra analyser tous les indices que vous aurez trouvés sur place.

On peut généralement déterminer l'endroit du corps où l'animal a été atteint en procédant à un examen minutieux de l'aspect du sang laissé sur place. Cette démarche requiert une grande expérience et n'est pas une science exacte, cependant, elle est fort utile pour déterminer si la zone vitale a été atteinte, lors du tir. De plus, la conclusion de cette analyse vous permettra de déterminer le temps que vous devez attendre avant de partir à la recherche du gibier.

De façon générale, lorsqu'on atteint la zone vitale, on retrouve peu de sang sur le lieu de l'impact. La quantité de sang perdu a toutefois tendance à augmenter par la suite.

À l'inverse, si vous avez touché l'animal à l'extérieur de la zone vitale, vous pourriez retrouver plus de sang sur le lieu d'impact, mais de moins en moins lors de votre recherche, en raison du sang qui coagule et de l'hémorragie qui s'estompe.

L'analyse méticuleuse de l'aspect du sang trouvé sur place peut vous aider à déterminer si l'animal a été atteint d'un **tir fatal** dans la zone vitale.

Si vous avez atteint le cœur, le sang est d'une belle couleur rouge et il peut contenir de grosses bulles d'air. C'est un bon signe.

Si vous avez touché les poumons, le sang est généralement plus clair, d'un ton plutôt rosé, écumeux et peut même contenir de petits morceaux de poumons.

Si vous croyez avoir atteint le cœur ou les poumons, vous devez tout de même attendre **au moins une heure** avant de partir à la recherche du gibier.

Le sang qui provient du foie, quant à lui, est plutôt d'un rouge brunâtre. Il est plus dense et forme des taches granuleuses. Si vous trouvez du sang ayant cet aspect, **vous devez attendre idéalement quatre heures** avant de partir à la recherche de l'animal.

Si vous avez atteint le gibier vers l'arrière de la zone vitale, vous avez peut-être touché l'estomac ou les intestins. Dans ce cas, le sang aura alors une couleur verdâtre et se présentera en fines gouttelettes. Il pourrait être aussi mélangé à des matières stomacales ou fécales.

L'hémorragie est alors faible. Vous devez donc attendre plus longtemps pour laisser le temps à l'animal de s'allonger et de succomber à ses blessures. Comme dans le cas précédent, **vous devez attendre au moins quatre heures** avant de traquer la bête.



Sang provenant du cœur — *Sang provenant des poumons*

Sang provenant du foie — *Sang provenant des intestins*

Figure 8.1 *Distinguer la provenance des taches de sang*

Visualisez encore le moment du tir et si vous pensez avoir atteint le gibier à l'extérieur de la zone vitale, attendez plusieurs heures avant d'entreprendre la recherche du gibier. En cas de pluie ou de neige, vous pouvez attendre moins longtemps afin d'éviter de perdre les traces de sang qui aident grandement à retrouver l'animal.

Lorsque vous partez à la recherche du gibier, suivez les empreintes de la bête en avançant lentement, sans faire de bruit, jusqu'au lieu où l'animal est sorti de votre champ de vision.

Une fois sur place, marquez l'emplacement et recherchez des indices vous permettant de déterminer la direction à prendre pour traquer l'animal.

Déplacez-vous lentement. Recherchez des indices comme des empreintes, des branches cassées, des poils et du sang.

Pour vous aider à discerner le sang sur les feuilles rougeâtres à l'automne, vous pouvez utiliser un vaporisateur contenant du peroxyde d'hydrogène. En contact avec le sang, le peroxyde génère une réaction chimique qui dégage des bulles de gaz faciles à percevoir.

La forme des gouttes de sang et la direction des éclaboussures peuvent vous aider à déterminer la direction empruntée par l'animal.



Figure 8.2 *Direction de fuite selon la forme des gouttelettes de sang*

Dès que vous trouvez un indice, marquez l'endroit d'un ruban. Naturellement, il n'est pas nécessaire de marquer tous les indices, surtout s'ils sont rapprochés, mais assurez-vous de ne jamais perdre de vue le ruban précédent.

Si vous ne retrouvez pas d'autres indices, revenez au dernier ruban et ratissez le terrain en augmentant le rayon de recherche et en gardant toujours un œil sur le dernier marqueur.

Si vous ne trouvez pas l'animal à l'intérieur d'un rayon de 200 mètres du point d'impact ni d'autres traces de sang, attendez un minimum de quatre heures avant de reprendre la recherche ou contactez un conducteur de chien de sang pour vous aider à retrouver l'animal.

Dans sa fuite, un animal blessé par un tir à l'extérieur de la zone vitale pourrait s'allonger pour se reposer. Vous entendant le traquer, il pourrait alors se relever et fuir encore plus loin. Vous pourriez alors apercevoir un endroit où la végétation s'est affaissée sous le poids de l'animal. On donne à cet endroit le nom de « **couche** ». La couche pourrait aussi être maculée de sang et si l'animal vient tout juste de se relever, l'emplacement pourrait être encore chaud.

Devant une couche, mettez deux rubans et **attendez un minimum de quatre heures** avant de continuer vos recherches.

Une fois le temps écoulé, reprenez vos recherches et si vous retrouver des signes que l'animal s'enfuit de nouveau, patienter quatre heures supplémentaires. **À chaque fois que l'animal se sauve, vous devez attendre quatre heures avant de continuer votre quête.**

Vous devez, à tout prix, laissez le temps à l'hémorragie de causer la mort du gibier. Si la bête n'est pas encore morte et qu'elle vous entend la poursuivre, même blessée mortellement, son instinct la fera fuir de plus en plus loin et vous risquez de la perdre.

C'est donc le temps de vous reposer un peu. Soyez patient et attendez avant de reprendre votre recherche ou demandez l'aide d'un conducteur de chien de sang afin de retrouver la bête. Il est d'ailleurs recommandé de détenir les noms et les numéros de téléphone de quelques conducteurs de chien de sang desservant le territoire où vous chassez.

Vous pouvez facilement trouver leurs coordonnées en consultant l'application ***Zone chasse*** sur votre téléphone cellulaire ou en ligne à l'aide d'un ordinateur.

Pour faciliter le travail du chien pisteur, il est fortement recommandé d'éviter de piétiner ou contaminer les lieux où se trouvent les indices.

UN CHASSEUR CONSCIENCIEUX SE FAIT UN POINT D'HONNEUR DE METTRE TOUT EN OEUVRE ET D'UTILISER TOUS LES MOYENS À SA DISPOSITION AFIN DE RÉCUPÉRER UN ANIMAL BLESSÉ.

Si vous blessez mortellement un animal et que vous le perdez, mais que, par la suite, vous en récoltez un autre, vous gaspillez alors la ressource faunique québécoise.

> *Par respect pour la faune, il ne faut jamais abandonner les recherches avant d'avoir épuisé toutes les possibilités de retrouver la bête.*

Les recherches se font de jour comme de nuit, sous la pluie ou la neige. Une fois la quête complétée et avant de quitter les lieux, n'oubliez pas de récupérer tous les indices de votre passage, y compris les rubans que vous avez installés.



Avant d'aller plus loin, visionnez la vidéo
CHIENS DE SANG



Photo : Unsplash, Max Delsid

LEÇON

9

SOINS À APPORTER AU GIBIER ABATTU

Pour obtenir une viande sauvage de qualité, il est nécessaire d'éviscérer le gibier le plus rapidement possible après l'abattage. Le but de cette pratique est de faire refroidir la carcasse et empêcher la prolifération des bactéries qui rendrait la viande impropre à la consommation humaine.

Lors de l'éviscération, il est important de porter des gants de nitrile pour éviter de contracter des maladies transmissibles à l'être humain. Afin d'éviter la contamination par l'inhalation de poils en suspension, il est conseillé d'humecter l'animal avec de l'eau et de porter un masque lors du retrait de la peau et l'éviscération du gibier.

Pour favoriser un refroidissement plus rapide de la chair du petit gibier et la sauvagine, évitez d'entasser les carcasses les unes contre les autres,

Si vous chassez le lièvre et que vous remarquez un comportement inhabituel chez l'animal, il pourrait être infecté par la **Tularémie**. Cette maladie peut entraîner une forte fièvre chez l'humain.

Des points blancs sur les viscères indiquent que l'animal a contracté la maladie.

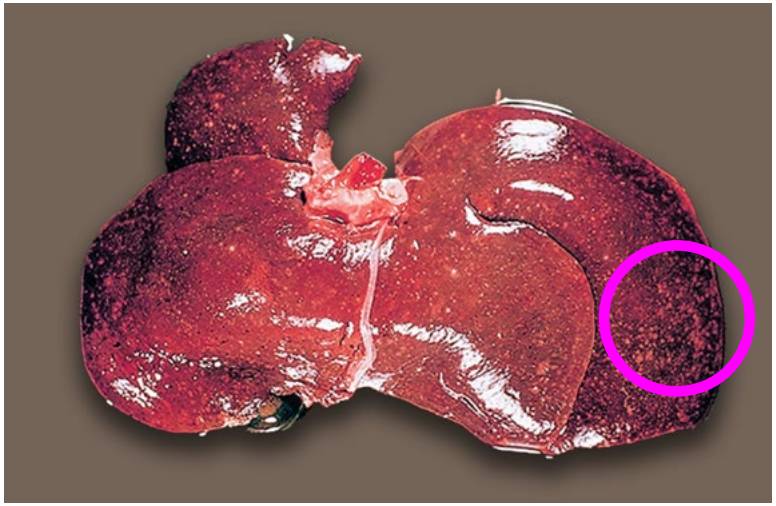


Figure 9.1 *Les points blancs caractéristiques de la Tularémie*

Si vous êtes en possession d'un tel animal, vous devez disposer de la carcasse en l'emballant dans un sac avant de la jeter dans les ordures ménagères. Vous devez ensuite, désinfecter tout le matériel que vous avez utilisé sans oublier vos mains.

Pour le gibier à plumes, vous pouvez récupérer la viande après avoir enlevé la peau, les plumes et avoir retiré tous les organes internes. N'oubliez pas d'enlever le croupion. Par la suite, conservez la viande au frais.

Si vous faites congeler la viande, emballez-la dans une pellicule plastique **AVANT** de l'insérer dans un sac de congélation et d'enlever l'air. De cette façon, la viande risque moins de sécher au contact de l'air froid.

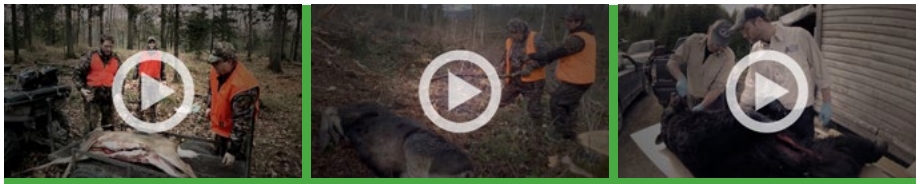
Il est recommandé de congeler la viande de petits gibiers dans les 24 heures suivant la récolte, sauf si vous la consommez dans un court délai.

Comme pour le gibier à poil, il est important de bien désinfecter tout le matériel que vous avez utilisé pour éviter la propagation des bactéries.

Ensuite, mettez les viscères ainsi que vos gants dans un sac de plastique étanche, puis jetez-le dans les ordures ménagères et lavez-vous les mains.

Pour tous les types de viande sauvage, il est fortement recommandé de consommer la viande de gibier bien cuite afin d'éliminer les bactéries nuisibles à l'être humain.

Voyons maintenant comment éviscérer le gros gibier.



Avant d'aller plus loin, visionnez les vidéos

TECHNIQUE D'ÉVISCÉRATION DE CERVIDÉS

ÉVISCÉRATION ET MISE EN QUARTIERS D'UN ORIGNAL

L'OURS NOIR / DE LA RÉCOLTE À L'ASSIETTE



Photo : FédéCP

LEÇON

10

SURVIE EN FORÊT / PRÉVENTION ET PREMIERS SOINS

SURVIE EN FORÊT

On dit souvent qu'un accident est vite arrivé. Lorsque vous êtes à la chasse, vous pouvez vous retrouver isolé en territoire éloigné et les conséquences d'un accident peuvent être fâcheuses ou même périlleuse.

Il est donc essentiel de connaitre certaines notions de base en **survie en forêt** et en **premiers soins** pour se sortir de situations épineuses. Parce que le vieil adage « *ça n'arrive qu'aux autres* » ne tient pas la route.

Les quelques notions abordées dans ce manuel sont très sommaires. Il est fortement recommandé de suivre d'autres formations sur la survie en forêt, sur l'orientation et les premiers soins avant de partir à la chasse.

Avant votre partie de chasse, vous devez informer une personne de confiance de votre itinéraire, de l'endroit où vous comptez chasser et préciser le jour et l'heure de votre retour. Cette personne pourra coordonner les secours si vous ne revenez pas au moment prévu.

Gardez toujours en tête que vous êtes responsable de votre propre sécurité. Il est donc fortement conseillé d'avoir un moyen de communication fiable pour pouvoir alerter les secours vous-même.

En zones éloignées, le service de téléphonie cellulaire offre une couverture très limitée, voire inexistante et la distance qui vous sépare de la civilisation dépasse souvent la portée des émetteurs radio utilisés par les groupes de chasseurs. Dans cette situation, munissez-vous d'un téléphone lié au réseau téléphonique par satellite ou d'une balise de détresse afin d'alerter les secours.



Émetteurs radio à courte portée

Téléphone satellitaire

Balise de détresse

Figure 10.1 *Matériel de communication*

Lorsque vous chassez, soyez particulièrement vigilant et redoublez de prudence pour ne pas vous mettre en situation périlleuse.

De plus, vous devez, en tout temps, connaitre l'endroit exact où vous vous trouvez. Il est d'ailleurs conseillé d'avoir une carte de la région et une boussole, même si vous possédez un appareil de localisation électronique (GPS). La pile de ce dernier pourrait tomber à plat ou l'appareil pourrait présenter une dysfonction.

Prenez note que les piles perdent beaucoup de leur efficacité par grand froid. Il est donc conseillé de garder les appareils électroniques et les piles près de votre corps afin de les garder au chaud.

Si par malheur vous ne retrouvez plus votre chemin de retour, ne vous fiez pas aux secours qui pourraient arriver rapidement. Vous devez vous organiser par vous-même et avoir en votre possession le matériel nécessaire pour survivre quelque temps en forêt. Vous devez aussi être vêtu pour affronter les conditions climatiques, car votre principal défi sera de faire face au froid et à la soif.

Voici certains accessoires indispensables pour votre survie en forêt.

- Carte et boussole
- Trousse de premiers soins
- Eau potable et des comprimés pour purifier l'eau
- Nourriture à forte concentration de protéines
- Deux sources de feu
- Canif à outils multiples
- Lampe de poche
- Sifflet pour aider les secours à vous localiser plus facilement
- Ficelle
- Papier hygiénique
- Fil de laiton pour fabriquer des collets ou attacher la structure d'un abri
- Sac de plastique orange et des couvertures de secours réfléchissantes pour servir d'imperméable ou confectionner le toit d'un abri.

En plus de ces accessoires indispensables, il est aussi recommandé d'avoir en sa possession certains équipements complémentaires.

- Piles de rechange pour lampe de poche et appareils électroniques
- Petit contenant métallique pour faire bouillir de l'eau ou du papier d'aluminium pour fabriquer un chaudron
- Cubes de bouillon de bœuf/poulet pour vous réchauffer et pour un apport en sels minéraux
- Friandises sucrées pour vous donner de l'énergie
- Scie pliante ou hachette pour couper du bois ou construire un abri
- Miroir pour signaler votre présence
- Chandelles pour vous éclairer et chauffer votre abri
- Fils et aiguilles
- Fil à pêche, hameçons de différentes grosseurs, cuillères, pesées et quelques mouches pour vous permettre de pêcher

Sur le marché, on retrouve plusieurs modèles de trousses de survie que vous pouvez compléter en fonction de vos besoins.

Au-delà de tous ces accessoires, le meilleur conseil pour survivre en forêt est de toujours conserver son calme. Il est naturel de ressentir de la peur quand on se retrouve seul et perdu en forêt. Mais reconnaître et accepter la situation est la meilleure chose à faire, car les premières décisions que vous prendrez sont cruciales.

Si vous succombez à la panique et que vous courez dans tous les sens, vous risquez de vous retrouver en sueur, de vous blesser et de gaspiller inutilement votre énergie vitale.

La première chose à faire est de déterminer s'il est préférable de rester sur place pour attendre les secours ou tenter de retrouver son chemin.

S'il fait encore jour et que vous pouvez encore sortir du bois, tentez de vous situer, prenez un azimut en direction d'un point facilement identifiable et dirigez-vous vers cette destination. Par contre, si le jour s'achève ou si vous êtes blessé, prodiguez les premiers soins et préparez-vous à passer la nuit.

Gardez le moral et demeurez convaincu que l'on vous retrouvera, puisque vous avez déjà prévenu quelqu'un de l'endroit où vous chassiez ainsi que l'heure de votre retour.

Ne vous permettez pas d'imaginer, d'inventer et d'exagérer certaines menaces. Normalement, les animaux sauvages ont une crainte innée de l'humain et ne représentent pas de réel danger, au Québec.

Construisez un abri en considérant que les vents dominants proviennent majoritairement de l'ouest. Faites un feu et amassez assez de bois pour passer la nuit.



Figure 10.2 *Abri de fortune pour passer la nuit*

L'idéal est de construire votre abri à proximité d'un point d'eau, car vous devez boire beaucoup de liquide pour vous hydrater. Évidemment, il est recommandé de purifier l'eau avec une capsule purifiante ou la faire bouillir avant de la consommer. Vous pouvez manger de la neige, mais sachez qu'elle vous fera perdre une bonne partie de votre chaleur corporelle.

Gardez-vous au chaud en vous abritant de la pluie, du vent et isolez-vous du sol en le recouvrant avec des branches de résineux. Pour vous aider à garder votre chaleur, buvez des breuvages chauds, mangez régulièrement et faites de petits exercices. Gardez-vous au sec, car si vous êtes trempé, vous perdrez votre chaleur cinq fois plus rapidement.

Faites l'inventaire de votre nourriture pour la consommer graduellement et signalez votre présence à intervalles réguliers en utilisant votre sifflet. Celui-ci peut être entendu à plus de deux kilomètres de distance.

Alimentez régulièrement votre feu avec des branches de résineux et des feuilles vertes pour produire une fumée épaisse qui peut être vue à des kilomètres à la ronde.

PRÉVENTION ET PREMIERS SOINS

Pendant votre partie de chasse, portez des vêtements longs et appliquez un bon chasse-moustiques à base de ***DEET*** ou d'***icaridine*** pour vous protéger des piqures d'insectes qui pourraient vous transmettre certaines bactéries. Vous pourriez, par exemple, développer la ***maladie de Lyme*** après avoir été piqué par une tique à pattes noires, porteuse de la bactérie *Borrelia burgdorferi*.



Figure 10.3 *Tique à pattes noires, responsable de la maladie de Lyme*

En règle générale, vous devez examiner minutieusement toutes les parties de votre corps lorsque vous revenez d'une activité en forêt. Vous pouvez également demander à une autre personne de vérifier les endroits difficiles à percevoir, comme votre cuir chevelu.

Touchez votre peau à la recherche de petites bosses. Souvent, les tiques s'accrochent à votre peau pendant un bon moment. Soyez attentif et cherchez visuellement de petits points noirs sur votre peau. Selon son stade de croissance, la tique peut être toute petite et sa piqure, insensible.

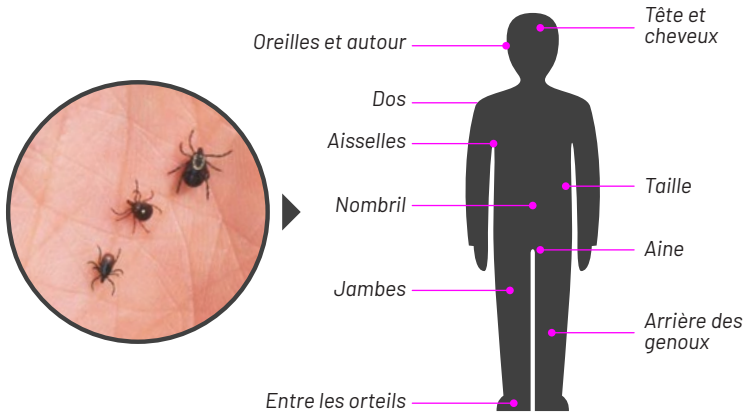


Figure 10.4 *Examinez les parties de votre corps à la recherche de tiques*

Si vous détectez une tique, n'écrasez pas l'insecte s'il est agrippé à votre peau. La bactérie pourrait éventuellement se propager dans votre corps. Utilisez plutôt une pince effilée ou un **tire tiques**, spécialement conçu pour enlever les tiques. Saisissez l'insecte le plus près possible de la peau et tirez **doucement** pour le retirer, puis désinfectez la région affectée.



Pinces effilées *Tire tiques*

Figure 10.5 *Outils pour retirer les tiques de votre peau*

Ne versez jamais d'huile ni de savon liquide sur une tique pour la forcer à se retirer d'elle-même, car elle videra son estomac avant de se retirer, augmentant ainsi les chances de transmission de la bactérie.

Conservez la tique dans un contenant hermétique, comme un flacon de pilule ou prenez-la en photo pour afin de l'identifier. Vous pouvez aussi transmettre la photo par l'entremise du site ***etick.ca*** pour que des spécialistes puissent confirmer qu'il s'agit d'une tique à pattes noires pouvant transmettre la bactérie causant la maladie de Lyme.

Étant donné nombre grandissant de tiques à pattes noires, porteuses de la bactérie, au Québec, il est conseillé de toujours avoir une pince pour enlever les tiques sur soi lorsqu'on se trouve en forêt.

Au Québec, la proportion de tiques porteuses de la bactérie est estimée entre **10 % et 20 %**. Toutefois, si vous avez été piqué, il est préférable de consulter immédiatement et de prendre un antibiotique de façon préventive, spécialement si vous étiez dans les régions de l'Estrie, de la Montérégie ou de l'Outaouais.

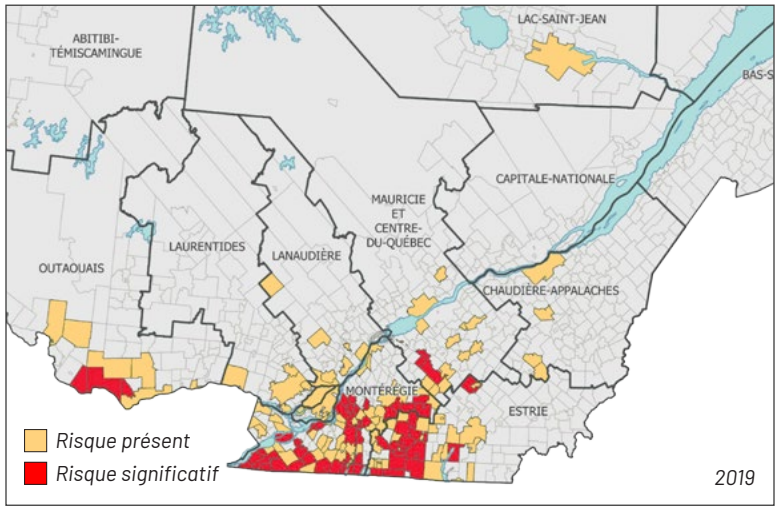


Figure 10.6 *Dispersion des tiques au Québec*

> *Consultez rapidement un médecin si vous développez une rougeur croissante sur la peau, des douleurs musculaires, des maux de tête ou de la fièvre dans les jours suivant la piqure.*

Il faut aussi savoir que certains animaux, comme le raton laveur et le renard, peuvent être porteurs de la rage ou d'autres maladies transmissibles à l'humain.

Suite à une morsure par un animal, lavez immédiatement la plaie, téléphonez à **INFO-SANTÉ-811** et suivez leurs directives.

Prodiguer les premiers soins à une personne lors d'un accident nécessite une certaine expertise, beaucoup de sang froid et une trousse de premiers soins bien garnie.

Votre trousse doit être étanche et contenir, au minimum, les éléments suivant :

- Solutions désinfectantes
- Pansements adhésifs
- Compresses stériles
- Différents types de bandages
- Épingles, ciseaux et pince à sourcils.

Avant votre départ, assurez-vous qu'elle contient tous les éléments essentiels en quantité suffisante. Complétez ensuite votre trousse en fonction de votre état de santé et de vos besoins spécifiques.

> *Il est important d'aviser vos compagnons de chasse de votre état de santé et du matériel de soin que vous avez en votre possession.*

Si un accident survient, sécurisez la scène, puis prodiguez les premiers soins ou contactez le 911. Par la suite, demandez du secours ou rendez-vous à l'hôpital.

En cas d'hémorragie, désinfectez la plaie, appliquez un pansement, puis pressez légèrement sur la blessure pour arrêter le saignement et surélever le membre, autant que possible.

Si le pansement se gorge de sang, ne l'enlevez surtout pas. Appliquez-en un autre par-dessus et continuez d'appliquer une pression pour arrêter l'hémorragie.

En cas d'hémorragie interne, le blessé doit être transporté à l'hôpital le plus rapidement possible. Vous devez à tout prix maintenir le blessé en état de conscience et le garder à jeun.

En cas de fracture, d'entorse ou de dislocation, immobilisez le membre atteint avec une attelle en prenant soin de ne pas entraver la circulation sanguine.

En cas de dislocation, ne tentez jamais de replacer vous-même l'os déplacé. Si la blessure est au niveau du pied, ne retirez pas la chaussure.

Dans le cas d'une brûlure, plongez la partie atteinte dans l'eau froide pendant quelques minutes pour couper l'air et arrêter le brûlement. Ensuite, nettoyez la plaie et appliquez une compresse stérile humide. S'il y a apparition de cloques (ampoules), ne les crevez surtout pas. La brûlure pourrait s'infecter.

Si vous devez porter assistance à une personne blessée, assurez-vous d'abord que les manœuvres à exécuter sont sécuritaires. Restez calme. Prodiguez les premiers soins et rassurez le blessé. Gardez-le au chaud, hydratez-le et vérifiez régulièrement son état de conscience.

Si le blessé est inconscient, vérifiez ses signes vitaux et prodiguez les soins appropriés à son état. La réanimation cardio-respiratoire pourrait alors devenir nécessaire dans certaines situations.

Un de ces scénarios pourrait éventuellement se produire. Vous devez donc pouvoir faire face à ce type de situation. Si vous comptez allez chasser en région éloignée, il est alors conseillé de souscrire à une assurance prévoyant le transport aérien d'urgence par hélicoptère, en cas d'accident grave.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de suivre un cours de premiers soins et de réanimation cardio-respiratoire.



Photo : Hristina, AdobeStock

LEÇON

11

SÉCURITÉ EN EMBARCATION

Si vous désirez utiliser une embarcation à moteur, peu importe la longueur, le type de moteur ou sa puissance, vous devez suivre un cours en sécurité nautique qui conduira à l'obtention d'une carte de compétence.

Vous pouvez obtenir votre carte de **conducteur d'embarcation de plaisance** en suivant le ***cours en ligne***, disponible sur le ***site de la FédéCP***.



Figure 11.1 *Carte de conducteur d'embarcation de plaisance*

Il est recommandé, avant de partir en expédition, de planifier soigneusement votre itinéraire et d'en aviser une personne responsable en lui indiquant l'heure prévue de votre retour.

En plus d'apporter votre trousse de survie, de premiers soins ainsi qu'un moyen de communication fiable, vous devez porter un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel. À bord, vous devez aussi prévoir certains équipements obligatoires :

- Rames ou avirons en cas de panne de moteur
- Ancre
- Écope
- Dispositif de signalisation sonore
- Lampe de poche étanche
- ligne d'attrape flottante pour secourir une personne tombée à l'eau.

Planifiez soigneusement votre expédition de chasse en consultant les cartes marines ou bathymétriques et en prenant connaissance des conditions météorologiques ainsi que des heures de marées, le cas échéant.

Examinez toujours l'embarcation avant de partir. Assurez-vous de connaitre les limites de votre embarcation et soyer conscient de vos propres limites. De plus, **ne bravez jamais les intempéries**.

Il est conseillé d'attacher votre équipement à l'embarcation pour faciliter la récupération si vous chavirez. En plus, **ne portez jamais votre arme en bandoulière, car elle pourrait vous entraîner vers le fond si vous tombez à l'eau.**

Si vous portez des bottes pantalon, serrez bien la ceinture pour empêcher l'eau de pénétrer à l'intérieur des bottes si vous tombez à l'eau.

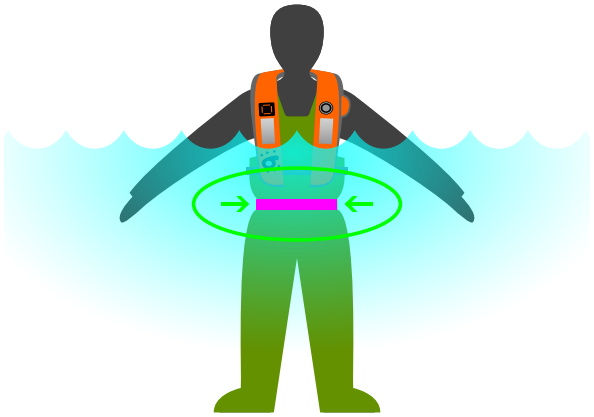


Figure 11.2 *Comment porter les bottes pantalon*

Si les bottes se remplissent d'eau, elles pourraient vous entraîner vers le fond. Il est conseillé de relever les jambes le plus rapidement possible pour que l'air emprisonné au bout des bottes vous fasse flotter.

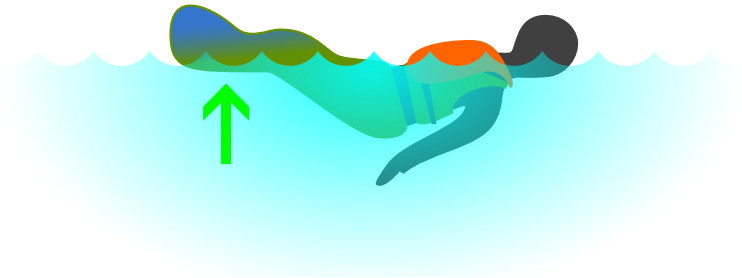


Figure 11.3 *Utiliser l'air contenu dans les bottes comme élément de flottaison*

Finalement, **ne jamais surcharger une embarcation, ne tirez jamais debout et portez toujours une veste de flottaison adaptée à votre taille.**



Photo : FédéCP

LEÇON

12

CONCLUSION / UN CHASSEUR RESPONSABLE

Ce cours vous a permis d'acquérir les connaissances fondamentales vous permettant d'adopter une attitude et des comportements responsables envers les animaux, l'environnement et, surtout, les autres utilisateurs des milieux naturels.

N'oubliez pas que la faune, au Québec, est un bien collectif et que chaque génération doit gérer judicieusement cette richesse exceptionnelle pour assurer la pérennité de cette faune et de la chasse.

D'ailleurs, chaque année, l'implication bénévole des chasseurs contribue à protéger les populations fauniques au bénéfice de tous les Québécois.

La chasse représente de beaux défis à relever et vous réserve de belles aventures avec votre famille et vos amis. La pratique, l'étude et l'expérience vous permettront de développer vos propres astuces et de perfectionner les méthodes et techniques apprises.

Il est d'ailleurs conseillé d'approfondir vos connaissances de façon autonome et, si vous en êtes à vos débuts, de chasser en compagnie de chasseurs expérimentés qui vous aideront à parfaire vos techniques de chasse.

Vous devez également pratiquer régulièrement pour améliorer la précision de votre tir. Avant chaque saison de chasse, consultez la réglementation afin de connaître les règles concernant la chasse que vous pratiquez.

Finalement, ***devenez membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs*** pour vous garder informé et aider tout le réseau à réaliser des centaines d'interventions permettant de protéger, de mettre en valeur et de restaurer des habitats fauniques.

En plus de profiter d'une assurance en cas d'accidents et d'une foule d'avantages exclusifs aux membres, vous aurez l'occasion de rencontrer des gens passionnés desquels vous apprendrez énormément.

Pour toutes autres informations, n'hésitez pas à communiquer avec le ***ministère responsable de la gestion de la faune*** ou avec la ***Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs***.

Bonne chasse !



Photo : Carl Newton

Conseiller technique - Traduction
GIANFRANCO CAVALLO

Conseillers techniques
MARTIN SAVARD, EDITH ROSA, PIERRE CARON, PIERRE COUTURE, YVES MARTINEAU

Responsable de la formation des chasseurs et des piègeurs
MICHEL BRAULT (MFFP)

Directeur FédéCP
ALAIN COSSETTE

Synopsis - Images tirées des vidéos de formation
JEANBOUTIN.COM

Conception page couverture - Illustrations - Édition
benoittremblay COMMUNICATION

Québec

Fédération québécoise **des chasseurs et pêcheurs**

PESCOF